



2022

Rapport d'activités

Commission communautaire française



Une institution francophone au service des Bruxelloises et des Bruxellois

Rapport d'activités 2022 et perspectives 2023

Commission communautaire française

Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

www.ccf.brussels

Vous retrouverez cette publication sur www.ccf.brussels
à la rubrique «Qui sommes-nous ?».



POUR LA LECTURE DE CE RAPPORT D'ACTIVITÉS

Comme vous le savez, des pratiques linguistiques se développent toujours afin d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes, et les stéréotypes qui les accompagnent, et de veiller ainsi à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques.

Dans ce rapport, nous avons tenu compte de cette évolution tout en veillant à respecter l'obligation légale d'être conforme à la norme européenne WCAG 2.0 niveau AA. Celle-ci vise à rendre « accessible » la lecture et la compréhension des textes publiés sur les sites internet et les applications mobiles des organismes du secteur public à toutes les personnes en situation de handicap.

Ainsi, dans le but exclusif d'offrir à toutes et à tous une lecture encore plus aisée et compréhensible, nous avons opté pour une écriture beaucoup plus fluide en employant uniquement le « **MASCULIN NEUTRE** » dans l'entièreté de ce rapport d'activités, tout en respectant le décret de la Communauté française du 21 juin 1993 qui impose la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les actes officiels, la correspondance administrative et la publication d'offres ou de demandes d'emploi.

Nous remercions une fois de plus la **Ligue braille** et plusieurs de ses membres d'avoir accepté cette année encore un nouvel exercice d'analyse de nos textes à l'aide de logiciels de synthèse vocale pour rendre la lecture encore plus accessible.

Ce sont leurs réactions qui nous avaient permis de faire ce choix, que nous maintenons pour ce rapport d'activités 2022.

Bonne lecture !

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE	11
SERVICE SecrÉTARIAT GÉNÉRAL	16
CELLULE COMMUNICATION	18
CELLULE ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE (CADEQ)	23
CELLULE ÉGALITE DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	21
CELLULE NON MARCHAND	25
CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES	27
SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL	32
SERVICE INSPECTION	34
SERVICE JURIDIQUE	38
SERVICE SOCIAL	42
SERVICE CONTRÔLE INTERNE	44
DIRECTION D'ADMINISTRATION ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE, RECHERCHE ET TRANSPORT SCOLAIRE	46
SERVICE ENSEIGNEMENT	48
LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE	56
SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE	60
SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE	70
SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DES SITES	74
SERVICE APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	78

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ENFANCE	82
SERVICE AFFAIRES SOCIALES	84
SERVICE SANTÉ	90
SERVICE COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE	100
DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES [DAPH]	106
SERVICE ACCUEIL ET HÉBERGEMENT	110
SERVICE PRESTATIONS INDIVIDUELLES	116
SERVICE EMPLOI ET AIDES À L'INTÉGRATION	120
SERVICE INITIATIVES - INFORMATION	126
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT	130
SERVICE POLITIQUES SOCIO-CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT	134
SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES	142

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES	154
CELLULE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	158
CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE	164
SERVICE ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES	166
SERVICE RESSOURCES HUMAINES	174
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES	178
SERVICE AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES	180
SERVICE PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES, GESTION DES BÂTIMENTS	182
SERVICE ACHATS	192
CELLULE TRANSITION	194
CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES	198
ABRÉVIATIONS	200
RÉALISATION DE L'OUVRAGE	205
ANNEXE	206

PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE

On aurait pu croire qu'à la sortie de la crise sanitaire en 2022, nous serions tous entrés dans un enthousiasme et une légèreté retrouvés. Mais d'autres événements et d'autres crises sont venus tempérer cet élan.

La situation des citoyens, des citoyens bruxellois en particulier, n'est pas simple, la situation des associations n'est pas simple, la situation dans les écoles n'est pas simple.

En tant qu'administration, notre responsabilité est de rassurer et d'assurer la continuité afin de répondre aux besoins des Bruxellois et en particulier des plus fragiles.

En 2022, l'administration de la Commission communautaire française (COCOF) a poursuivi un certain nombre de grands projets : le projet RH 3.0 poursuivant la modernisation de nos pratiques de travail, deux nouvelles écoles, le nouveau plan de formation, la réorganisation de plusieurs directions d'administration en vue de mieux optimiser les fonctions, l'implémentation d'un ambitieux plan de diversité, le redéploiement du contrôle interne, la digitalisation des procédures ou encore la programmation culturelle pour l'Auditorium.

Plus que jamais en 2022, alors que les besoins n'ont jamais été aussi criants, la COCOF s'est efforcée à valoriser ses ressources et ses points forts pour les mettre en œuvre en complémentarité avec d'autres administrations bruxelloises.

La COCOF n'existe pas pour elle-même et n'est pas toute seule sur le terrain à Bruxelles. Et surtout, les Bruxellois ont besoin d'y voir clair pour identifier les services et institutions qui peuvent les accompagner dans leur trajet, que ce soit pour de l'éducation, de la formation, de la recherche d'un emploi ou de l'aide à l'inclusion.

Les chantiers portés par le Collège génèrent des collaborations qui se construisent et donnent vraiment l'envie de travailler ensemble.

Le Plan social santé intégré (PSSI), la Maison de l'Autisme, la mise en œuvre des recommandations de la Commission mixte sur la place du citoyen dans la gestion de la crise, ou encore la concrétisation des accords du non marchand.

Autant de chantiers auxquels l'administration de la COCOF continuera à s'atteler en 2023.

Bernadette LAMBRECHTS,
Administratrice générale



LA COCOF EN BREF

Historique

Dès la révision constitutionnelle de 1970, deux institutions spécifiques pour chacune des Communautés sont créées à Bruxelles les Commissions française et néerlandaise de la Culture.

La révision de la Constitution de 1988 et la loi spéciale du 12 janvier 1989 organisent la reprise des compétences (étendues) des anciennes Commissions de la Culture par deux nouvelles collectivités politiques chargées de la gestion des matières relevant de leur Communauté : les Commissions communautaires française et flamande, dotées chacune d'une assemblée et d'un organe exécutif.

En 1993, la Constitution prévoit la possibilité pour la Région wallonne (RW) et la Commission communautaire française (COCOF) d'exercer des compétences de la Communauté française (CF) qui leur sont transférées

Enfin, en 2001, à la suite des accords du Lambermont et du Lombard, les moyens sont revus à la hausse.

A partir de juillet 2014, suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, elle reçoit également la compétence de la promotion de la santé.

Organes politiques et administratifs

La COCOF constitue une seule personne juridique, mais elle est soumise à un dédoublement fonctionnel. Elle agit comme entité fédérée autonome dans la gestion des matières dont l'exercice lui a été transféré et comme pouvoir décentralisé et subordonné pour le reste.

L'action de la COCOF dans les matières transférées représentent 80% de ses dépenses.

Gouvernement francophone bruxellois (GFB)

Constitutionnellement appelé "Collège de la Commission communautaire française", le Gouvernement francophone bruxellois est composé des ministres et secrétaires d'Etat du rôle linguistique français du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour cette législature, le Collège compte cinq ministres désignés par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale pour un mandat de cinq ans. Ils sont politiquement responsables devant celui-ci.

Parlement francophone bruxellois (PFB)

Peu connu, il traite pourtant de problèmes qui touchent le quotidien de la population bruxelloise : handicap, santé mentale, promotion de la santé, accompagnement social pour les personnes en difficultés, maisons médicales, plannings familiaux, enseignement et formation professionnelle, culture, sport...

Le champ d'application des décrets et règlements qu'il vote est limité, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale à diverses institutions unilingues francophones.

Vous retrouverez ce travail d'envergure sur le site www.parlementfrancophone.brussels

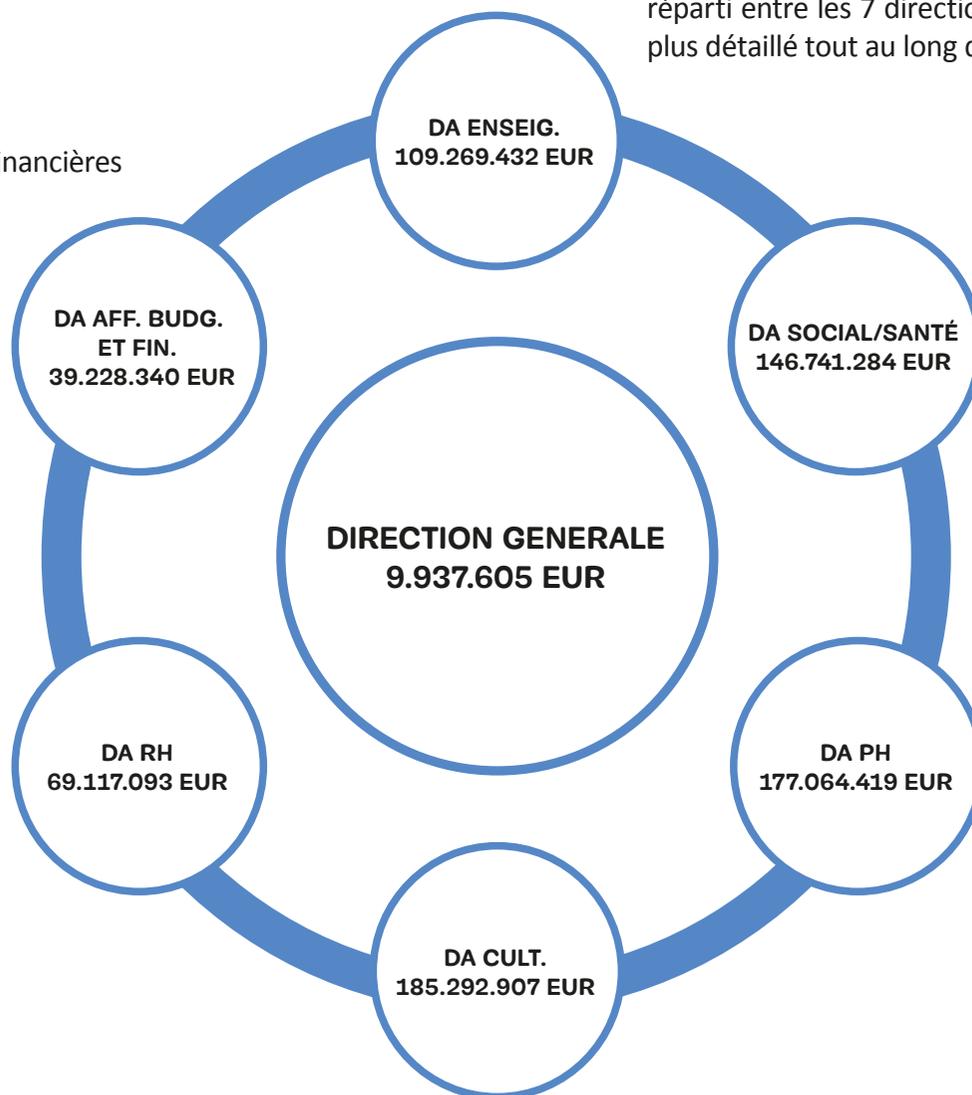
La COCOF se compose d'une direction générale (DG) et de 6 directions d'administration (DA) :

- Enseignement
- Social / Santé
- Personnes handicapées
- Culture
- Ressources humaines
- Affaires budgétaires et financières

Chaque direction comprend différents services et/ou cellules que vous retrouverez dans la table des matières et dans l'organigramme.

Ci-dessous, le budget arrondi alloué à la COCOF, soit 736.651.080 EUR, et réparti entre les 7 directions pour cette année 2022. Vous le retrouverez plus détaillé tout au long de ce rapport.

Bonne lecture !



PARTENAIRES DE LA COCOF



VALEURS DE LA COCOF

Service public

Solidarité

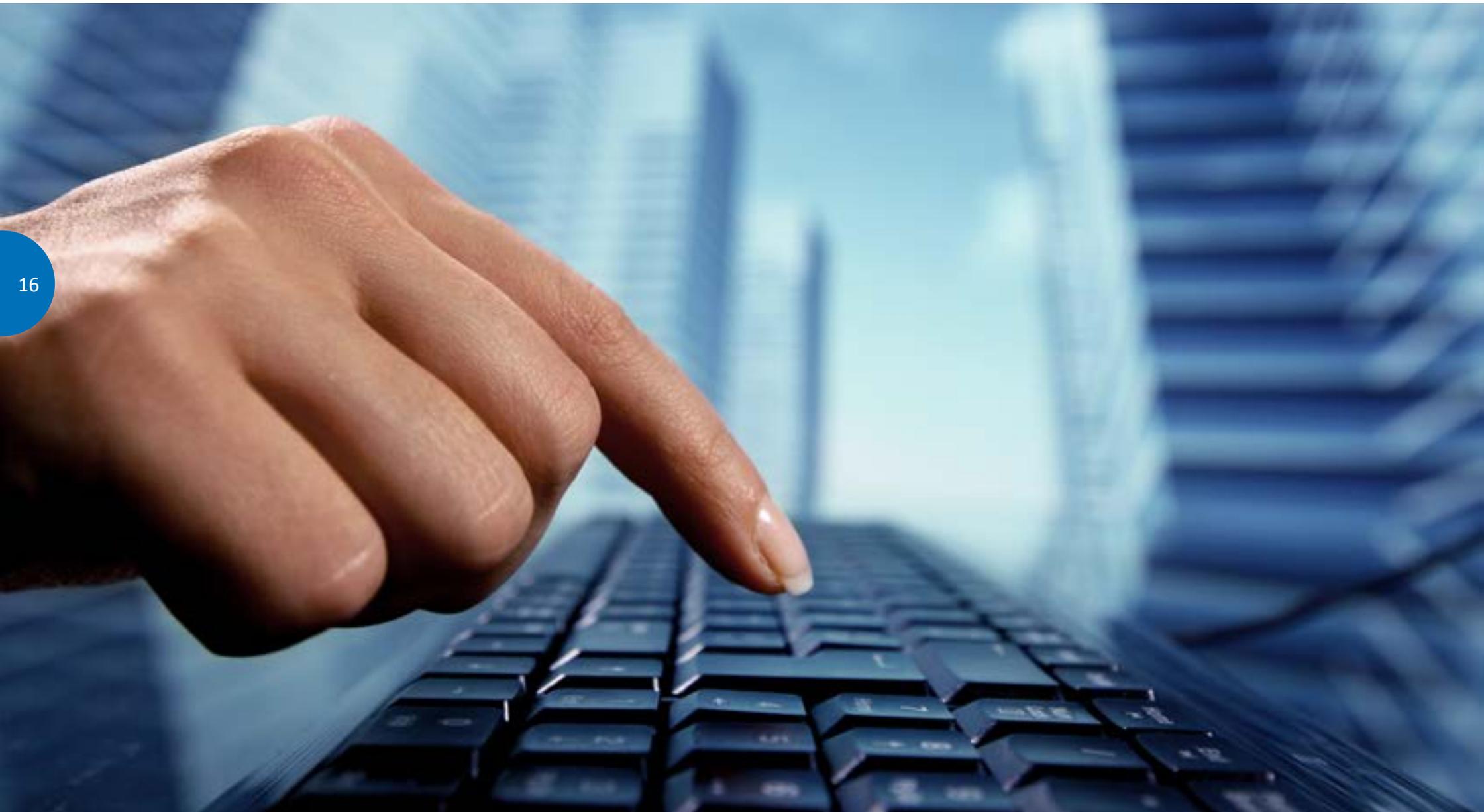
Efficacité, efficience

Participation

Éthique

Professionalisme

SERVICE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Créé fin 2013, le service Secrétariat général constitue l'interface entre différentes directions d'administration par la mise en œuvre de dossiers transversaux, dont les accords du non marchand et leurs mises en œuvre en concertation avec les partenaires sociaux et en collaboration avec les autres entités administratives, Services du Collège réuni et Iriscare.

Ainsi, chaque administration met ses compétences spécifiques à disposition du public afin de donner un cadre structurel et collectif à la mise en œuvre des accords, sans dédoubler les lieux de concertation.

C'est également au sein du Secrétariat général que sont gérés différents dossiers transversaux, tels ceux des « Relations internationales » dont les transpositions de directives européennes, de la cellule « l'Égalité des chances et lutte contre les discriminations » ou encore des « Fonds européens », pour la programmation 2021-2027 du Fonds social européen, de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et du programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) - (FSE +) ou du Fonds asile, migration et intégration (Amif).

Le Secrétariat général coopère aussi avec l'administration du Collège réuni et d'Iriscare notamment dans :

- le suivi des différents accords de coopération ;
- la mise en place de contrôle interne selon des processus identiques ;
- la définition d'une approche « bruxelloise » uniforme en matière d'aides d'État ;
- l'harmonisation des normes sectorielles en vigueur ;
- la mise en place des concertations stratégiques IT structurelles.

Outre les cellules dont les réalisations et les projets sont développés dans les pages qui suivent, le Secrétariat général peut également compter sur tout l'investissement des agents qui composent les cellules de la chancellerie, de la politique générale, de l'assurance volontariat ou du bien-être psychosocial.

Sans oublier les métiers de support qui contribuent au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration et relèvent également du Secrétariat général, à savoir : le personnel d'accueil, les huissiers, les chauffeurs ou les responsables du courrier qui désormais font partie d'un pool d'agents polyvalents capables d'assurer une réelle continuité du service.

CELLULE COMMUNICATION

La cellule Communication vise à promouvoir l'interaction entre l'institution et le public dans toutes ses composantes (collègues, citoyens, associations, médias, autres institutions...).

Elle développe deux axes de travail :

- une communication interne tournée vers les agents de la Commission communautaire française (COCOF) à travers des informations, articles et documents publiés sur l'intranet, la lettre d'information « L'Écho-Cof », l'aide à la conception et la mise en place de stratégies et de plans de communication pour les projets de services demandeurs, la conception de supports graphiques (affiches, flyers, etc.) et l'organisation d'événements internes ;
- une communication externe tournée vers tous les autres publics (membres de nos organes législatifs et exécutifs, autres administrations, associations, journalistes, grand public, etc.) à travers le site internet officiel de l'administration ainsi que des sites satellites de services spécifiques et les réseaux sociaux, la conception et la mise en œuvre de stratégies et de plans de communication pour l'administration elle-même ainsi que l'organisation d'événements externes (salons, fête de l'IRIS,...).

Réalisations et faits marquants 2022

Tout comme l'année précédente, l'année 2022 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 qui a eu des conséquences importantes sur les activités de la cellule, comme des annulations d'événements tels que la

fête de l'IRIS ou la fête nationale du 21 juillet, ainsi que la suppression momentanée de la publication de la lettre d'information « L'Écho-Cof » au profit d'un site spécialement créé lors du premier confinement et d'une liste de diffusion d'articles centrés sur la situation sanitaire et ses répercussions sur les agents.

La cellule Communication peut se féliciter de nombreuses réalisations cette année.

Organisation le 26 janvier d'une fête du nouvel an virtuelle sur MS Teams: discours, rétrospective, musique, concours. Le tout animé par deux professionnels issus de l'associatif culturel.

Organisation le 27 septembre de la fête de la Communauté française en collaboration - pour la première fois - avec quelques associations du quartier pour permettre des échanges entre voisins et travailleurs de la COCOF.

Organisation le 7 octobre d'une cérémonie pour l'ensemble des agents qui ont pris leur pension pendant la période Covid-19 et qui n'avaient pas pu être honorés comme il se doit.

Organisation de cérémonies de prestations de serment de nombreux agents après quasiment trois années d'interruption.

Organisation les 13 et 14 octobre de la tenue d'un stand COCOF au sein du salon ASBLissimo 2022 en collaboration avec les différentes directions d'administration et services.

Organisation le 8 décembre de l'événement « La COCOF fait son cinéma » qui rassemble les agents de l'administration et le milieu associatif autour d'un film et d'une thématique.

Tout au long de l'année, la cellule Communication a également réalisé les activités suivantes :

- aide à la rédaction et diffusion d'informations de service via les *Infococof* ;
- accompagnement de différents services dans la conception et la réalisation de plans de communication pour leurs projets ;
- accompagnement de services demandeurs pour la mise en accessibilité de leurs documents ;
- mise en valeur des activités des différents services par la rédaction ou la publication d'articles ou d'informations à leur sujet sur l'intranet, le site internet et les réseaux sociaux ;
- publication et parution du rapport d'activités 2021, en collaboration avec une coordinatrice, une équipe de 5 relecteurs et un responsable de la mise en « Accessibilité Web », afin de vérifier le respect des exigences de la directive européenne (UE) 2016/2102 ;
- création d'affiches, de posters, de publicités institutionnelles, d'infographies, de cartes de visite et de cartes de vœux ;
- réponses aux questions posées par les visiteurs de nos différents réseaux sociaux et sites internet.

Perspectives 2023

Outre les événements récurrents, l'accompagnement des services dans leur communication journalière par la création de communiqués, la mise à jour quotidienne des différents médias, la cellule Communication aura quelques chantiers à poursuivre et à lancer :

- continuer à accompagner les différents services pour la production de contenus répondant aux exigences d'accessibilité liée à la directive européenne (UE) 2016/2102, afin que tous les documents présents sur le site internet mais aussi l'intranet et tous les sites connexes de la COCOF répondent aux normes d'accessibilité ;
- refonte du site intranet avec un changement de technologie plus en adéquation avec nos outils Office 365 ;
- élaboration du rapport d'activités 2023 ;
- lancement d'une nouvelle newsletter interne grâce au nouvel intranet et création une newsletter externe ;
- augmenter la présence sur les réseaux sociaux et explorer de nouveaux supports plus digitaux comme la vidéo, le motion design, etc.

CELLULE ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE (CADEQ)

La CADEQ est active sur deux secteurs :

1. Secteur ambulatoire dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé

La cellule d'Accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative (CADEQ) a été créée au sein de l'administration en 2010 par le décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé. Elle est composée d'une agente qui accompagne plus de 140 services agréés dans 10 secteurs et s'y ajoute les organismes représentatifs et de coordination sectorielle.

Son rôle spécifique d'interface entre l'administration, les services agréés concernés et le politique est défini par le décret précité et son arrêté d'application. Elle a pour mission principale d'informer et d'accompagner méthodologiquement la mise en œuvre exigée de la démarche d'évaluation qualitative (DEQ) auprès des services, des organismes représentatifs et de coordination sectorielle agréés.

Tous les trois ans, elle est à l'initiative du lancement des procédures de la DEQ : invitation est faite aux services ambulatoires de proposer des thématiques sectorielles, classification de ceux-ci, communication des thèmes validés par les Conseils consultatifs bruxellois francophone, sections « Aide et soins à domicile » et « Services ambulatoires » et par le Collège, ainsi que l'analyse et la validation des projets déposés.

Tout au long de l'année, elle informe, accompagne et encadre l'ensemble des projets mis en œuvre dans les secteurs ambulatoires.

La CADEQ recueille des données spécifiques sur la mise en œuvre des projets qui permettent l'élaboration du rapport annuel, prévu par le décret. Ce rapport est transmis pour information aux deux sections compétentes du Conseil consultatif et au Parlement bruxellois. Il est ensuite partagé sur le site internet de la Commission communautaire française (COCOF).

Réalisations et faits marquants 2022

En 2022, la majorité des services agréés entame la troisième et dernière année du quatrième triennat de projet DEQ.

La crise de la Covid-19 n'a empêché aucune association de mettre en œuvre le projet déposé. Les thématiques choisies telles que l'accueil, la communication ou le travail en équipe ont été au centre des préoccupations d'adaptation liées à la crise et ont parfois dépassés les objectifs prévus. Les associations qui avaient plutôt privilégiés des thématiques comme l'action communautaire, le travail collectif ou en réseau ont pu modifier leurs objectifs et calendrier initiaux ; ce qui leur a permis d'avancer également sur leur DEQ.

Comme le prévoit le décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé, la CADEQ a invité les associations à proposer des thèmes sectoriels de travail pour la DEQV (5^{ème} projet). Ceux-ci ont été classés, présentés en Conseil consultatif et adoptés par le Collège. L'arrêté a ensuite été envoyé à l'ensemble des services concernés six mois avant la date de dépôt du projet.

Perspectives 2023

L'attention restera portée sur les missions initiales de la CADEQ tels que l'information, l'accompagnement méthodologique et l'encadrement des projets DEQ en cours dans les secteurs relevant de l'ambulatoire. La CADEQ reste disponible au soutien plus spécifique de certains services qui en font la demande malgré l'augmentation de la charge de travail en raison du nombre de services nouvellement agréés.

Dès le 1^{er} janvier, les services entameront leur 5^{ème} triennat. Une dizaine de maisons médicales plus récemment agréées débiteront pour la 1^{ère} fois une démarche d'évaluation qualitative, d'autres une 2^{ème}.

Tout au long de l'année, la reprise des rencontres annuelles sur le terrain des associations sera enfin à nouveau effective.

La CADEQ rédigera le rapport d'évaluation sur la mise en œuvre des DEQ, prévu par le décret, en se basant sur les informations récoltées au sein des rapports d'activités des services et lors des rencontres annuelles.

2. Secteur de l'aide aux personnes en situation de handicap

Le décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée (article 102) et les arrêtés sectoriels d'application entrés progressivement en vigueur ont instauré la réalisation d'une évaluation interne par les associations agréées.

Afin de faciliter la réalisation de cette évaluation par les associations concernées, une circulaire explicative relative à la mise en œuvre de l'évaluation interne a été élaborée début 2020. Cette circulaire en présente le contexte, rappelle le cadre réglementaire et précise les modalités de mise en œuvre.

Les missions de la CADEQ, telles que définies dans cette circulaire, sont les suivantes :

- informer, accompagner et soutenir les associations dans la compréhension, la mise en œuvre et le déroulement du processus d'évaluation interne ;
- organiser des rencontres régulières avec les associations agréées, à leur demande ou de manière proactive ;
- recueillir des éléments pertinents en relation avec le processus d'évaluation interne et les partager avec les associations.

Réalizations et faits marquants 2022

La plupart des services et entreprises de travail adapté (ETA), concernés par la mise en application de l'évaluation interne, se trouvent dans la deuxième année de leur premier cycle d'évaluation interne, généralement organisé sur une période de trois ans.

De ce fait, l'année 2022 a été marquée par la formalisation du suivi intermédiaire de l'évaluation interne (année 2) dans les rapports annuels d'activités des services et ETA.

Après l'analyse de ces rapports d'activités, la CADEQ a rencontré plusieurs responsables de services d'accompagnement et autres services d'aide à l'intégration, ainsi que la plupart des représentants des ETA.

Ces rencontres permettent notamment d'améliorer la compréhension mutuelle, de clarifier les attentes de l'administration, d'échanger sur

base des documents produits par les services et ETA, de prodiguer des conseils concernant les compléments éventuels à apporter dans les rapports d'activités ultérieurs.

Une réunion a été organisée avec chaque nouveau service agréé pour l'informer de la démarche d'évaluation interne (les dispositions réglementaires, le partage de documents et de ressources utiles).

En plus de l'accompagnement individualisé, la CADEQ a réalisé et communiqué aux différents intervenants (services agréés et ETA, administration, Conseil consultatif de l'aide aux personnes handicapées) des notes de synthèse sur l'état des lieux du processus d'évaluation interne en cours, afin de stimuler le partage d'expériences dans ce domaine. Ces notes mettent principalement en évidence les thèmes d'évaluation choisis par les services et ETA et relèvent déjà quelques constats d'apports positifs de l'évaluation interne.

Perspectives 2023

La CADEQ poursuivra sa démarche d'accompagnement des services et ETA à leur demande ou d'initiative.

La CADEQ participera aux rencontres organisées en collaboration avec la Fédération professionnelle des services d'accompagnement et celle des ETA, afin de partager avec leurs membres l'état des lieux global de l'évaluation interne au niveau sectoriel.

La plupart des services et ETA devront présenter une synthèse de leur évaluation interne dans leur rapport annuel d'activités à l'été 2023. L'analyse de ces rapports et les rencontres consécutives, qui seront effectuées par la CADEQ, permettront de synthétiser les réflexions venant du terrain après un premier cycle d'évaluation de 3 ans.



CELLULE ÉGALITE DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La cellule Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances mène une action transversale au travers des différentes directions de la Commission communautaire française (COCOF). Elle s'adresse tant aux agents, qu'aux services et associations.

Son objectif est de lutter, dans les domaines pour lesquels l'institution est compétente et dans son fonctionnement quotidien, contre toute forme de discrimination, liée à l'origine ethnique, la culture, l'orientation sexuelle et le genre, l'état de santé, l'âge, le handicap, etc.

Dans le cadre du décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement du 9 juillet 2010, deux protocoles de collaboration existent : l'un avec UNIA (Centre interfédéral pour l'égalité des chances) depuis 2012 et le second avec l'IEFH (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes) depuis 2013.

Leurs missions sont, dans leurs domaines respectifs de compétences, le traitement des signalements de discrimination, l'échange d'informations, l'information juridique, l'information et la sensibilisation du public, la formation du personnel de la COCOF, les avis et recommandations et la conduite d'études.

Dans son travail quotidien, la cellule :

- dans le cadre du décret du 21 juin 2013 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la COCOF :

- effectue chaque année un travail d'analyse sous l'angle du genre de l'exercice budgétaire de l'année suivante (*gender budgeting*). Le but de cette analyse du processus budgétaire est de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes ;
 - présente ses missions dans les différentes directions d'administration et sensibilise les agents à la notion de genre et au *gender budgeting* ;
 - travaille à la mise en œuvre du *gender mainstreaming*, ou approche intégrée de la dimension de genre, au sein de la COCOF ;
- dans le cadre du décret du 15 décembre 2016 portant intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la COCOF :
 - pilote le groupe de coordination « *handistreaming* », c'est-à-dire l'intégration de la dimension du handicap dans toutes les politiques bruxelloises (infrastructure, logement, emploi, formation, culture, sport, etc.) ;
 - participe à divers comités d'accompagnement et de suivi de plans nationaux ou bruxellois dans le cadre des compétences transversales de la COCOF ;

Réalisations et faits marquants 2022

Accueil au sein de la cellule d'une Manager de la Diversité pour mettre en place un plan d'actions pour garantir le respect de la diversité et de l'inclusion et lutter contre les discriminations au sein des 4 axes suivants : le recrutement, la gestion des carrières, la communication interne et le positionnement externe.

- Création de la commission d'accompagnement du plan diversité et inclusion avec des membres représentant l'ensemble de la diversité du personnel. Réalisation de l'état des lieux quantitatif de la diversité de la COCOF.
- Réalisation d'une exposition d'artistes en situation de handicap via deux associations (Créahm Bruxelles et Ateliers Indigo) au sein des locaux de la COCOF, afin de promouvoir et sensibiliser le public et le personnel à la dimension du handicap.
- Publication le 7 juillet 2022 de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française portant exécution du décret du 21 juin 2013 portant intégration de la dimension de genre dans les politiques de la COCOF.
- Elaboration du rapport d'intégration de la dimension de genre dans le budget initial 2023 (*gender budgeting*).
- Organisation d'activités à destination du personnel sur le thème du genre : pour le 8 mars, des ateliers sur le thème de l'écoféminisme et pour le 25 novembre, la visite d'une exposition sur les maternités douloureuses à Schaerbeek.
- Dans le cadre de la démarche DuoDay, accueil d'une stagiaire en situation de handicap au sein de la cellule pendant 5 jours.
- Dans le cadre du plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes (plan VIF), un budget supplémentaire de 100.000 EUR a été alloué à la cellule pour financer des associations qui portent des projets sur le thème des violences faites aux femmes. Dans ce cadre, ont été soutenus des projets relatifs aux problématiques du genre tels que :
 - le soutien à la création de 3 spectacles sur le thème des violences faites aux femmes (Cie Belle de nuit) ;
 - la réalisation des Journées du Matrimoine et de la Saison Matrimoine 2022-2023 et l'organisation de l'exposition Queering Brussels (asbl Architecture qui dégenre) ;
 - l'organisation du festival SNAP (Sex workers Narratives Arts & Politics) dédié aux discours, représentations et enjeux liés au travail du sexe (asbl AWC Production) ;
 - l'organisation du festival féministe, inclusif, accessible et durable « Les Equinoxes » (asbl SIF) ;
 - la création et la diffusion d'un livre pédagogique sur le thème du secret (inceste et harcèlement), la création d'un podcast et la mise à jour d'un abécédaire sur le thème des violences sexuelles et l'organisation d'ateliers de formations (asbl Femmes de droit) ;
 - le projet « Quand les femmes victimes de violence s'initient à l'écriture d'un magazine pour réclamer leurs droits » (asbl Planet Son et Images) ;
 - le soutien à des projets en lien avec les violences gynécologiques et obstétricales via un appel à projets (asbl Conseil des Femmes Francophones de Belgique et asbl Plateforme citoyenne pour une naissance respectée) ;
- D'autres subsides ont été octroyés dans le cadre de la lutte contre les discriminations tels que :
 - le projet artistique multiforme « Stronger together » à thème LGBTQI+ (Sing Out Brussels asbl) ;
 - l'organisation du festival du film afro Massimadi au cinéma Nova (asbl Artfusion) ;
 - le projet « Workhospitality : pour une inclusion réussie des personnes sourdes et malentendantes dans le monde du travail » (asbl CREE) ;

- l'organisation du colloque « Comment rendre l'école inclusive » (asbl Ligue des droits de l'enfant) ;
- le soutien de la santé mentale et physique des femmes immigrées via le sport et la constitution d'un collectif de femmes immigrées leaders d'origine africaine (asbl Initiatives solidarité 224) ;
- le développement du projet Surdi-écoute, la plateforme d'écoute des personnes sourdes et malentendantes et l'organisation du colloque « Démystification de l'interprète en langue des signes et de ses partenaires » (asbl Fédération francophone des sourds de Bruxelles (FFSB)).

Perspectives 2023

- Elaboration des premières phases du Plan de diversité (état des lieux qualitatif de la diversité, rédaction du plan d'actions et suivi de celui-ci).
- Mise en œuvre de l'arrêté intégration de la dimension de genre (création du groupe de coordination, mise en place de formations en genre...).
- Mise en accessibilité du site internet « Discriminons-nous ».
- Accueil de stagiaires en situation de handicap dans le cadre du DuoDay.
- Intégration du formulaire Genre et Handicap à destination des associations, dans le processus IRISbox.
- Lancement de rencontres thématiques.

CELLULE NON MARCHAND

Le « Non marchand » (NM) englobe différents secteurs relevant des compétences de la Commission communautaire française (COCOF). Il s'agit de l'Aide aux personnes et de la Santé, de l'Aide aux personnes handicapées, de l'Insertion socio-professionnelle (ISP) et de la Cohésion sociale. Les subsides alloués à ces secteurs représentent près de la moitié du budget de l'administration.

En 2000, 2018 et 2021 plusieurs accords intersectoriels entre le Gouvernement francophone bruxellois (GFB) et les partenaires sociaux ont débouché sur des mesures transversales ayant pour objectifs d'améliorer les conditions de travail du personnel des associations agréées et subventionnées et de soutenir les employeurs.

Réalizations et faits marquants 2022

Le 23 décembre 2021, au terme de longues négociations avec les partenaires sociaux, un nouvel accord a pu être conclu pour la période 2021-2024. L'accord poursuit 5 objectifs majeurs :

1. la revalorisation salariale en faveur des travailleurs « non marchand » qui est mise en œuvre, progressivement, notamment par le biais d'une implémentation de la classification et du modèle salarial IFIC, développés par l'asbl Institut de classification des fonctions (IF-IC) ;
2. l'amélioration des conditions de travail par la mise en œuvre de mesures dites de « *tenabilité* » pour diminuer la pénibilité du métier dans certains secteurs et en augmenter l'attractivité, à savoir un droit

à 3 semaines consécutives de congés, des horaires connus à l'avance, le plan tandem, la stabilité des contrats de travail, etc. ;

3. le renforcement de normes de personnel ;
4. le renforcement de la mobilité intra-bruxelloise via l'octroi d'un tarif préférentiel « libre-parcours » pour l'ensemble des travailleurs des asbl du secteur non marchand ;
5. la mise en œuvre de mesures innovantes de mutualisation et de support visant à renforcer les différents secteurs par l'organisation d'une plus grande transversalité des fonctions.

Cet accord a également permis à plusieurs secteurs de bénéficier désormais des accords non marchands. Ces secteurs sont la promotion de la santé, les centres régionaux et les bureaux d'accueil primo-arrivants (BAPA).

En 2022, les négociations ont permis d'avancer sur certains objectifs, permettant la mise en œuvre de mesures concrètes pour les travailleurs et employeurs telles que :

- la mesure compensatoire : qui a permis à une quarantaine de centres ouverts 24h/24h de bénéficier d'une subvention pour les aider à couvrir leurs frais de formation pour les fonctions administratives et ressources humaines (RH) ;
- la mutualisation et la digitalisation : 3 marchés publics conjoints entre la COCOF et la Commission communautaire commune (COCOM) ont été attribués en vue de la réalisations d'études en matière de digitalisation et de mutualisation des secteurs non marchands ;

- la mobilité : un marché public conjoint entre la COCOF et la COCOM a permis d'attribuer à un tiers la gestion administrative de la mesure mobilité qui est en cours de développement ;
- la prime de fin d'année 2022 : les montants de l'accord qui ne sont pas alloués à une mesure spécifique viennent alimenter la prime de fin d'année pour les travailleurs des secteurs non marchands ;
- les mesures sectorielles prévues dans l'accord non marchand telles que la mise en place d'un 13^{ème} mois pour les Entreprises de travail adapté (ETA), le financement de ½ équivalent temps plein (ETP) d'une fonction d'assistant social pour les maisons médicales, le rattrapage en ISP, etc.

Hormis l'accord non marchand, la cellule a dû, fin 2022, développer et coordonner l'aide énergie, en réponse à l'augmentation des coûts de l'énergie (gaz et/ou électricité).

En effet, le GFB a dégagé des montants exceptionnels de 3,6 millions d'EUR afin de couvrir une partie des surcoûts « énergies » des secteurs dits « non marchands » et autres secteurs relevant des compétences de la COCOF (culture et sport).

Perspectives 2023

La cellule continuera de participer aux différents groupes de travail (GT) nécessaires à la mise en œuvre de l'accord et de l'aide énergie 2023 avec les services du Collège réuni, Iriscare, les cabinets des Ministres-Présidents de la COCOF et de la COCOM et les partenaires sociaux.

CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES

Lors de la réforme de la Constitution de 1993, les Communautés et les Régions voient leurs compétences internationales renforcées.

Aux côtés du Fédéral, les Communautés et les Régions ont désormais le pouvoir, dans le cadre de leurs compétences, de régler la coopération internationale, de conclure des traités et de représenter leur institution à l'étranger.

La Commission communautaire française (COCOF) a signé des accords-cadres de coopération avec les pays suivants : la République du Bénin, le Québec, la République libanaise, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume du Maroc, la République socialiste du Vietnam, la République de Bulgarie, la République démocratique du Congo, la République algérienne démocratique et populaire, la République du Sénégal, la République de Pologne, la République de Roumanie, la République de Hongrie, la République de Croatie, la République tunisienne et la République de Turquie.

L'action internationale est principalement centrée sur deux pôles géographiques : l'Europe et la Francophonie.

Réalisations et faits marquants 2022

1. La COCOF a octroyé des aides financières pour soutenir les projets hors accords :

- la participation d'experts à des projets de coopération internationale (7 subventions) ;
- la participation d'experts à des colloques, séminaires, festivals, conférences-débats, formations, voyages d'études et forums (20 subventions) ;
- des actions de terrain menées par des organisations de première ligne actives à l'étranger pour répondre à des besoins immédiats (9 subventions).

Les mobilités d'experts ont concerné 8 accueils à Bruxelles, 18 déplacements à l'étranger et 1 accueil/envoi mixte.

Les activités réalisées à l'étranger l'ont été en Europe (16), en Afrique (6), en Amérique latine (3) et au Proche-Orient/Moyen-Orient (3).

70% des projets ont porté sur les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.

Accords bilatéraux : 252.000 EUR
Hors accords : 60.000 EUR / 36 projets

7 Coopérations internationales

20 Colloques

9 Actions de terrain

8 Accueils à Bruxelles

18 Envois à l'étranger

16 Europe

6 Afrique

2. La COCOF a soutenu des projets développés dans le cadre des accords bilatéraux auxquels elle est partie prenante.

Du 23 au 25 mai 2022 s'est tenue, à Bruxelles, la 5^{ème} session de la Commission mixte permanente (CMP) instituée par l'Accord de coopération signé le 9 décembre 2002 entre, d'une part, la Communauté française de Belgique (CF), la Région wallonne (RW) et la COCOF de la Région de Bruxelles-Capitale et, d'autre part, la République Démocratique du Congo.

4 axes stratégiques ont été arrêtés pour la programmation 2022-2026 :

- l'axe développement d'activités économiques et le soutien au développement de structures et à la création d'entreprises, notamment dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage incluant également un volet formation et sécurité des filières d'approvisionnement alimentaire ;
- l'axe culture et industries culturelles ;
- l'axe décentralisation au travers du renforcement des capacités des entités territoriales décentralisées ;
- l'axe éducation et sport.

Les Parties se sont entendues pour fixer dorénavant à cinq ans la durée du programme de coopération, soit de 2022 à 2026.

Les projets de coopération, soutenus par la COCOF dans le cadre de la programmation 2022-2026, s'inscrivent dans l'axe 1 : « Développement d'activités économiques dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage » et dans le programme 3 : « Formation ».

Il s'agit des projets suivants :

- projet 3.1. « Autonomisation des femmes des quartiers périphériques de la ville de Kinshasa » : projet mis en œuvre par le Centre d'impulsion socio-professionnel et culturel (CIPROC) qui vise à contribuer au développement de l'agriculture durable et à l'émancipation financière de la population locale de la commune de Kimbanseke, en favorisant l'entreprenariat des femmes et l'économie locale ;
- projet 3.2. « Appui à la création d'une formation en boucherie et charcuterie à Bukavu » : projet piloté par l'institut Lambion qui vise à créer un centre de formation en boucherie et charcuterie, dont les bénéficiaires sont les femmes de la Fondation Panzi dans le cadre d'un programme d'insertion socio-professionnelle, mais également de nombreux petits éleveurs, des personnes en recherche d'emploi et des ménages en situation de précarité qui bénéficieront d'un accès privilégié, via le magasin d'application lié au centre de formation, à une viande locale de qualité moins chère que les produits importés.

La 12^{ème} session de la CMP Wallonie-Bruxelles/Québec, biennium 2022-2024, s'est tenue à Québec du 5 au 15 juin 2022.

L'appel à projets de cette commission mixte a été lancé en février 2022 dans les secteurs suivants :

- économie, recherche et innovation ;
- environnement ;
- culture ;
- éducation, enseignement supérieur et formation professionnelle ;

- enjeux de santé et de société.

2 projets ont été financés par la COCOF dans le cadre de cette 12^{ème} session de la CMP :

- XP Nature asbl qui, en partenariat avec Ex Situ Expérience, se propose de mettre en place un projet-pilote d'intervention psycho-sociale par la nature et l'aventure au sein d'une école secondaire bruxelloise d'enseignement spécialisé – l'institut Alexandre Herlin – qui organise principalement un enseignement pour les élèves des types 2 (déficience intellectuelle modérée à sévère), 6 (déficience visuelle), 7 (déficience auditive), 8 (troubles des apprentissages) ;
- le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) qui, en partenariat avec SEX-ED +, souhaite créer, promouvoir et diffuser du matériel pédagogique, avec des outils 3D, qui devrait contribuer à une meilleure connaissance des anatomies génitales et ce, tant à destination des professionnels que des patients.

Perspectives 2023

Coopération avec la République du Maroc

La 8^{ème} session de la CMP Wallonie-Bruxelles/Maroc devrait se tenir en 2023.

Un appel à projets sera alors lancé pour un nouveau programme de coopération 2024-2028.

Coopération avec la République du Bénin

La 7^{ème} session de la CMP Wallonie-Bruxelles/Bénin devrait se tenir également en 2023.

Un appel à projets sera alors lancé pour un nouveau programme de coopération 2024-2028.



SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

Le Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPP) est un service commun à la Commission communautaire française (COCOF), à Bruxelles Formation (BF) et à la Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELdB).

Le SIPP assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les agents pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs.

Les sept domaines du bien-être au travail définis par la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail sont :

- la sécurité au travail ;
- la protection de la santé des membres du personnel au travail ;
- les aspects psychosociaux du travail ;
- l'ergonomie ;
- l'hygiène du travail ;
- l'embellissement des lieux de travail ;
- l'environnement (pour ce qui concerne son influence sur les 6 premiers points).

Le SIPP dépend directement de l'Administratrice générale. Il est dirigé par une conseillère-cheffe de service et comprend quatre sections :

- le département de Médecine du travail ;
- la section Gestion des risques de la COCOF ;
- la section Gestion des risques de BF ;
- la section Gestion des risques de la HELdB.

Les missions du SIPP découlent de l'application du Code du Bien-être au travail (BET).

Toutes les missions décrites dans le Livre II, Titre 1 du Code BET sont assurées par le SIPP, à l'exception des missions relatives à la protection des risques psychosociaux au travail pour lesquelles le SIPP collabore avec un Service Externe de Prévention et de Protection au Travail (Cohezio).

En application de l'article 43 de la loi sur le BET, les conseillers en prévention accomplissent leurs missions en totale indépendance par rapport à l'employeur et aux travailleurs. Les conseillers en prévention établissent un rapport annuel, tenu à la disposition du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Les activités du SIPP sont détaillées dans des rapports mensuels qui sont présentés aux Comités de Concertation de Base BET (CCB-BET) de la COCOF et de BF, et à la Commission Paritaire Locale BET de la HELdB.

Le SIPP assure également le secrétariat du CCB-BET de la COCOF.



SERVICE INSPECTION

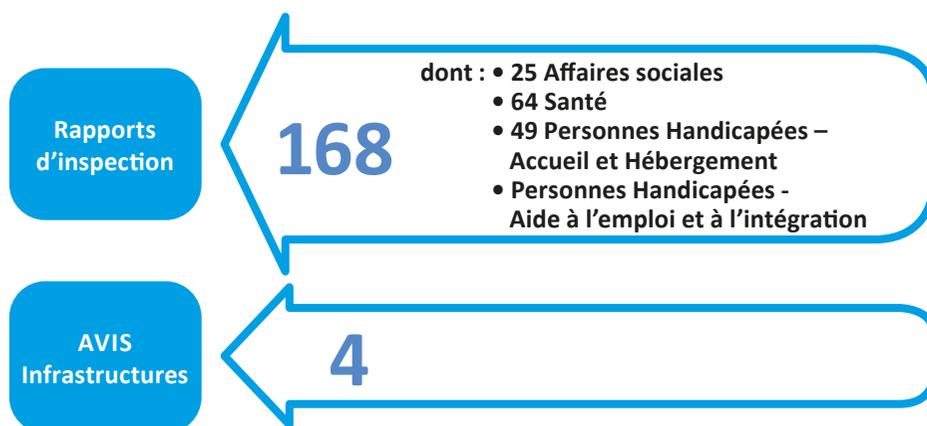
Le service Inspection de la Commission communautaire française (COCOF) a été créé pour exercer une mission d'inspection sur l'ensemble des secteurs agréés par le Gouvernement francophone bruxellois (GFB). Il exerce donc sa mission par rapport aux matières relevant des services Santé, Affaires sociales et Aide aux personnes handicapées.

Pour exercer la mission du service, les inspecteurs désignés par le GFB vérifient la mise en œuvre des dispositions réglementaires et la cohérence de l'application de celles-ci au sein des centres, services, associations, logements et entreprises agréés et/ou subventionnés par le GFB.

Cette mission peut s'exercer d'initiative dans le cadre des procédures visées par les législations et également dans le cadre de la gestion des plaintes.

Le service Inspection réalise également des inspections thématiques par secteur.

Quelques chiffres



Réalisations et faits marquants 2022

Les effets de la crise sanitaire de la Covid-19 se sont fortement fait ressentir au sein des équipes des services agréés, qui paraissent extrêmement fatiguées.

La collaboration entre toutes les entités bruxelloises s'est poursuivie.

Le numéro d'appel unique 02/800.84.48 a continué à être utilisé par les associations et a permis le soutien aux directions.

Le service Inspection a organisé les inspections dans le cadre de la législation du nouveau secteur « Transport médico-sanitaire » (TMS).

L'année 2022 a vu également débuter les travaux dans le cadre de la réforme de l'ambulatoire. Une partie de l'équipe y a pris part.

Elle a été marquée par une nouvelle organisation au sein du Service Inspection. Les membres de l'équipe fonctionnent désormais d'avantage en binôme lors des renouvellements d'agrément des institutions.

Cette année fut également une année intense au niveau du secteur des personnes en situation de handicap. En effet, de nombreux agréments ont été renouvelés.

Objectifs globaux

- Au niveau des prestations :
 - le premier objectif de maintenir tous les agréments à jour (renouvellements) et de traiter toutes les demandes de modification d'agrément dans les délais requis a été atteint ;
 - le second objectif d'augmenter notre présence et nos contacts dans les services, les centres et les entreprises a également été atteint (cfr chiffres).
- Au niveau du développement :
 - l'amélioration de la cohésion de l'équipe s'est poursuivie et l'intégration d'un nouvel agent dans l'équipe s'est faite avec succès ;
 - la stabilisation de l'outil informatique utilisé par le service est toujours en cours d'amélioration.

Objectifs par secteurs

Pour les secteurs de la direction d'administration (DA) des Affaires sociales et de la Santé :

- 43 rapports de renouvellement d'agrément et de modification d'agrément.
- 1 rapports d'agrément d'une nouvelle structure.
- 41 rapports d'inspection portant sur une thématique spécifique .
- 10 délibérations des sessions de formation des aides familiaux.

Pour les secteurs de la direction d'administration (DA) de l'Aide aux Personnes handicapées (PHARE) :

- 47 rapports de renouvellement d'agrément et de modification d'agrément.
- 28 rapports d'inspections thématiques.

Le traitement des plaintes

L'année 2022 a compté 30 contacts (soit 5 de plus qu'en 2021). De ces 30 contacts, 18 ont été traités comme des plaintes et 12 comme des signalements.

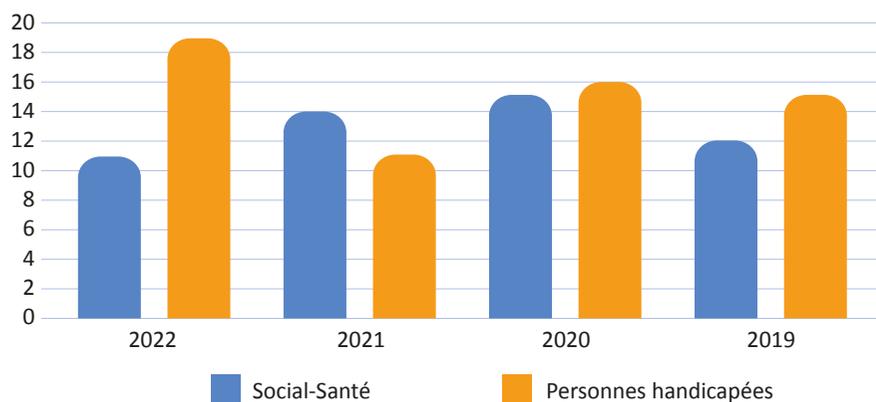
2 plaintes ont été déclarées irrecevables. L'une était anonyme et l'autre concernait le droit du travail.

16 plaintes ont été déclarées recevables et traitées par l'équipe « Plainte » du service Inspection.

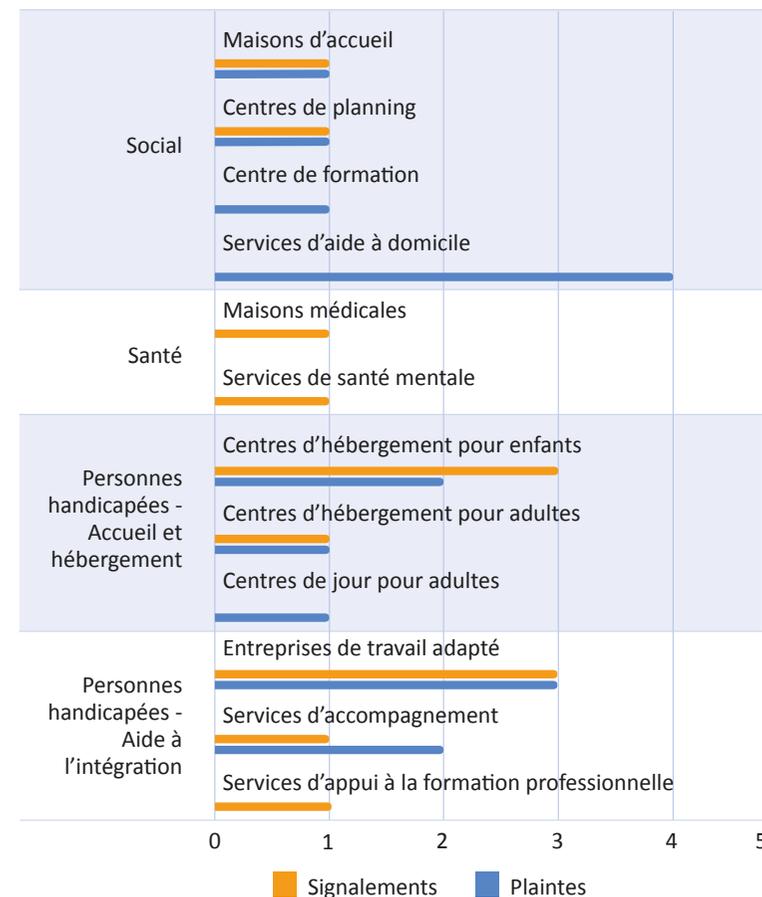
Lors du traitement de ces 16 plaintes ; 12 se sont avérées non-fondées, 3 fondées et une invérifiable.

De plus, 20 contacts nous sont parvenus et étaient hors des compétences du service Inspection : transport scolaire, enseignement, CPMS, maisons de repos, ... soit des institutions non agréées par la COCOF. Ces demandes ont été relayées vers les instances compétentes.

Répartition par secteur et par année



Répartition par type de demande et par secteur



Perspectives 2023

Objectifs globaux

- Au niveau des prestations :
 - **le premier objectif** restera de maintenir tous les agréments à jour (renouvellements) et de traiter toutes les demandes de modification d'agrément dans les délais requis ;
 - **le second objectif** sera d'augmenter notre présence et nos contacts dans les services, les centres et les entreprises.
 - **le troisième objectif** restera de mener une réflexion quant à l'analyse qualitative des services. Pour ce faire, le service Inspection sera renforcée par l'arrivée d'un expert en Santé publique.
- Au niveau du développement :
 - **le premier objectif** sera de soutenir l'amélioration de la cohésion de l'équipe et la bonne intégration des nouveaux agents dans l'équipe ;
 - **le second objectif** visera à stabiliser l'outil informatique utilisé par le service.
 - **le troisième objectif** visera l'autonomisation des inspecteurs quant à l'utilisation de l'outil informatique.

Objectifs par secteurs

- Pour les secteurs de la direction d'administration (DA) de l'Aide aux Personnes Handicapées (PHARE) :

- mener à bien les renouvellements d'agrément de 7 centres et services accueillant des personnes handicapées et d'1 service d'accompagnement ;
 - réaliser des inspections thématiques concernant l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle et le Conseil des usagers dans les centres d'hébergement.
- Pour les secteurs de la direction d'administration (DA) des Affaires sociales, Santé :
 - mener à bien le renouvellement de l'agrément de 1 hôpital psychiatrique, de 6 maisons médicales, de 1 maison d'accueil ainsi que dans le secteur des personnes âgées : 1 service d'accueil de jour ;
 - suivre les demandes de modification d'agrément ;
 - suivre les demandes d'agrément des sociétés de TMS ;
 - participer au jury de délibération des sessions de formation des aides familiales ;
 - réaliser des inspections thématiques dans les secteurs ambulatoires concernant les missions, le territoire et le réseau : dans les centres d'action sociale globale, les services d'aide à domicile, les centres de coordination de soins et services à domicile, les services de soins palliatifs et continués, les centres de planning familial et les services actifs en matière de toxicomanie ;
 - en matière du traitement des plaintes, il sera demandé de reprendre une supervision pour les inspecteurs en charge de ce sujet. Une réflexion sera menée sur les services dont aucune plainte ne parvient, mais qui semble être en difficulté organisationnelle (turnover ou nombreuses absences, conflits internes...).

SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique est un service transversal qui œuvre dans plusieurs matières regroupées notamment dans les secteurs de la fonction publique, des affaires juridiques, des marchés publics, des accidents du travail, des maladies professionnelles et des assurances.

Il s'attèle à la préparation des textes réglementaires applicables au personnel des services du Collège, procède à la vérification du respect des règles de légistique lors de la rédaction des arrêtés réglementaires ou de subventions. Il gère les questions relatives à la promotion des agents, au volet disciplinaire et au volet des risques psychosociaux. Il remet des avis sur les questions juridiques qui lui sont soumises dans des domaines variés. Il a en charge le secrétariat des instances de négociation et de concertation. Le service comporte également un secteur qui traite les demandes de reconnaissance d'accidents du travail et de maladies professionnelles et en assure la gestion. Le service juridique apporte aussi aide et conseil en matière de marchés publics, tant dans la rédaction du cahier spécial des charges que dans l'attribution ou l'exécution du marché. Enfin, il a en charge la gestion des contentieux portés devant les Cours et Tribunaux ou le Conseil d'État.

Réalisations et faits marquants 2022

Fonction publique : poursuite et clôture de certains arrêtés dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord sectoriel 2020-2021 conclu le 7 octobre 2020 : modifications de la partie du statut du 13 avril 1995 relative aux congés et modifications de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) du 1^{er} mars 2012 rendant applicable aux membres du personnel contractuel certains congés fixés dans le statut du 13 avril 1995 (arrêtés adoptés par le Collège le 17 mai 2022) (augmentation du nombre de congé annuel de vacances supplémentaires selon l'âge jusqu'à 67 ans, octroi d'un jour de congé pour déménagement, alignement des modalités relatives aux congés de naissance au regard des décisions réglementaires supra-COCOF, fête de l'Iris en remplacement du 22 juillet après-midi, neutralisation des jours de maladie pour harcèlement reconnu, congé pour aidant-proche), modifications statutaires afin d'introduire le principe de plan de personnel dans nos statuts, avec à terme l'abrogation du cadre organique, nouvel arrêté relatif au télétravail en remplacement de l'arrêté du 13 juin 2017 (arrêté adopté par le Collège le 9 juin 2022).

Clôture de l'arrêté visant à modifier l'arrêté du 21 mars 2018 fixant la structure des services du Collège de la COCOF (fusion du secteur technique du service de Gestion et d'entretien des sites (SGES) avec le service Patrimoine, Infrastructure et Gestion des bâtiments, dépendant de la direction d'administration des Affaires budgétaires, financières et patrimoniales) (arrêté adopté par le Collège le 31 mars 2022).

Mise en œuvre de l'accord sectoriel 2022-2024 conclu le 27 octobre 2022 : octroi d'une indemnité de bureau de 30 EUR dans le cadre du télétravail (arrêté adopté par le Collège le 22 décembre 2022), augmentation de l'allocation de fin d'année (arrêté adopté par le Collège le 22 décembre 2022), extension de la limite d'âge de 15 ans à 18 ans pour l'octroi des congés impérieux d'ordre familial.

Divers arrêtés : précisions du rôle, des missions et du statut des contrôleurs des engagements, modifications du congé parental en vue de transposer complètement une directive européenne, prestations réduites pour raisons médicales rendues accessibles aux stagiaires.

Secrétariat de la Commission d'évaluation des mandataires, du Comité de secteur XV, du Comité de concertation de base, du Comité supérieur de concertation, de la Chambre de recours en matière disciplinaire.

Marchés publics : collaboration avec le service informatique pour réaliser un flux « marchés publics » via Alfresco en vue d'un traitement des demandes d'avis juridique de façon numérisée. Poursuite de la collaboration avec les services ordonnateurs les plus couramment occupés dans la matière des marchés publics. Poursuite également d'une réflexion sur les nouvelles méthodologies de travail avec les usagers du service juridique notamment par la création à venir d'une bibliothèque de documents partagés (sur l'intranet) à destination de tous les services de la COCOF.

Mise à la disposition du service Patrimoine d'un juriste affecté aux activités propres de ce service quel que soit le type de marché public. Permettre d'obtenir un seul référent pour les diverses activités de ce service, mais aussi spécialiser ce conseil aux questions très particulières en matière de marchés publics de travaux. Bâtir une relation de confiance au plus près des besoins et nécessités de ce service.

Assurances : à la suite de la décision de la société P&V de résilier ses polices d'assurances, la COCOF a conclu, avec la société ETHIAS, un marché relatif au renouvellement de l'assurance « incendie des bâtiments » de la COCOF.

Numérisation : travail de numérisation du service Juridique dans son ensemble, notamment via un traitement des demandes d'avis juridique de façon numérisée. Mise en place d'outils variés de gestion documentaire centralisée en attente d'une implémentation plus aboutie via Alfresco.

Légistique : suivi des réformes normatives en matière de soins ambulatoires (réforme du décret lié aux soins ambulatoires du 5 mars 2009), du non marchand (réforme de l'arrêté non marchand daté de 2001, création de la plateforme permanente de dialogue et de concertation du non marchand) et en matière de santé/promotion de la santé.

Perspectives 2023

Fonction publique : poursuite de la révision de la partie des statuts relative au mandat (procédure de sélection des mandataires, procédure d'évaluation, exercice du mandat, commissions de sélection et d'évaluation). Poursuite de la mise en œuvre de l'accord sectoriel 2022-2024 : arrêté mobilité intra-COCOF, allocations pour frais funéraires à accorder aux agents contractuels, modification du statut pécuniaire afin d'y introduire une allocation pour les comptables, participation aux groupes de travail portant sur l'évaluation, la réforme de la procédure d'accession, l'évolution de la carrière dans le niveau 1. Nouvelles modifications de l'arrêté structure du 21 mars 2018. Poursuite de la conclusion de l'accord de coopération Région-COCOF visant à désigner un intégrateur de services commun pour l'échange électronique de données.

Poursuite **numérisation-digitalisation** du service.

Marchés publics : progression dans le traitement des dossiers marchés publics via Alfresco au travers d'une interface épurée, fonctionnelle et compréhensive et également au service de ses utilisateurs. Approfondissement des formations suivies par les juristes affectés à ces questions. Utilisation poussée des outils digitaux tels que les bibliothèques voire des banques de données en ligne spécialisées dans l'optique de mieux conseiller les usagers quant à leurs questionnements.

Préparation du nouveau marché d'assurances de la COCOF.

Assurances : début d'exécution, le 1^{er} avril 2023, du marché public relatif au renouvellement de l'assurance « Incendie des bâtiments » de la COCOF. L'adjudicataire est la société ETHIAS.



Données chiffrées

54 marchés publics traités par le service juridique et 1 nouveau contentieux dans cette matière.

89 déclarations d'accidents du travail.

2 nouveaux dossiers de récupération d'indus.

29 réunions : 10 réunions du Comité de secteur XV, 4 réunions du Comité supérieur de concertation et 15 réunions de COCOBA.

1350 arrêtés de subsides et de transfert de crédits relus.

8 nouveaux dossiers contentieux (Cours et Tribunaux).

69 polices d'assurances dont 30 polices «auto» gérées par le secteur «Assurances».

SERVICE SOCIAL

L'asbl Service social de la Commission communautaire française (COCOF) propose une aide individuelle et collective aux membres du personnel, qu'ils soient actifs, en congé de maladie ou retraités (près de 3.100 personnes), ainsi qu'à leurs conjoint et enfant(s).

L'association est gérée par un Conseil d'administration (CA) composé de douze administrateurs, issus des trois organisations syndicales, et élus par une Assemblée générale tous les quatre ans.

Une équipe administrative et sociale, constituée de huit agents faisant partie du personnel de la COCOF, est présente au quotidien pour assurer les différentes missions de l'asbl et être disponible pour répondre à une demande ponctuelle émise par l'agent.

Sur le plan de l'aide individuelle, les assistantes sociales permettent aux membres du personnel en difficulté de trouver en toute confidentialité une écoute et un accompagnement.

Les problèmes rencontrés peuvent être d'ordre administratif, juridique, relationnel, psychologique, financier, médical...

Suivant les circonstances, une aide peut se présenter sous la forme d'un prêt ou d'une intervention financière non remboursable. Celle-ci est appréciée par le Conseil d'administration sur base d'une enquête sociale menée par l'assistante sociale et de son rapport présenté de manière anonyme.

Sur le plan de l'aide collective, la santé et l'accès à la culture et au sport sont privilégiés et reflètent les missions de la COCOF.

Des actions de prévention, telles que les remboursements de dépistages, sont proposées aux membres du personnel et leur famille.

Le Service social gère également une assurance collectives "Soins de santé - hospitalisation", à laquelle 50% des agents sont affiliés.

L'année 2022 retrouve ses chiffres d'avant la pandémie au niveau des spectacles et de différentes interventions. La progression est nette pour les dépistages médicaux et les demandes d'affiliation à l'assurance hospitalisation. Toutes les actions menées pour les enfants du personnel ont rencontré un réel intérêt, avec une participation record à l'occasion de la fête de la Saint-Nicolas.

La réflexion portant sur la création d'une plateforme digitale du Service social devrait se concrétiser en 2023. Le CA et l'équipe veulent assurer, tout en se modernisant, la continuité des missions de l'asbl et leur disponibilité au service de tous les agents de la COCOF.



SERVICE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne a pour objectif de maîtriser les risques auxquels une institution ou une entreprise s'expose. Si, dans le cas des entreprises privées, il s'agit principalement de prévenir les risques financiers, le secteur public va davantage se concentrer sur la bonne utilisation des ressources publiques, les questions d'éthique et l'intérêt public.

Au sein de la Commission communautaire française (COCOF), le service Contrôle interne vise donc à accompagner l'administration dans la maîtrise de ses activités, de ses processus et de limiter les risques de ceux-ci. Pour ce faire, il recense les différents processus existants et propose des modifications pour les simplifier ou en réduire les risques, qui peuvent être financiers, organisationnels, etc.

Le service Contrôle interne accompagne également la cellule d'appui dans la mise en œuvre de projets transversaux en lien avec le plan stratégique.

Actuellement, le service participe à différents projets, notamment :

- la digitalisation des processus ;
- la numérisation des courriers et la gestion documentaire ;
- les projets en lien avec le Customer Relationship Management (CRM- Gestion de la relation client) régional ;
- la révision de certains flux budgétaires ;
- le déploiement de la plateforme Irisbox pour les demandes de subventions facultatives.

Perspectives 2023

En 2022, un état des lieux sur le contrôle interne a été réalisé et a abouti sur une série de projets visant à développer la dynamique de contrôle interne à l'échelle de la COCOF. Ces différents projets seront entamés en 2023 et incluent notamment :

- une réflexion autour des besoins en formation des différents services ;
- un recensement des processus clés de la COCOF ;
- un état des lieux sur les bases de données et leur utilisation au sein de la COCOF ;
- un plan de communication à l'attention de tous les services.



DIRECTION D'ADMINISTRATION ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE, RECHERCHE ET TRANSPORT SCOLAIRE



Campus du CERIA et enseignement de la COCOF sur Youtube :
www.youtube.com/@campusduceria/videos

46



Présentation de l'Institut
Alexandre Herlin



Présentation de l'ESAC



Présentation de la Haute école
Lucia de Brouckère (HELdB)



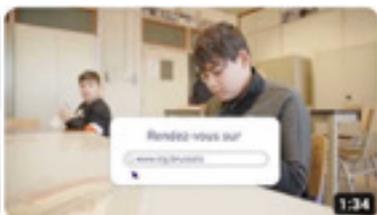
Présentation de l'Institut
Lallemand



Présentation de l'Institut
Roger Guilbert



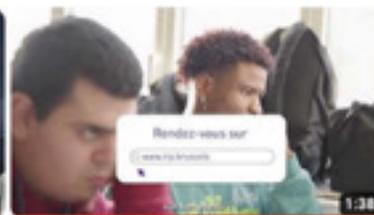
Présentation de l'Institut
Roger Lambion



Présentation de l'Institut
Charles Gheude



Présentation de l'école Jules Verne



Présentation de l'Institut
Redouté-Peiffer



Présentation de l'Institut
Emile Gryzon et du CEFA
du CERIA

Après deux années durablement marquées par la pandémie, 2022 a marqué un retour à des modalités classiques dans l'exercice de nos différentes activités de formation, enseignement, recherche et transport. Il est néanmoins important de constater les difficultés vécues par une partie de nos bénéficiaires (notamment dans les écoles) en termes de présence et d'assiduité dans les efforts à fournir.

Les faits marquants de l'année sont contrastés, suivant les missions diversifiées que nous assurons :

- pour le transport scolaire, une crise majeure s'est produite à la rentrée scolaire, en raison d'un manque de transporteurs. Cette crise a été résolue grâce à la recherche active de solutions alternatives, par le service du transport et une mobilisation plus large de l'administration. Une réforme des modalités de transport a été mise sur les rails, qui devrait aboutir à la rentrée 2023. L'accent est mis sur la prise en charge des enfants les plus fragilisés et la recherche de solutions visant plus d'autonomie pour les enfants qui en ont la capacité ;
- Labiris a pu maintenir les activités de recherche en lien avec l'enseignement, en permettant les travaux en laboratoire, l'accueil de stagiaires, tout en mettant en œuvre son Plan stratégique. Ce service aura vu cette année l'opérationnalisation de ses entités de recherche et la quasi-finalisation du réaménagement de ses locaux ;
- dans l'enseignement, l'École Jules Verne a poursuivi son déploiement par l'ouverture d'une deuxième année. Les autres écoles ont vu de manière globale leur public scolaire augmenter, grâce au travail de l'ensemble des équipes éducatives. Le Pôle territorial Bruxelles-Nord s'est mis en place à partir de septembre et permettra l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, grâce à l'expertise du personnel de l'enseignement spécialisé. L'attention à l'égard des publics les plus

fragilisés reste une constante de notre enseignement et se concrétise au travers de différents projets : lutte contre la précarité menstruelle, des ateliers de remédiation durant les vacances de printemps et d'été, la distribution de packs de rentrée, l'ouverture d'une épicerie solidaire, des processus d'inclusion en hausse, une réflexion sur l'accessibilité de nos locaux à tous les types de handicap ;

- la formation professionnelle a poursuivi le développement de son offre de formation en incluant les enjeux fondamentaux bruxellois (digitalisation, environnement, mobilité...), la mise en place de nouvelles collaborations avec différentes structures et réseaux de grandes entreprises et les partenariats avec l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle ;
- les services de support (gestion des sites et appui aux établissements) ont été encore en première ligne dans bon nombre d'actions portées par les écoles et les services de la direction d'administration (DA). Soulignons le soutien apporté par le service d'appui au travers de la mise à disposition de bus pour résoudre la crise du transport scolaire. Un bel exemple de solidarité interne à l'administration.

En 2023, les défis resteront nombreux et de taille : inauguration des nouveaux bâtiments scolaires, ouverture du Lab Marie Curie, développement des projets d'accessibilité, projets de tri et réduction des déchets, implémentations accrues du numérique dans les apprentissages... L'occasion de s'inscrire dans les enjeux portés par le plan stratégique de la DA que ce soit en termes d'éducation, de transition écologique et de communication, tandis qu'un nouvel équilibre dans les modalités de travail se mettra en place progressivement.

Patrick BEAUDELLOT,
Directeur d'administration



SERVICE ENSEIGNEMENT

Le service Enseignement est chargé, notamment, de 2 missions importantes :

MISSION 1

En tant que pouvoir organisateur (PO), la Commission communautaire française (COCOF) a donné pour mission principale au service Enseignement la gestion des établissements scolaires situés sur le campus du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) et sur d'autres sites. Celle-ci englobe différents aspects, tels que la gestion du personnel enseignant et assimilé et l'administration de l'organisation des établissements, juridique et budgétaire, ainsi que la promotion des relations internationales au travers d'une cellule intitulée Relations internationales Enseignement et Formation professionnelle (CRIEF).

Ces écoles sont :

Pour l'enseignement spécialisé

- L'institut **Alexandre Herlin** : enseignement fondamental et secondaire

Il accueille des élèves déficients mentaux modérés (type 2), déficients visuels (type 6), déficients auditifs (type 7), dysphasiques (type 7Dys). L'enseignement primaire accueille aussi les enfants ayant un handicap de type 8 (troubles instrumentaux).

En intégration, il accompagne également des élèves qui continuent à suivre les cours ou une partie de ceux-ci au sein de l'enseignement ordinaire.

Son enseignement secondaire offre des formations dans les domaines de l'administration, de l'horticulture et du social.

- L'institut **Charles Gheude** : enseignement secondaire professionnel

Il accueille des élèves connaissant des difficultés d'apprentissage (type 1) ou souffrant de déficiences physiques (type 4). Il dispense un enseignement de forme 3 dans les secteurs suivants : aide mécanique, montage en sanitaire, montage en chauffage, peinture du bâtiment, piquage polyvalent, retouche, maroquinerie, cuisine et salle, aide-ménagère et aide logistique.

Pour l'enseignement secondaire technique et professionnel

- L'institut **Émile Gryzon** qui offre les formations suivantes :

- aspirant aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité ;
- agent en accueil - tourisme et secrétariat tourisme ;
- boulangerie-pâtisserie, chocolaterie-confiserie-glaceries, cuisine de collectivités, hôtellerie-restauration, restauration, traiteur-organisation de banquets, cuisine, salle, sommellerie et barman.

- Le **Centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA)** :

- cuisine et salle ;
- vente et auxiliaire de magasin.

- **L'institut Redouté-Peiffer (IRP)** qui offre les formations suivantes :

- 1^{er} degré commun et 1^{er} degré différencié ;
- dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants et assimilés (DASPA) ;
- horticulture, fleuriste, aménagement des parcs et jardins, grimpeur/élagueur et grimpeuse/élagueuse, arboriste ;
- assistant et assistante pharmaceutico-technique, technicien et technicienne en chimie, sciences appliquées ;
- gestion, comptabilité, vente, gestion de très petites entreprises et technicien en comptabilité ;
- techniques artistiques, techniques en photographie ;
- éducation physique et sport - études (football) ;
- technicien et technicienne en transport et logistique.

- **L'École Jules Verne (EJV)**

DOA (Degré d'observation autonome) – École à pédagogies actives et en immersion néerlandaise, elle accueille les élèves du premier degré de l'enseignement secondaire.

Pour l'enseignement de promotion sociale, enseignement secondaire et supérieur

- **L'institut Roger Lambion** qui offre les formations suivantes :

- baccalauréat en chimie à finalité biotechnologie ;
- boucherie/charcuterie, boulangerie/pâtisserie, chocolaterie/confiserie/glaceries ;
- découverte de la cuisine, cuisine du monde, cuisine végétarienne, découverte de la pâtisserie, salle, aide polyvalente en restauration de collectivités, œnologie, restauration, entrées et plats de fête,

cuisine méditerranéenne, poissons, mollusques et crustacés et cuisine de volailles.

- **L'institut Roger Guilbert** qui offre les formations suivantes dans les domaines :

- baccalauréat en gestion des ressources humaines ;
- alphabétisation, initiation aux premiers secours, Humanités générales Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) et complément CESS, Français Langue étrangère (FLE) ;
- conseiller et conseillère en prévention ;
- conseiller et conseillère en insertion sociale et professionnelle ;
- Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP), Certificat d'aptitudes pédagogiques approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES), Insertion socio-professionnelle (ISP) et fonctions de promotion et de sélection (PROM), Certificat didactique du cours de philosophie et citoyenneté, formation aux pédagogies actives (secondaire et supérieure) et formation en alphabétisation.

- **L'institut Jean-Pierre Lallemand** qui offre les formations suivantes :

- bibliothéconomie ;
- bibliothécaire – documentaliste ;
- administration publique ;
- orthopédagogie ;
- auxiliaire de l'enfance ;
- éducateur spécialisé et éducatrice spécialisée.

Pour l'enseignement supérieur

- la ***Haute École Lucia de Brouckère*** (HELdB) qui offre des formations en partenariat avec la province du Brabant wallon dans les métiers suivants :

- architecte de jardins et de paysage ;
- assistant et assistante de direction - option langue et gestion ;
- comptable - option fiscalité ou gestion ;
- diététique ;
- éducateur spécialisé et éducatrice spécialisée ;
- électronique médicale ;
- gestion de l'environnement urbain ;
- gestion hôtelière ;
- instituteur et institutrice primaire ;
- master « ingénieur industriel et ingénieure industrielle » en option chimie ou biochimie ;
- droit ;
- marketing ;
- relations publiques ;
- management du tourisme et des loisirs.

- ***l'École supérieure des arts du cirque (ESAC)*** :

Baccalauréat en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication - option Arts du cirque.

Internat Autonome CERIA

Cet internat accueille uniquement des jeunes filles de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

Cellule Relations internationales Enseignement et Formation professionnelle (CRIEF)

Le PO de la COCOF a également pour objectif de renforcer l'apprentissage des langues et de participer au « mieux vivre-ensemble » permettant ainsi une vraie intégration à la vie citoyenne. Dans cette optique, la CRIEF a pour objectif de développer les projets de mobilité internationale des étudiants, des élèves et des équipes éducatives.

La CRIEF assiste et soutient les programmes et projets internationaux développés en collaboration avec les équipes pédagogiques afin de contribuer à une offre de formation internationalisée.

L'établissement d'un cadastre annuel de tous les projets réalisés à l'international par tous les établissements de la COCOF et de leurs coûts y est réalisé pour les échanges internationaux.

ÉTABLISSEMENT	Nombre de professeurs *	Nombre d'élèves/étudiants
Haute École Lucia de Brouckère	170	1.171
École supérieure des Arts du cirque	32	47
Institut Émile Gryzon	207	863
Centre d'éducation et de formation en alternance	30	111
Institut Redouté-Peiffer	200	868
École Jules Verne	30	229
Institut Charles Gheude	103	251
Institut Alexandre Herlin	213	Fondamental : 163
		Secondaire : 216
Institut Roger Guilbert	43	720
Institut Roger Lambion	52	1.169
Institut Jean-Pierre Lallemand	33	639
Internat Autonome CERIA	8	23

* Personnel enseignant et assimilé, professeurs invités, experts, conférenciers, personnel auxiliaire d'éducation, personnel paramédical, social et psychologique. Les attributions des membres du personnel enseignant sont parfois réparties sur plusieurs établissements : ils sont comptabilisés dans chacun d'eux.

MISSION 2

Le service Enseignement assure également la gestion des centres psycho-médico-sociaux (CPMS) et du service Promotion de la Santé à l'École (PSE).

Les CPMS sont au nombre de 5 :

Le **CPMS 1** est composé de 9,5 équivalents temps plein (ETP) et 2,5 ETP non subventionnés et assure la guidance de 6.133 élèves issus des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg, Watermael-Boitsfort, Auderghem, ainsi que de l'institut Charles Gheude de la COCOF.

Le **CPMS 2** est composé de 14 ETP subventionnés et 2 ETP non subventionnés et assure la guidance de 8.234 élèves issus des communes de Molenbeek-Saint-Jean, Wemmel, Rhode-Saint-Genèse, ainsi que de 3 écoles d'enseignement spécialisé.

Le **CPMS 3** est composé de 11,5 ETP subventionnés et 0,5 ETP non subventionné et assure la guidance de 4.872 élèves issus de la commune d'Anderlecht, ainsi que l'institut Émile Gryzon et de l'École Jules Verne de la COCOF.

Le **CPMS 4** est composé de 9 ETP subventionnés et 1,5 ETP non subventionné et assure la guidance de 5.089 élèves issus des communes d'Evere, Saint-Josse, Ganshoren, ainsi que de l'institut Alexandre Herlin de la COCOF.

Le **CPMS 5** est composé de 9,5 ETP subventionnés et assure la guidance de 5.516 élèves issus de la commune d'Anderlecht, ainsi que de l'institut Redouté-Peiffer de la COCOF.

Le **Service Promotion de la Santé à l'École (PSE)** est composé de 8 médecins, 8 infirmières, 2 assistantes sociales et 2 agents administratifs.

Ce service assure le suivi médical de 10.032 élèves issus d'établissements d'enseignement maternel, primaire ordinaire et spécialisé, secondaire ordinaire et spécialisé et également de l'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C).

Réalisations et faits marquants 2022

Ouverture de la 2^{ème} année à Jules Verne, école désormais entièrement créée. A la rentrée d'août 2022, l'école comptait 229 élèves.

Ouverture d'une nouvelle option « Aspirant et aspirante aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité » depuis septembre 2022 dans l'enseignement technique de qualification à l'Institut Gryzon, seule école à l'organiser à Bruxelles.

Cette formation se donne sur 3 années. Seule la 4^{ème} Technique de qualification (TQ) a ouvert ses portes en 2022. La 5^{ème} sera organisée à la rentrée 2023. Celle-ci s'envisage en collaboration avec 5 corps de métiers relevant du Fédéral : la Défense, la police, les pompiers, les agents pénitentiaires et les agents de sécurité/gardiennage.

L'objectif de cette formation est de faire acquérir les compétences professionnelles et physiques nécessaires pour faciliter l'entrée sur le marché du travail dans les professions de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité et de préparer les élèves à accéder à l'enseignement supérieur et/ou à des cours de formation avancée spécifiques.

Afin que certains élèves fréquentant l'institut Alexandre Herlin fondamental puissent continuer leur parcours au sein du même établissement s'ils le souhaitent, l'institut Alexandre Herlin secondaire a ouvert en septembre 2022 une classe de type 8 permettant d'accueillir les élèves souffrant de troubles instrumentaux, à savoir de troubles spécifiques d'apprentissage dans des domaines comme le langage, la parole, la lecture, l'écriture ou le calcul.

Le Pôle territorial Bruxelles-Nord, rattaché à l'institut Alexandre Herlin secondaire, qui constitue l'établissement siège, a procédé à l'engagement des premiers membres de son personnel. On comptait 11,5 ETP en plus du coordinateur à la rentrée de l'année scolaire 2022/2023.

Pour rappel, le Pôle intervient dans 35 écoles fondamentales et secondaires d'enseignement ordinaire, dites écoles coopérantes, des PO de la COCOF et des communes de Schaerbeek, Berchem-Sainte-Agathe, Evere, Ganshoren et Koekelberg.

La campagne de lutte contre la précarité menstruelle initiée l'année précédente se poursuit ; elle permet la distribution de protections périodiques à destination des élèves et des étudiantes au sein de tous les établissements scolaires et de l'internat.

De même, les équipes qui se consacrent aux projets d'accrochage scolaire ont été reconduites. Les ateliers de printemps et d'été ont également été poursuivis. Ceux-ci connaissent un succès grandissant et permettent de proposer aux élèves des remédiations combinées à des activités sportives et culturelles.

Cellule Relations internationales Enseignement et Formation professionnelle (CRIEF)

En ce qui concerne les relations internationales (CRIEF), l'octroi de l'accréditation Erasmus consortium pour l'enseignement de la COCOF a permis l'obtention d'un financement d'un montant de 17.235 EUR afin de permettre l'octroi de bourses de mobilité Erasmus+ pour des stages en milieux professionnels pour nos élèves de l'enseignement secondaire qualifiant et technique.

Toujours avec l'objectif d'un enseignement pour tous, les écoles de l'enseignement spécialisé ont été consultées afin d'établir leurs besoins en mobilité européenne et de définir les futures sections participantes au programme européen. Leur intégration au programme Erasmus+ se fera en 2023 et 2024.

Une délégation française de 2 représentants de la 3^{ème} Préparatoire Métiers du Lycée Valéry Larbaud à Cusset accompagnés de 6 élèves est venue en stage dans les instituts Emile Gryzon et Roger Lambion durant une semaine pour participer activement aux ateliers de chocolaterie – boulangerie – pâtisserie – glace – cuisine et service en salle. Leur intégration dans nos classes s'est très bien passée et les échanges avec nos publics (jeunes et adultes) ont été très enrichissants.

Une délégation de 3 membres du ministère de l'Enseignement technique, la Formation professionnelle et l'Apprentissage de la République de Côte d'Ivoire a également été accueillie au CERIA avec pour objectifs :

- une meilleure connaissance de nos systèmes d'éducation et de formation ;
- un échange d'informations, d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine de la formation en chocolaterie ;
- une réflexion conjointe sur les besoins en formation des futurs formateurs en chocolaterie-confiserie de la République de Côte d'Ivoire.

Une mission exploratoire d'une délégation de 4 représentants de la direction d'administration de l'Enseignement et Formation professionnelle (DAEFP) a également eu lieu à Abidjan avec pour objectifs :

- la priorisation des actions à mener pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre de coopération ;
- la réalisation d'un état des lieux des infrastructures, des dispositifs de formations et des ressources humaines et matérielles disponibles ;
- une analyse des conditions de faisabilité de la création d'une filière « chocolaterie-confiserie » en Côte d'Ivoire.

Un projet déposé conjointement par l'Institut Roger Lambion (COCOF) et l'INPP (Institut National de Préparation Professionnelle) de la République Démocratique du Congo a été approuvé par la 11^{ème} Commission mixte WBI/RDC sous l'appellation : projet 3.4. Appui à la création d'une formation en boucherie et en charcuterie à Bukavu. La durée du projet est de 5 ans.

Par ailleurs, le projet 2.6 Appui à la formation et à la recherche en tourisme durable d'enseignants universitaires au Vietnam a également été approuvé. Ce projet est mené par l'Université Libre de Bruxelles (ULB) en partenariat avec la DAEFP de la COCOF, 2 missions de formation de formateurs réalisées par une enseignante de la COCOF et une enseignante de l'ULB ont eu lieu en 2022, l'une à Ho Chi Minh Ville et l'autre à Hanoi. La durée de ce projet est de 3 ans.

Perspectives 2023

En août 2023, le LAB Marie Curie ouvrira ses portes avec la 3^{ème} année secondaire générale. Trois orientations seront proposées : langues modernes, sciences et arts d'expression.

Avec cette nouvelle école, la COCOF disposera d'un réseau d'enseignement complet donnant ainsi la possibilité à tous les élèves bruxellois, au terme du continuum pédagogique, de choisir la filière qui leur convient le mieux.

Les bâtiments du LAB Marie Curie étant en construction, c'est dans les bâtiments de l'École Jules Verne que seront accueillis les élèves de la 3^{ème} générale. C'est en effet à la rentrée d'août 2023 que l'École Jules Verne pourra intégrer le bâtiment qui lui est destiné, après 2 années passées dans des constructions provisoires.

L'ouverture d'une option « Conducteur-conductrice poids lourds » est attendue au sein de l'institut Redouté-Peiffer à la rentrée 2023. Ce métier étant en pénurie, les élèves qui sortiront pourront directement trouver un emploi. Cette option sera organisée en collaboration avec le secteur pour permettre l'accès à des véhicules et aux infrastructures indispensables.

Fort du succès de son bachelier en biotechnologie, l'institut Roger Lambion ouvrira à la rentrée 2023 un bachelier en biochimie, élargissant ainsi son offre au niveau supérieur.

A partir de janvier 2023, le service PSE assurera la guidance des élèves des écoles communales de Saint-Gilles ; ce sont plus de 3.000 élèves qui s'ajouteront aux 10.000, dont le suivi médical est déjà assuré par le PSE.

Pour le CRIEF, la poursuite de la coopération avec le Lycée Valéry Larbaud par l'accueil de jeunes en stages dans nos filières bouche au CERIA, le développement du nombre de bourses de mobilité pour nos élèves issus du qualifiant, une mission exploratoire au Sud Kivu (République Démocratique du Congo) pour analyser la situation locale pour la filière boucherie-charcuterie; ainsi que le développement d'une coopération avec le Maroc pour une filière chocolat dans l'Oriental, la poursuite de la coopération avec la République de Côte d'Ivoire et le Vietnam (projet jusqu'en 2024) seront au programme.



LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE

Implanté sur le Campus du CERIA à Anderlecht (Bruxelles), LABIRIS est le service de recherche scientifique de la Commission communautaire française (COCOF) comprenant 42 agents. Sa finalité est de faire progresser les connaissances scientifiques et techniques dans les secteurs de la chimie, de l'agro-alimentaire et des sciences du vivant, en phase avec les besoins sociétaux et de l'enseignement.

LABIRIS accomplit ainsi des missions de :

- développement d'activités de recherche fondamentale et appliquée ;
- transmission des connaissances ;
- soutien scientifique, technique et logistique pour les institutions d'enseignement, les apprenants, les entreprises et la communauté scientifique.

La recherche de LABIRIS s'articule autour de 6 unités de recherche :

« Bioprocédés », « Chimie durable », « Brasserie et Industries alimentaires », « Enzymes actives sur les carbohydrates », « Levure, transports d'acides aminés, sensing, signaling » et « Produits naturels de Pseudomonas » ainsi qu'une thématique menée en collaboration avec une équipe de l'ULB hébergée dans nos infrastructures, « Enzymes de modification d'ARN ». Dans ses missions de sensibilisation du public et de formation dans le secteur de la nutrition et de la santé, LABIRIS comprend également une cellule « Nutrition - Santé ».

Différents projets et thématiques sont développés au sein de ces 6 unités de recherche et concernent, notamment, l'excrétion d'acides aminés par la levure, la détermination de la structure-fonction de différentes biomolécules, des applications environnementales de la microbiologie, le développement et la caractérisation de différents catalyseurs, le développement de différents procédés de fermentation, le développement de nouveaux aliments nutritionnels et l'étude du mécanisme fonctionnel de différentes enzymes et bien d'autres.

Au travers de ses projets, LABIRIS développe des expertises scientifiques et technologiques qui peuvent bénéficier aux étudiants et à l'enseignement des sciences et technologies en secondaire et au supérieur. Sa collaboration avec l'enseignement se concrétise par l'accueil et l'encadrement d'étudiants (stages, travaux de fin d'études (TFE) et thèses de doctorat), l'organisation de travaux pratiques et la prise en charge de cours spécialisés ou de séminaires par des chercheurs, avec pour vocation première le développement de l'esprit critique et l'approche scientifique.

LABIRIS s'implique aussi dans des actions de sensibilisation des jeunes aux sciences, en partenariat avec des institutions d'enseignement ou des organisations spécifiques. Les expertises scientifiques et technologiques profitent également à d'autres centres de recherche et au monde industriel. Des formations spécifiques sont ainsi organisées pour le monde professionnel, des demandeurs d'emploi ou d'autres catégories selon les besoins.

La valorisation des résultats des projets de recherche se traduit, notamment, par des publications scientifiques et des brevets ainsi que par la participation à des programmes de recherche et des congrès scientifiques.

Réalisations et faits marquants 2022

Les activités pédagogiques prises en charge par certains membres du personnel de LABIRIS incluait des cours spécialisés, dispensés à la Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELdB) ainsi qu'à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), et un soutien aux travaux pratiques. L'expertise de LABIRIS fut également sollicitée pour donner des formations continues, notamment en microbrasserie, en microbiologie brassicole, en analyse sensorielle, en végétarisme et en diététique pédiatrique.

En 2022, LABIRIS a accueilli au total 47 étudiants dont 2 issus d'une formation doctorale, 19 issus de formations de Master, 15 issus de formations de Bachelier professionnalisant et 11 issus de l'enseignement secondaire technique. Trois thèses de doctorat sont menées au sein de LABIRIS en collaboration avec l'ULB. Les chercheurs de LABIRIS ont aussi participé à des jurys d'évaluation de stages, de travaux de fin d'études et de thèses.

La valorisation des résultats de recherche s'est traduite par :

- 5 publications dans des revues scientifiques internationales (peer reviewed) ;
- la participation à des programmes de recherche subsidiés par des organismes publics qui est principalement menée en collaboration avec l'asbl Meurice R&D (d'autres partenaires académiques ou industriels peuvent aussi être impliqués) :

- 1 par l'Union Européenne
- 4 par la Région wallonne (dont 2 clôturés en 2022)
- 2 par Innoviris / Région de Bruxelles-Capitale
- 1 par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)
- 1 par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) en collaboration avec la HELdB
- 5 nouveaux programmes ont également été soumis à la Région wallonne pour financement, dont 1 a été accepté et 2 sont toujours en cours d'évaluation.

Après deux années marquées par les conséquences de la crise sanitaire, l'année 2022 a permis la reprise de la participation à des congrès scientifiques. Cette activité cruciale pour la recherche donne traditionnellement l'opportunité aux chercheurs de partager leurs résultats avec la communauté scientifique. Des chercheurs de LABIRIS ont dispensé des conférences à des congrès comme l'European Brewery Convention (Madrid), la Conference on Food Microbiology (Bruxelles) et le Congrès de la Société Industrielle Minière (Marseille). Différents posters scientifiques ont été présentés à des congrès internationaux, aux USA, en Espagne et en Australie. Un colloque consacré à la levure « Yeasterday » a été organisé en collaboration avec l'ULB. Il a permis de réunir des chercheurs de différents pays européens. Une journée d'étude consacrée au secteur brassicole « La bière et son environnement : une préoccupation mais aussi des solutions » a été organisée en collaboration avec l'Association royale des Anciens étudiants de l'institut des Industries de fermentation de Bruxelles asbl (ARFB) et la HELdB. Des séminaires scientifiques internes sont organisés de manière régulière afin de renforcer les échanges scientifiques entre les équipes de recherche.

Dans le cadre de sa démarche stratégique, le Comité de Coordination de la Recherche a été mis en place. Il joue un rôle de forum de réflexion

scientifique. Il inventorie, notamment, l'ensemble des projets de recherche développés afin d'évoluer vers l'élaboration du Master plan de la recherche. LABIRIS en association avec l'asbl MEURICE R&D a été reconnu comme entité porteuse de programmes de recherche subsidiée par les autorités régionales en charge de la recherche scientifique et par Innoviris. Le Comité de Management est le garant de la bonne exécution des missions de LABIRIS et de la conduite de son plan stratégique

Description de deux projets de recherche développés

Projet de recherche visant à développer des levures de brasserie hybrides

La bière est un produit fermenté, ce qui signifie que certaines de ses caractéristiques, dont ses arômes et son pétillant, lui sont conférées par des levures. Le monde brassicole est en constante évolution, et les attentes des consommateurs impliquent la mise sur le marché de nouvelles bières au caractère particulier et aux arômes originaux. Pour obtenir ce type de produits, une approche est de faire varier les souches de levures utilisées ou d'optimiser leurs performances.

Au sein de l'unité de recherche « Brasserie et agroalimentaire » de LABIRIS, un projet vise à créer de nouvelles souches hybrides par croisement de deux espèces parentales de levures. Le premier parent est *Saccharomyces diastaticus*, une souche qui produit des bières à fort degré d'alcool et aux arômes épicés, mais qui réalise des fermentations lentes et pouvant conduire, si aucune mesure préventive n'est prise, à l'explosion de bouteilles en stockage, en raison de l'excès de gaz produit. Ce trait est conféré à *S. diastaticus* par un gène particulier, STA1. Le second parent est *Saccharomyces pastorianus*, qui permet l'obtention de bières plus légères. L'objectif du croisement est d'obtenir une souche de levure produisant des arômes épicés, mais n'effectuant pas de fermentations intenses comme *S. diastaticus*.

Ce projet a été développé en collaboration avec l'unité de recherche « Levure, transports d'acides aminés, sensing, signaling » qui maîtrise les techniques de manipulation génétique de la levure. Ces techniques permettent notamment de manipuler l'ADN (information génétique) de la levure en utilisant des outils pouvant le couper ou le modifier pour étudier l'implication de ces changements sur le métabolisme de l'organisme étudié.

La procédure de fusion des deux parents (deux cellules de levure) est complexe, et résulte en une cellule fille pouvant contenir l'ensemble de l'ADN des deux parents, mais des recombinaisons entre les chromosomes parentaux sont également fréquentes. En conséquence, seules quelques hybrides présentent les caractéristiques attendues. C'est pourquoi le laboratoire étudie la génétique de ces hybrides (nombre d'exemplaires des chromosomes, mise en évidence de STA1) et les utilise pour produire des bières, permettant d'étudier leurs caractéristiques de fermentation et les arômes produits par des techniques d'analyses physico-chimiques et via des dégustations sensorielles par un panel d'experts.

Dans le cadre de ce projet, une autre des techniques employées pour modifier l'information génétique de la levure brassicole est celle qui utilise les « ciseaux génétiques » à savoir le système CRISPR/CAS9. Pour la petite histoire, il est important de souligner que la découverte de ces outils de biologie moléculaire a valu à ses 2 auteures, Emmanuelle Charpentier et Jennifer A. Doudna, le prix Nobel de chimie en 2020. Ce système est simple, rapide et efficace. Grâce à une molécule « guide » (ARN guide), la zone de coupure de l'ADN est ciblée. La protéine Cas9 (ciseaux) coupe spécifiquement la zone à modifier. La cellule va mettre en œuvre des mécanismes de réparation en essayant de combler le trou provoqué. De nouveau, ceci peut être orienté par des molécules d'ADN de synthèse permettant ainsi l'insertion de modifications ponctuelles ou l'inactivation de gènes. Ce bel outil

génétique est, par ailleurs, exploité par les chercheurs de LABIRIS dans plusieurs projets.

Projet consacré au dosage des métaux dans les produits de la ruche

Au sein de LABIRIS, l'Unité de Recherche « Chimie durable » comporte notamment un laboratoire de chimie analytique dont les études visent notamment à améliorer les connaissances dans le domaine du dosage des métaux et métalloïdes toxiques (que nous avons coutume de regrouper sous le terme de « métaux lourds ») dans diverses matrices alimentaires et environnementales. Il y a quelques années, notre unité a été contactée par des apiculteurs membres de « Bruxelles m'abeilles » désireux de s'assurer de la qualité du miel qu'ils récoltent dans et autour Bruxelles. Exposées à l'air ambiant, butinant les fleurs et s'abreuvant dans les eaux de ruissèlement, les abeilles pourraient en effet être potentiellement contaminées par des substances (dont ces fameux « métaux lourds ») qui pourrait, par transfert, influencer la qualité du miel. Comme pour tous produits alimentaires, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) vérifie régulièrement toute une série de paramètres du miel comme sa teneur en plomb, en cadmium et en diverses formes d'arsenic, mais aucun retour ni aucune publication officielle des résultats n'est effectué à ce propos. En épluchant ce qui est publié comme analyse sur le miel en Belgique, nous avons constaté qu'il n'existe qu'un article édité par l'association des consommateurs Test-Achats en février 2017. Toutefois, cet article ne traite pas des contaminants chimiques. Du côté des normes, le Codex Alimentarius en fait bien état : « Le miel doit être exempt de métaux lourds à des concentrations qui peuvent constituer un risque pour la santé humaine » tandis que la législation européenne n'indique de valeur limite que pour le plomb à savoir que la concentration ne peut dépasser 0,1mg/kg.

Avec l'aide de plusieurs étudiants accueillis dans nos installations pour y effectuer des stages, nous avons sélectionné et validé une méthode permettant d'assurer des mesures de qualité de ces éléments présents en très faibles concentrations dans ce genre d'échantillon. Après analyses, il en ressort qu'aucun miel récolté dans Bruxelles et ses environs ne présente des teneurs alarmantes en métaux lourds, ce qui est une bonne nouvelle tant pour les apiculteurs que pour les consommateurs. De plus, en examinant les échantillons dans lesquels les concentrations les plus élevées en métaux ont été mesurées, il n'a pas été possible d'établir un lien entre la position géographique de la ruche et une source potentielle de contamination (industrie, dépôt ou encore route très fréquentée). Plusieurs équipes de recherche à travers le monde auraient pourtant démontré que cette corrélation existe, mais force est de constater qu'en ce qui nous concerne cela ne semble pas être le cas, ce qui est rassurant.

L'expérience acquise sur ce genre de mesures nous amène actuellement à collaborer régulièrement avec les apiculteurs et le CARI asbl afin de vérifier si d'autres matrices apicoles comme les abeilles, la cire ou le pollen pourraient être contaminées par des métaux lourds. Un partenariat a également débuté avec la faculté vétérinaire de l'université de Liège (ULiège) qui travaille sur une filière de recyclage des cires. A mesure que nous avançons dans ce projet, nous devrions pouvoir statuer dans un avenir proche sur la possibilité ou non d'envisager l'une d'elles comme bio-indicateur.

Perspectives 2023

L'année 2023 verra la poursuite de la mise en place du plan stratégique de LABIRIS, la clôture du réaménagement de l'infrastructure de différents laboratoires et la réactualisation de son site web.

SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le service Formation professionnelle regroupe 2 secteurs d'activités :

- le secteur Formation des petites et moyennes entreprises (PME) (sfpme)
- le secteur Insertion socio-professionnelle (ISP).

SECTEUR FORMATION PME

Le sfpme est le service de la Commission communautaire française (COCOF) en charge de la gestion et de la promotion de la Formation des Classes moyennes en Région de Bruxelles-Capitale (RB-C), à savoir l'organisation de la formation en alternance et du suivi des entreprises et des apprentis et stagiaires dans l'apprentissage de métier.

À cette fin, il encadre l'activité de l'asbl Espace Formation (EFP), du Centre de formation en alternance PME de la Région bruxelloise. Concrètement, il a pour mission de :

- agréer les cours organisés par l'efp et en assurer leur évaluation pédagogique ;
- organiser le perfectionnement pédagogique des formateurs ;
- coordonner l'organisation de l'évaluation continue des apprenants et des examens ;

- identifier les besoins en matière de formation en alternance ;
- élaborer les programmes de formation en alternance ;
- contrôler l'usage des subsides accordés.

Via ses délégués à la tutelle, le sfpme assure également l'accompagnement et l'encadrement des personnes apprenantes dans leur formation en entreprise et dans la conclusion d'un contrat en alternance ou d'une convention de stage, notamment par la recherche d'une entreprise ou d'un patron-formateur et le suivi des stages en entreprise. Le sfpme assure l'agrément des entreprises formatrices et leur apporte conseil et soutien.

Le dispositif Formation PME propose des formations dans plus de 200 métiers dans les secteurs de l'alimentation, des arts & media, du bien-être, du commerce, de la comptabilité, de la construction, de la mobilité, du numérique et des services.

Réalizations et faits marquants 2022

Cellule Partenariats et projets transversaux

Au niveau partenarial

L'année 2022 a permis la poursuite des collaborations déjà existantes, à la fois au niveau institutionnel et dans différents secteurs professionnels (alimentation, bien-être, construction et électrotechnique, transport & logistique...).

Elle a aussi vu l'évolution de collaborations déjà effectives sous de nouvelles modalités avec :

- la conclusion d'un partenariat spécifique avec la Cité des métiers de Bruxelles, pour les actions relatives au dispositif de Formation en alternance PME en Région bruxelloise : ce partenariat existe complémentirement à la collaboration multi-partenariale en place depuis plusieurs années ;
- la conclusion d'une Convention-cadre avec Bruxelles Formation (BF), l'efp, Actiris et WorldSkills Belgium (WSB) pour la promotion des filières qualifiantes et des métiers techniques, technologiques et scientifiques : cette convention permet de coordonner et d'encadrer les actions de WSB en Région bruxelloise (elle remplace la convention de partenariat spécifique sfpme/efp de 2020).

Dans sa démarche collaborative et partenariale, le sfpme a également poursuivi ses collaborations et participation avec/dans différents organes d'administration des Pôles Formation Emploi (PFE) et centres de référence, cf Logisticity, Construcity ou Horeca BePro.

Dans le cadre de la participation et du développement de projets (internationaux)

Le sfpme a poursuivi sa participation aux projets :

- Itineris : projet Erasmus+ de promotion de la formation des professionnels de l'éducation et de la formation par la mobilité européenne, porté en consortium (clôture du projet Itineris actuel fin 2022) ;

- Start Digital : création d'un outil de positionnement pour les compétences numériques dans le cadre du projet et adaptation de plusieurs référentiels de formation en alternance (clôture fin août 2022) ;
- MobilityPro4Brussels : projet Erasmus+ porté en consortium (dont Actiris International est le coordinateur) ayant pour objectif de favoriser l'inclusion sociale par le renforcement des compétences et l'éducation interculturelle des demandeurs d'emploi bruxellois ;
- Movetia : échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre le Centre Interrégional de Perfectionnement (CIP, Suisse), l'efp et le sfpme. 2022 a permis 2 temps d'échanges : une visite de nos partenaires suisses en Belgique au printemps et une mobilité en Suisse du sfpme et de l'efp à l'automne ;
- ALTER'N GO : projet offrant la possibilité aux apprenants en formation en alternance à l'efp/sfpme de réaliser un stage en entreprise dans une entreprise d'accueil située dans un autre pays de l'Union Européenne : plusieurs mobilités ont eu lieu en 2022 dans différents pays européens ;
- Citizen 2.1 : projet de partenariat stratégique (avec la France, l'Allemagne et la Serbie) qui met en évidence les compétences numériques du citoyen du 21^{ème} siècle et la convergence de pratiques de 3 mondes qui se croisent et interagissent (le monde de l'enseignement et de la formation professionnelle, le public formé et le monde de l'entreprise et du travail) : des réunions transnationales ont eu lieu en France, en Serbie et en Allemagne durant l'année 2022. Le projet s'est clôturé en fin d'année.

Cellule Juridique

En 2022, la cellule Juridique a essentiellement traité les affaires courantes, telle la gestion des recours introduits par les auditeurs de l'efp, du Centre de formation en alternance.

Elle a également œuvré à la rédaction de notes synthétiques et simplificatrices de diverses normes réglementaires (arrêtés et règlements principalement) à l'usage du service pédagogique.

Cellule tutorat et Centre de validation des compétences (CVDC) « Tuteur et Tutrice en entreprise »

Afin de favoriser l'accroissement des activités de son Centre, le sfpme propose plusieurs formules de formation et de validation. En effet, pour le volet formation, elle peut se faire soit au sein même de l'entreprise en coaching individuel, soit en groupe, soit dans nos locaux, en coaching individuel ou en groupe, pour le volet validation, elle peut être réalisée soit en centre, soit en entreprise.

L'année 2022 reflète pour le sfpme une reprise significative des activités de son Centre bruxellois de validation de Tuteur en entreprise notamment via le développement conséquent du projet Valent. Ce projet permet, pour les entreprises qui souhaitent faire valider les compétences de leur(s) Tuteur(s) et Tutrice(s), d'organiser les épreuves de validation directement au sein de l'entreprise. Depuis 3 ans, 25 entreprises ont marqué leur intérêt. Il est désormais le Centre bruxellois de référence pour ce métier.

En 2022, l'objectif fixé de 45 validations (dont 50% en entreprise) a été largement dépassé, puisque le Centre a réalisé 65 épreuves dont 51 se sont déroulées en entreprises (78%).

Candidats enregistrés

Candidats distincts	74
Inscriptions	75

Candidats certifiés

Candidats distincts	64
Certifications	64

Métiers – Unités de compétence

Agréés	1 – 1
Mis en œuvre	1 – 1

Sessions

Organisées	75
Mises en œuvre	65

Présence	
Centre	86,7 %
Dispositif	87,3 %

Réussite	
Centre	98,5 %
Dispositif	78 %

Métiers	Sessions réalisées	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre de Titres délivrés	Taux de réussite
Coiffeur - coiffeuse	12	35	25	15	60%
Esthéticien - esthéticienne	15	39	27	14	51.9%
Peintre décorateur – peintre décoratrice (SFMQ-10/2017)	16	86	79	37	46,8%
Tuteur - tutrice	75	75	65	64	98%

Taux d'activité

- Le Centre enregistre une augmentation de 36 épreuves réalisées par rapport à 2021 (+ 124 %).
- Le Centre est à 159 % de son activité de 2019 (+ 24 épreuves réalisées).

Profil des candidats

- Sur les 74 candidats, 38 sont des hommes (51 %) et 36 des femmes (49 %).
- La tranche d'âge la plus représentée est celle des 25-34 ans (27 candidats, 37 %), suivie par les 45-54 ans (21 personnes, 28 %).
- Un candidat s'est présenté comme chercheur d'emploi.

Résultats

- Le taux de réussite est supérieur à la moyenne du dispositif et à l'objectif de 70 % fixé par le Fonds social européen (FSE).
- Depuis 2018, 5 épreuves n'ont pas été réussies sur les 203 réalisées.
- En 2022, 64 personnes ont obtenu un Titre de compétence pour le métier de Tuteur - Tutrice en entreprise.

Suivi des candidats

- Le Centre rend un avis favorable lors de la guidance dans 99 % des cas.
- 83 % des candidats ayant obtenu un avis favorable lors de la guidance ont passé leur épreuve dans les deux mois qui ont suivis l'inscription.

Cellule Qualité/Méthodes

Le nouveau guide qualité est encore en cours d'implémentation. Les nouvelles procédures ont été confrontées aux réalités du terrain et certaines d'entre-elles (principalement celles qui concernent le volet pédagogique) doivent d'ailleurs être remaniées.

Cellule Pédagogique

La cellule Pédagogique agréée les cours organisés par l'efp et assure leur évaluation pédagogique, elle vérifie la présence d'un horaire pour chaque année de formation localisée ainsi que la correspondance au référentiel du nombre de modules présents dans l'horaire, de la chronologie modulaire ; pour chaque module : de son titre, de son nombre d'heures totales et de son nombre d'heures d'évaluation, et enfin l'attribution d'un formateur agréé par ses soins.

En parallèle, elle poursuit son travail de développement et de mise à jour de l'offre de formation tout en renforçant ses outils de suivis pédagogiques :

- création et adaptation majeure de nombreux référentiels de formation (15) ;
- suivis pédagogiques des nouvelles formations sur le site de l'efp et analyses pédagogiques des formations existantes ;
- création de nouveaux outils de suivis concernant les différents agréments liés aux missions de tutelle du sfpme ;
- monitoring des adaptations des référentiels et des évaluations (examen C et Unité d'acquis d'apprentissage (UAA)) par le coordinateur

pédagogique et les conseillers pédagogiques dans le cadre des travaux en cours concernant la réforme de la filière « Chef d'entreprise » ;

- réflexion, élaboration et création d'un plan numérique pour l'incorporation des compétences digitales de base dans les référentiels de formation ;
- poursuite des travaux concernant la réforme du référentiel de gestion ;
- poursuite des travaux concernant la réforme des cours généraux (communication, mathématique, droit, commerce...)
- présidence du comité de direction du Cadre francophone des certifications (CFC) et participation au groupe de travail (GT) « qualité » relatif au CFC ;
- poursuite des travaux du GT Europass ;
- participation active aux réunions avec les cabinets ministériels et au groupe technique concernant les travaux liés au Certificat de compétences professionnelle (CCP) relatif au mandat politique d'une certification professionnelle partagée qui répond à la définition de l'accord de coopération CFC tout en alliant les 5 opérateurs historiques de formation professionnelle (BF, Institut wallon de formation en alternance pour les petites et moyennes entreprises (IFAPME), Forem, sfpme, Enseignement de promotion sociale) et en impliquant fortement les partenaires sociaux ;
- concertations sur la correspondance du Certificat d'apprentissage et du Certificat de Qualification de l'Enseignement de plein exercice ;

- coordination avec l'IFAPME : directions, commissions de profil formation (COPROFOR), mobilités interrégionales, etc. ;
- participation au Comité directeur de la Validation des compétences (VDC), ainsi qu'à la coordination bruxelloise de la VDC ;
- participation au projet européen « Validation de compétences clés » avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) ;
- participation au dispositif « Diagnostics Croisés » : suivi du conseil d'administration ;
- suivi des dossiers permettant le renforcement de la certification de la formation PME, notamment pour l'accès à des emplois publics ;
- mandat à la Chambre de l'Enseignement et de la Formation (ChaEF) du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), suivi des dossiers et pilotage ;
- participation à de multiples commissions de profil de formations (COPROFOR) du SFMQ en vue de la rédaction de profils de formation et d'évaluation ;
- renforcement des collaborations avec les Pôles Formation Emploi (PFE) de la construction (Construcity) et de la logistique (Logisticity).

Cellule Tutelle

L'ensemble des secteurs ayant réouvert après la crise sanitaire, les stages ont à nouveau pu se dérouler normalement en entreprise.

Par rapport à 2021, nous constatons une augmentation du nombre de stages de 5% pour le premier quadrimestre 2022 et une augmentation de 3% pour le second quadrimestre. Ces deux augmentations se manifestent principalement pour la formation Adultes–Chef d'entreprise. Le dernier quadrimestre est en revanche marqué par une légère diminution du nombre de stage en entreprise.

Afin de répondre au mieux aux besoins du public, les permanences se tiennent à nouveau en présentiel depuis le mois de mai 2022. Les délégués à la tutelle ont également repris leurs visites en entreprise.

Afin de promouvoir la pratique en entreprise via la convention de stage ou le contrat d'alternance, les délégués à la tutelle sont passés en novembre 2022 dans chaque classe pour l'ensemble des formations à l'efp.

En ce qui concerne les outils de travail, le carnet de liaison 2.0 a été mis en phase de test en mai 2022 dans 3 métiers en apprentissage : l'esthétique, la mécanique et la menuiserie. Pour rappel, le carnet de liaison est une plateforme en ligne accessible aux différents acteurs de l'alternance : le patron-formateur, le formateur du centre de formation, l'apprenti et le délégué à la tutelle. Cet outil a pour objectif de communiquer entre les différents acteurs, mais aussi d'évaluer et de suivre la progression des apprentissages du jeune.

Pour cette phase de test, nous avons décidé de nous concentrer sur un seul acteur de l'alternance : le patron-formateur.

En septembre 2022, le carnet de liaison 2.0 s'est généralisé à l'ensemble des métiers en apprentissage et pour les formations organisées en UAA, telles que l'esthétique ou la mécanique, seule la première année de formation a été concernée.

Ces différentes phases de test ont permis de détecter des difficultés techniques (connexion) mais aussi la complexité et la longueur de la formulation des compétences à évaluer sur la plateforme. Elles ont permis néanmoins d'entamer une réflexion sur les actions d'amélioration à mettre en place.

L'objectif est maintenant de simplifier, de vulgariser et de généraliser les compétences reprises sur la plateforme afin de rendre l'évaluation beaucoup plus rapide et moins fastidieuse pour les entreprises. Une version 3.0, en format papier, est en cours d'élaboration. Elle sera complétée par le patron, accompagné du délégué à la tutelle et par l'apprenant.

SECTEUR INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE (ISP)

Ce secteur soutient ou organise la formation professionnelle des adultes. Dans ce cadre, il finance l'organisme d'intérêt public (OIP), Bruxelles Formation (BF), chargé de la régie de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des travailleurs francophones de la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C).

Il assure aussi l'agrément et le subventionnement de 51 organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et missions locales conventionnés par BF, en application du décret « ISP » du 27 avril 1995 et des accords non marchands (ANM). L'objectif est d'accroître les chances des personnes demandeuses d'emploi inoccupées et peu qualifiées de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés de l'ISP. Les OISP sont actifs dans de

nombreux domaines : nouvelles technologies de l'information et de la communication, santé, tourisme...

Dans le cadre de l'ANM 2021-2024, il finance la formation continue, l'embauche compensatoire et une délégation syndicale inter-centres.

Il subventionne aussi des projets d'initiatives en matière de formation professionnelle via un appel à projets annuel pour le soutien d'actions innovantes, qui peuvent être en partenariat avec des entreprises. Il subventionne aussi l'asbl WorldSkills Belgium, qui promeut les métiers manuels et techniques, ou encore Infor-Jeunes Bruxelles pour son projet « Trec One ».

Il finance les indemnités de promotion sociale, indemnités octroyées aux travailleurs, aux travailleurs indépendants et aidants, qui suivent des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle, morale et sociale, leur permettant d'améliorer leur qualification professionnelle.

Il soutient la validation des compétences. En soutenant le Consortium de VDC, le Collège renforce, d'une part, l'employabilité et la mobilité professionnelle des travailleurs occupés ou non et, d'autre part, la cohésion sociale permettant aux citoyens qui ne possèdent pas de titre scolaire de voir reconnaître, par un système légal, des compétences acquises par l'expérience de travail, de formations professionnelles ou de vie.

7.310.000
EUR

pour le financement des « équipes de base » des OISP et missions locales dans le cadre de l'accord non marchand.

200.000
EUR

pour soutenir l'innovation dans la formation professionnelle.

53.465.000
EUR

budget de subvention à Bruxelles Formation.

548.000
EUR

consacrés à la certification de la validation des compétences.

Réalisations et faits marquants 2022

- Renouvellement d'agrément et agrément pour la période 2023-2025 : l'administration a traité les 50 demandes de renouvellement d'agrément des OISP et l'agrément d'une nouvelle asbl, Infor-Femmes.
- Soutien de nos OISP dans le passage à la nouvelle programmation FSE 2021-2027.
- Collaboration étroite entre les partenaires BF/COCOF/ACTIRIS dans le lancement des appels à projets dans le cadre du Décret ISP.
- Comité de pilotage Alpha : dans le cadre de la Conférence Interministérielle (CIM-2021) dédiée à l'alphabétisation. Des groupes de travail (GT) se sont mis en place afin de répondre au plan d'action pour lutter de manière efficace contre l'analphabétisme.

Un groupe de travail intitulé « GT nomenclature-périmètre de l'alphabétisation », composé de 12 membres dont l'objectif est de préciser le périmètre de l'alphabétisation et de clarifier la nomenclature pour les formations visant le public Alpha. Le « GT nomenclature » a permis de présenter au Comité de pilotage Alpha des propositions de nomenclature.

Fin d'année 2022, le Comité Alpha a adopté une nouvelle nomenclature en Wallonie et à Bruxelles.

- Une subvention est dédiée au Consortium de VDC pour le fonds de développement de l'offre de validation des compétences en Région bruxelloise.

Perspectives 2023

- Soutenir et renforcer la lisibilité de l'offre de formations des OISP.
- Réflexion sur le conventionnement des opérateurs OISP 2023-2025 avec Bruxelles Formation et Actiris.
- Comité Alpha : continuité dans la mise en œuvre du Plan d'actions 2021-2024 adopté lors de la CIM 2021.
- Volonté de soutenir l'innovation sur les dispositifs pédagogiques et sur les métiers visés par la formation ou favorisant la transition entre les dispositifs de formation et l'emploi.



SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

Maillon incontournable de l'enseignement spécialisé bruxellois, le service Transport scolaire de la Commission communautaire française (COCOF) facilite, gratuitement, l'accès des élèves en situation de handicap aux établissements scolaires adaptés à leurs besoins spécifiques.

Notre service organise le transport des enfants de Bruxelles mais aussi de ceux domiciliés en Wallonie et en Flandre vers des écoles bruxelloises. Les modes de transports pris en charge sont le transport public (favorisé quand la situation de l'élève le permet), les circuits spéciaux en bus et le transport individuel.

Pour les circuits spéciaux en bus, notre service travaille avec plusieurs sociétés de transport privées grâce à des marchés publics. Les sociétés de transport mettent à disposition des bus et des chauffeurs. Le service Transport scolaire planifie l'accompagnement des élèves et répartit ces derniers dans les bus, en fonction de la localisation de leur domicile.

Pour les élèves de l'enseignement spécialisé qui peuvent recourir aux transports en commun (STIB, De Lijn, TEC et SNCB), le service Transport scolaire gère la prise en charge financière complète des abonnements scolaires auprès de ces sociétés de transport public.

Le transport scolaire implique de nombreux acteurs et actrices : transporteurs privés, chauffeurs, accompagnateurs scolaires, éducateurs, directions d'école, parents... C'est la mobilisation de chacun qui garantit que le transport des enfants puisse se dérouler parfaitement chaque jour.

Notre service emploie 10 agents pour la charge administrative et le soutien des différents acteurs impliqués dans le transport scolaire et 205 accompagnateurs scolaires sur le terrain. Ils assurent ainsi la continuité et la qualité du service de transport scolaire aux élèves et à leur famille.

Le service Transport scolaire assure donc les missions suivantes :

- organiser les parcours et veiller au bon déroulement du transport des élèves ;
- fournir aux directeurs d'école, aux transporteurs et aux accompagnateurs scolaires toutes les informations nécessaires (circuits, horaires, listes des élèves, etc.) ;
- recruter, former et organiser le travail des accompagnateurs scolaires ;
- gérer les contrats et les factures avec les compagnies de transport ;
- gérer les réclamations, les demandes d'abonnements scolaires et les demandes de transport individuelles.

Réalisations et faits marquants 2022

Lors de la rentrée 2022, une problématique inédite a été rencontrée. Ainsi 33 circuits en fin de contrat n'ont reçu aucune offre lors du marché public annuel, soit 443 élèves impactés.

L'administration de la COCOF et les collaborateurs du cabinet du Ministre en charge du Transport scolaire ont travaillé sans relâche pour trouver des solutions et limiter au maximum l'impact de cette crise sur les familles.

Les raisons invoquées par les transporteurs étaient multiples mais la plus criante était la pénurie de chauffeurs et les difficultés de recrutements qui en découlent. Ces difficultés n'étaient pas nouvelles mais elles ont été accentuées, d'abord par la crise Covid-19 et par la crise de l'énergie depuis février 2022. Cette pénurie touche notre région, mais aussi la Wallonie, et plusieurs autres pays européens.

Des solutions ont été mises en place.

Dès le 26 août, un numéro vert a été ouvert et un centre d'appel accessible de 8h à 18h pour répondre aux questions des parents et essayer de trouver des solutions sur mesure.

Notre priorité était d'abord de trouver des solutions pour les enfants voiturés et les situations critiques avec risque de déscolarisation. Les contacts avec les parents et les écoles nous ont permis d'identifier les situations les plus critiques pour lesquelles, dans l'immense majorité des cas, des solutions spécifiques ont pu être mises en œuvre comme des taxis PMR et des taxibus.

Des circuits de bus ont été réorganisés (modification des trajets, changements entre circuits) ou réaffectés en fonction des urgences.

Les écoles Decroly et l'IRSA ont mis à disposition leurs propres bus, moyennant indemnisation financière par la COCOF au tarif des transporteurs.

Des marchés publics ont été relancés. Ils ont permis de remettre en circulation 9 nouveaux circuits.

Un financement des trajets STIB accompagnés par les parents a été proposé : 200 cartes MOBIB de 20 trajets ont été achetées par la COCOF.

La COCOF a mis en circulation pour le transport scolaire les trois bus de ses propres écoles. Cette solution a nécessité le recrutement préalable de deux chauffeurs supplémentaires disposant d'un permis D.

Nous avons mis également à contribution un minibus de l'administration.

5 minivans ont été loués et 5 chauffeurs engagés par l'administration.

5 écoles se sont portées volontaires pour tenter l'expérience du transport accompagné à pied ou en transport en commun, pour des enfants qui résident à une distance raisonnable de l'école ou dont le trajet en transport en commun est relativement court (moins de trente minutes, marche comprise) et simple (pas de correspondance). A cette fin, 30 accompagnateurs de la COCOF ont été formés par la STIB à l'accompagnement dans les transports en commun.

Une revalorisation de la grille tarifaire des transporteurs sera effectuée en janvier 2023, ce qui devrait nous permettre d'au moins préserver les circuits actuels au moment de relancer les prochains nouveaux marchés.

Concernant les contraintes liées au plan Good Move, une dérogation a été accordée pour permettre aux bus du transport scolaire d'acheminer les enfants de l'enseignement spécialisé dans le Pentagone.

Perspectives 2023

Sur base des expériences pilotes de trajets à pied ou en transport en commun, la généralisation de modalités alternatives au « tout au bus » est à l'étude pour les élèves qui habitent dans un périmètre rapproché de leur école, accessible rapidement et simplement, et qui sont en capacité de le faire.

Une réforme structurelle du Transport scolaire, sur base des conclusions de l'audit, sera travaillée et renforcera le passage vers ces alternatives. L'objectif restera de travailler en concertation avec les écoles et dans le cadre de la commission consultative et être prêts aux vacances de printemps au plus tard, pour que les parents soient informés à temps pour la rentrée scolaire.

Le parcours de formation des accompagnateurs scolaires va faire l'objet d'un groupe de travail inter-services, avec l'aide d'un intervenant extérieur. Il est prévu de présenter ce parcours, assorti d'une adaptation des descriptions de fonction et d'une nouvelle version de l'organigramme du service Transport scolaire avant la fin de l'année scolaire 2022/2023.

Enfin, une collaboration avec la STIB visant à former les 205 accompagnateurs scolaires à la gestion d'un groupe dans les transports en commun va être mise en place.

Le transport scolaire bruxellois en chiffres

223

services de transport scolaire

51

établissements scolaires

205

accompagnateurs scolaires
engagés

3.180

élèves transportés en bus
chaque jour

2.200

abonnements délivrés
pour l'année scolaire

10

agents en soutien
administratif et en appui
sur le terrain

25

sociétés de transport

SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DES SITES (SGES)

Outre ses services administratifs, le service Gestion et entretien des sites (SGES) établi sur le campus du CERIA comprend de très nombreuses fonctions dans les secteurs suivants : Technique, Auditorium, Bibliothèque, Sécurité, Complexe sportif. Dans son ensemble, il comprend 95 membres du personnel.

L'année 2022 fut une année de renaissance pour le site après cette période singulière de deux ans où les activités ont été ralenties par le confinement partiel.

Réalisations et faits marquants 2022

Secteur Technique

À la suite d'un audit, une importante réforme structurelle du secteur Technique a été mise en application en 2022. Le pôle des techniques spéciales du secteur Technique a été transféré au nouveau service MAPI anciennement le service Patrimoine. Il s'agit des matières suivantes : HVAC, Electricité, Sécurisation pour les installations techniques. Le service reste compétent pour les secteurs nettoyage du site et l'Environnement.

Secteur Sécurité

Pour une meilleure adéquation des prestations des appariteurs au fonctionnement des prestations des établissements d'enseignement, le pôle des appariteurs a été transféré au service d'appui aux établissements scolaires (SAES).

Secteur Nettoyage

Des réunions informelles ont eu lieu régulièrement avec la responsable du secteur, la coordination et la personne de référence pour les contacts avec la firme privée. Un nouveau marché public pour le nettoyage de locaux par une firme extérieure a été lancé. Par ailleurs, le personnel de nettoyage du complexe sportif et de l'auditorium a été intégré dans ce secteur global sous la supervision de la coordination.

Secteur Auditorium

L'auditorium Jacques Brel a accueilli 57 activités en 2022 sans compter les répétitions.

Les écoles de la COCOF sont toujours prioritaires pour des rentrées scolaires, des remises de diplômes, des rencontres avec les parents, des visionnages de film, des journées pédagogiques...

Le Service social organise comme chaque année la Saint-Nicolas des enfants du personnel, ainsi que des spectacles pour le personnel.

Notre collaboration avec le festival Cinémamed est toujours d'actualité.

Nous avons accueilli des spectacles de danses, des pièces de théâtre, des concerts pour différents organisateurs.

La cellule Pédagogique a organisé des ateliers théâtre avec les élèves.

Quelques images illustrent les activités organisées, notamment l'accueil du colloque international du Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA).



Secteur Complexe sportif

L'action « Sport pour tous » du service Gestion et entretien des sites

Le SGES intervient essentiellement en support de l'action des autres services de la direction d'administration (DA). Ce service a connu une importante réforme ces derniers mois ; le périmètre d'action du service a été redéfini pour se centrer sur l'entretien des espaces publics et la gestion des infrastructures culturelles et sportives.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action « Sport pour tous » développée en étroite collaboration avec la DA Sport et Culture. Cette action vise à prendre en compte des critères sociaux au sein des très nombreuses associations qui utilisent les infrastructures sportives de la COCOF.

Cette initiative se déploie autour de 6 axes prioritaires :

1. la promotion du sport et de la mixité sociale ;
2. sport senior et sport santé ;
3. sport et lutte contre l'exclusion sociale ;
4. sport, éducation et fair-play ;
5. sport et mixité de genre ;
6. handisport, sports adaptés, inclusion de personnes porteuses d'un handicap.

L'ensemble des 24 associations qui utilisent les infrastructures sportives de la COCOF ont été invitées à s'inscrire dans un ou plusieurs de ces axes prioritaires. Une instance dédiée permettra d'envisager avec les associations partenaires quelle est leur contribution à ces axes prioritaires et in fine le développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre.

Nous ne pouvons pas aborder la politique sportive de la DA Enseignement sans évoquer une ambitieuse politique de développement des infrastructures qui se fait en étroite collaboration avec la DA Infrastructures. Nous sommes particulièrement heureux en cette rentrée 2022 de la mise en service du « terrain outdoor » qui développe encore le répertoire des pratiques sportives qui disposent d'une infrastructure adaptée. Ce terrain permettra en particulier aux institutions scolaires de la COCOF et aux associations de pratiquer de façon optimale toute une série d'activités en extérieur.

En parallèle, la rénovation des infrastructures existantes continue son chemin. Les deux salles qui surplombent la piscine ont vu leurs travaux de rénovations achevés si bien qu'une nouvelle salle polyvalente est désormais dédiée aux activités comme le korfbal, le volley, le basket et une seconde salle dite « dojo », offrent un cadre propice pour la pratique des arts martiaux (MMA, aikido, karaté, krav-maga). Durant les prochaines années, les infrastructures continueront à se développer. La rénovation du hall omnisport est engagée et des salles de gym sont prévues lors de la construction des nouveaux bâtiments scolaires.

Divers

Des comités liés aux diverses compétences du service se sont réunis régulièrement : conseil consultatif sport, culture, comité Environnement, sécurité et nettoyage. Ces instances sont des espaces de dialogue et de concertation au sein du service pour les divers dossiers et problématiques liées aux attributions des secteurs.

Cette instance se compose de membres effectifs du SGES, d'un secrétariat, de membres invités pour les matières sportives et culturelles.

Les réunions sont organisées mensuellement et font l'objet d'un compte-rendu. La démarche stratégique de la DA Enseignement, Formation professionnelle, Recherche et Transport scolaire pour le SGES sera poursuivie.

Perspectives 2023

La démarche stratégique de la DA Enseignement, Formation professionnelle, Recherche et Transport scolaire sera poursuivie en 2023. Des projets seront réalisés en collaboration avec la cellule Pédagogique (activés dans le cadre du projet éducatif culturel et artistique pour les élèves) et le service Culture (activités du Label I.M.P.A.C.T. - ancien label d'utilité publique). Ces projets seront centrés sur l'auditorium. D'autre part, un cinéclub est organisé au sein de l'auditorium à destination des élèves de notre enseignement.

Pour le secteur Environnement, poursuite du plan de gestion des déchets sur le site du CERIA en collaboration avec la cellule stratégique de la DA Enseignement.

Pour le complexe sportif, un plan d'action, intégrant les points relevés dans les analyses globales des risques pour les aspects nettoyage, technique piscine et organisation des équipes, a été établi et se poursuivra en 2023.

SERVICE APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le service Appui aux établissements scolaires (SAES) est un service de support aux différents secteurs Enseignement que sont les établissements scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux (CPMS).

148 membres titulaires du personnel, dont 3 mi-temps, font partie du SAES et sont répartis comme suit :

43
agents

Institut Redouté-Peiffer

- secteur administratif/comptable : 5
- secteur horticulture : 15
- secteur cuisine : 8
- secteur technique/conciergerie : 5
- secteur nettoyage : 8
- secteur laboratoires : 2

12
agents

Institut Émile Gryzon

- secteur administratif/comptable : 4
- secteur logistique : 1
- secteur économat : 7

20
agents

Institut Alexandre Herlin

- secteur administratif/comptable : 2
- secteur cuisine : 6
- secteur technique/horticulture : 5
- secteur nettoyage/lingerie : 7

4
agents

Institut Charles Gheude

- secteur administratif/comptable : 1
- secteur technique : 2
- secteur nettoyage : 1

8
agents

Institut Roger Lambion

- secteur administratif/comptable : 2
- secteur technique : 1
- secteur économat : 5

1
agents

Institut Jean-Pierre Lallemand

- secteur administratif : 1

3
agents

Haute école Lucia de Brouckère

- secteur technique/conciergerie : 3

3
agents

Internat du Karreveld

- secteur cuisine : 1
- secteur nettoyage : 2

6
agents

Centres psycho-médico-sociaux

- secteur administratif/comptable : 4
- secteur nettoyage : 2

47
agents

Secteurs transversaux

- logistique : 11
- lingerie : 3
- reprographie : 2
- free-flow : 19
- affaires générales : 5
- appariteurs : 7

1
agents

École Jules Verne

- secteur administratif/comptable : 1

Objectifs du service

- Mettre du personnel à disposition du secteur Enseignement afin d'assurer le bon fonctionnement des instituts et d'assurer la continuité du service.
- Organiser le service en s'adaptant aux circonstances, aux variations de la population scolaire dans les différents secteurs, à la création de nouvelles écoles.
- Développer les secteurs transversaux tels que les secteurs logistique, lingerie, reprographie, free-flow, affaires générales.

- Poursuivre le développement professionnel et personnel de nos agents par des formations.
- Veiller aux entretiens et travaux divers des instituts Redouté-Peiffer, Alexandre Herlin et Charles Gheude par les agents des services techniques mis à leur disposition, en collaboration avec les services SGES et Patrimoine.
- Organisation du nettoyage à l'institut Redouté-Peiffer, l'internat du Karreveld, le Free-flow et, en complément de sociétés de nettoyage, dans les instituts Alexandre Herlin, Charles Gheude et CPMS.
- Organisation de permanences au sein des différents secteurs pour assurer le maintien de l'outil pendant les congés scolaires.
- Collaboration plus intense avec le secteur « Cuisine » des écoles et internats pour proposer des repas variés intégrant les légumes et fruits cultivés par nos horticulteurs du site du Bon Air et le maraîcher du jardin didactique.
- Poursuite d'une étroite collaboration avec les agents de l'Enseignement dans les secteurs Économat et Horticulture, ainsi que dans les laboratoires de chimie, physique, biologie.
- Etroite collaboration avec le service Administration du personnel et des carrières (SAPC) dans le cadre du plan de personnel, suivi des auditions et des recrutements dans les fonctions critiques.

Réalisations et faits marquants 2022

Poursuite des projets «win-win» avec Actiris par l'engagement de 11 stagiaires First répondant aux besoins des écoles dans les rôles d'aide administratif et aide administrative, aide magasinier et aide magasinière, aide polyvalent et aide polyvalente, aide jardinier et aide jardinière, aide-horticulteur et aide-horticultrice, aide-cuisinier et aide-cuisinière, aide à l'accueil, aide-logistique.

- Accueil d'élèves et d'étudiants stagiaires au sein des secteurs administratif et comptable.
- Poursuite des descriptions de postes et du cycle de réalisation des agents du service avec l'aide des chargés de suivis et en collaboration avec le service des Ressources humaines (RH).
- Poursuite de l'organisation du service par la désignation de nouveaux coordinateurs d'équipe et superviseurs.
- Optimisation du transport de nos élèves entre les sites d'enseignement en veillant à diminuer notre empreinte écologique.
- Poursuite de l'implémentation des copieurs de la marque Ricoh dans les établissements scolaires.
- Poursuite de la gestion de l'épicerie solidaire à l'attention des étudiants de l'enseignement supérieur sur le campus du CERIA.
- Achat d'un vélo cargo pour faciliter le transport de petites marchandises entre les bâtiments 10 et 4C en collaboration avec la cellule Transition.

- Le secteur Logistique poursuit la transition écologique dans le cadre de la gestion des véhicules en collaboration avec les services SGES et Patrimoine, la cellule Transition, le CIRB.
- Participation du secteur Horticole de l'institut Redouté-Peiffer dans le projet « Urban Forêt urbaine ».
- Aide au service du transport scolaire par l'organisation de 2 circuits.

Covid-19

Le secteur Logistique participe toujours à la distribution du matériel sanitaire (masques, gel, désinfectant...) et des détecteurs de CO₂ en cas de besoins.

Perspectives 2023

- Poursuite de la mise en place de la plateforme de partage des véhicules de la COCOF en collaboration avec le SGES, le service Patrimoine, la cellule Transition et le CIRB.
- Participation du secteur Horticole de l'institut Redouté-Peiffer au projet « Urban Forêt urbaine ».



Épicerie solidaire sur le campus du CERIA

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ENFANCE



La direction d'administration (DA) des Affaires sociales, de la Santé, de la Cohésion sociale et de l'Enfance est constituée de trois services et d'une cellule : le service Affaires sociales, le service Santé, le service Cohésion sociale et la cellule Enfance.

L'année 2022 a été consacrée à la poursuite de la réforme de la Direction.

Plusieurs évènements ont été organisés afin d'informer les agents et de garantir leur participation au projet.

Les formalités juridiques et administratives pour officialiser la réforme de la DA ont été entamées et se termineront en 2023.

Des recrutements ont été effectués et ont permis d'anticiper l'implémentation de nouvelles fonctions dans la Direction.

Nos services et cellule ont également participé à la mise en œuvre de nombreux projets du Gouvernement adoptés après la crise Covid-19, tant dans le secteur Ambulatoire que dans le secteur Cohésion sociale.

Les équipes ont réalisé un travail d'analyse, de préparation et de relecture de nombreux projets réglementaires ainsi que de différents plans adoptés par le Gouvernement et ont joué pleinement leur rôle de conseil et d'aide à la décision du Gouvernement.

Isabelle FONTAINE,
Directrice d'administration



SERVICE AFFAIRES SOCIALES

Le service Affaires sociales gère plusieurs secteurs qui relèvent de l'action sociale et de la famille. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- **les secteurs ambulatoires** : centres d'action sociale globale, centres de planning familial, services de médiation de dettes, services d'aide à domicile, réseaux en action sociale et famille ;
- **le secteur des personnes âgées** : établissements résidentiels (résidences-services, maisons communautaires) et services non résidentiels (services d'accueil de jour, services de télévigilance et service d'aide aux personnes âgées maltraitées) ;
- **les maisons d'accueil** ;
- **les centres de formation d'aides familiaux** (CFAF).

Le service soutient également, par l'octroi de subventions facultatives ou initiatives, des associations actives dans les domaines de l'aide sociale et de la politique familiale, des centres d'appui, des projets en lien avec l'aide alimentaire, le soutien aux personnes précarisées. Certaines asbl bénéficient de cofinancements du secteur social et de celui de la santé ou celui de la promotion de la santé. Des liens se construisent également avec d'autres entités administratives dans le cadre de la Stratégie Good Food 2022-2030 menée par Bruxelles-Environnement.

Il participe également à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets transversaux avec d'autres pouvoirs publics tels que la Communauté française (CF), la Région wallonne (RW) ou la Commission communautaire commune (COCOM), notamment :

- le plan d'action contre les violences liées au genre (violences entre partenaires, mariages forcés, mutilations génitales féminines, violences liées à l'honneur, violences sexuelles) ;
- l'octroi de subvention aux centres de planning familial (CPF) qui participent à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les écoles ;
- le cofinancement de la ligne d'écoute violences conjugales ;
- le Plan de lutte contre la pauvreté.

Réalisations et faits marquants 2022

Les maisons d'accueil

Deux maisons d'accueil ont bénéficié d'une augmentation de capacité :

- le centre pour la Prévention des violences conjugales et familiales (CPVCF) a bénéficié d'une augmentation de 7 lits pour sa maison d'accueil "La Parenthèse" passant de 24 à 31 lits agréés ;
- la maison d'accueil "@Home 18-24", reprise dans le giron de l'asbl "Maisons d'accueil des Petits Riens", a accueilli un 16^{ème} lit.

Pour les 17 maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française (COCOF), la capacité d'accueil totale a donc progressé de 727 à 735 lits.

La maison d'accueil "La Rive" de l'asbl Source a entamé des travaux de rénovation conséquents de son lieu de vie accueillant 16 lits pour hommes seuls et couples. Afin de conserver la même capacité d'accueil, une convention a été établie afin d'occuper des lits dans un hôtel durant la durée des travaux. Il s'agit du projet "Home Less Vincula". La COCOF soutient ce projet via une subvention facultative et via des subventions en infrastructure.

Services de médiation de dettes (MDD)

L'administration s'est rendue dans les 6 services MDD et du Centre d'appui à la MDD pour mener des entretiens dans les contextes particuliers suivants :

- changement de responsable de secteur au sein de l'administration ;
- créer une meilleure cohérence et plus de transversalité dans le traitement des services reconnus dans le cadre du Décret ambulatoire ;
- mesure de l'impact de la crise Covid-19 et la réponse apportée par la COCOF via la subvention octroyée au secteur de la MDD dans le cadre du plan de redéploiement post-Covid-19 ;
- préparation des travaux visant la réforme du Décret ambulatoire, d'une part, et de la réforme du Plan social santé intégré (PSSI), d'autre part.

Les visites ont permis d'aborder différentes questions portant sur le travail réalisé par les opérateurs, en fonction des missions du décret et de leur mise en œuvre, l'évolution de la fonction et du métier, l'évolution des publics au fil du temps, les difficultés auxquels les services sont confrontés, l'articulation avec d'autres opérateurs du champ socio-sanitaire, du champ d'activité territorial des services, la plus-value de l'apport financier obtenu dans le cadre de la crise Covid-19.

Le renfort des équipes en raison de la crise sanitaire via une subvention spécifique a été maintenu. Ce renfort a servi de base pour intégrer le PSSI et réformer la réglementation en vigueur dans ce secteur.

Centres d'action sociale globale (CASG)

Le service Action sociale et Familles a rencontré 5 CASG et la Fédération des services sociaux, a pris connaissance des revendications du secteur à l'occasion de la réforme du Décret ambulatoire, ainsi que des demandes émises dans le cadre de la crise Covid-19. Sur cette base, complétée par la lecture des rapports d'activités de l'année 2021, le service a rédigé une note en vue de préparer les débats portant sur les réformes du Décret ambulatoire du 5 mars 2009 projetée par l'Autorité et du PSSI.

Le renfort des équipes via des subventions facultatives et initié dans le cadre de la crise sanitaire a été poursuivi. En effet, ces services sont fortement impactés par les crises multiples entraînant une augmentation de la précarité et des situations de plus en plus complexes.

Centres de planning familial (CPF)

27 centres de planning familial et une fédération sont agréés. L'administration apporte soutien et accompagnement dans la gestion des agréments et des subventions octroyés aux CPF. Plusieurs demandes de modifications d'agrément ont été traitées et approuvées. Elles concernent des extensions du cadre agréé, des transferts entre les différentes fonctions et un changement d'adresse.

Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)

Afin d'organiser des animations EVRAS dans les écoles, les 27 centres de planning familial agréés ont bénéficié d'un subside global de 864.399 EUR. L'augmentation des heures d'animations dans les écoles des 19 communes bruxelloises participe à la généralisation de l'EVRAS auprès des élèves de l'enseignement primaire et secondaire général et spécialisé.

La Fédération laïque des CPF a pour mission d'accompagner l'implantation de cellules EVRAS dans des écoles de l'enseignement spécialisé. Ces cellules offrent un accompagnement des équipes éducatives en vue d'assurer aux élèves un processus continu et global d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle sur le long terme.

La Fédération laïque des CPF gère également l'outil informatique JADE. Cet outil de recueil de données permet d'obtenir des statistiques quant aux activités effectuées par les CPF en vue de réaliser un suivi précis, par exemple : le nombre de consultations ou d'animations qu'ils ont menées au service de la population.

Service d'aide aux personnes âgées maltraitées

Le service a traité la demande de modification d'agrément de l'asbl "Infor-Homes" pour le déménagement de son service d'écoute pour personnes âgées maltraitées "Écoute séniors". En 2022, "Écoute séniors" a reçu 1.592 appels, dont 912 concernaient des cas de maltraitance.

Plusieurs structures qui accueillent des personnes âgées soit en résidentiel, soit de jour, doivent renouveler leur agrément.

Le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes (PVIF)

Conformément aux engagements pris dans le cadre du plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 (PVIF), la Région wallonne (RW), la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) et la COCOF ont lancé conjointement un appel à projets visant la prévention et la lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales. La période de réalisation des projets s'étend du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023. Un budget global de 300.000 EUR a été dégagé dont 150.000 EUR apportés par la RW, 100.000 EUR par la FW-B et 50.000 EUR par la COCOF (Cellule Egalité des chances).

Depuis 2019, la COCOF s'est engagée à subventionner deux campagnes d'affichage sur le réseau de la STIB. Celles-ci font la promotion pour la ligne d'écoute gratuite 0800 30 030. La première couvre 4 mois et est visible dans les bus et les trams sous forme de rooftop banner de 15/120 cm. La deuxième est annuelle et concerne des affiches 19/51 cm placardées dans les valves du métro.

Par ailleurs, la COCOF soutient des projets spécifiques de plusieurs associations actives dans la lutte contre les violences telles que PRAXIS asbl et le Centre de prévention des violences conjugales et familiales (CPVCF), pour un montant global de 325.586 EUR.

Perspectives 2023

Le service Affaires sociales prévoit de mettre en œuvre les projets suivants :

- modification de la législation relative aux maisons d'accueil sur base de l'analyse des recommandations reprises dans le rapport final sur l'évaluation des missions spécifiques et de post-hébergement en maisons d'accueil ;
- renforcement des responsables d'équipe au sein des services d'aide à domicile ;
- implémentation de l'EVRAS dans les missions des CPF et mise en œuvre d'un accord de coopération entre la Communauté française (CF), la RW et la COCOF pour la généralisation de l'EVRAS dans les écoles de la CF ;
- poursuite de la réforme du décret ambulatoire et de son arrêté d'exécution ainsi que des textes connexes.

Cette réforme du Décret dit "ambulatoire" et de son arrêté d'application est entamée depuis septembre 2022. Cette réforme s'inscrit en marge des états Généraux du Social et de la Santé et dans le cadre de l'adoption du PSSI. Les différents secteurs ont été consultés afin de faire un état des lieux de leurs revendications et permettre d'adapter les textes réglementaires à l'évolution des pratiques. Les secteurs Ambulatoire ont été fortement impactés par la crise sanitaire et ensuite par la crise énergétique.

De plus en plus de personnes ont recours à ce type de services, notamment en raison de l'augmentation des problèmes liés à la santé mentale et une augmentation importante de la précarité de la population bruxelloise.

Des moyens budgétaires ont été dégagés afin de renforcer les secteurs à titre de soutien lors de la crise sanitaire. Ces moyens ont été maintenus cette année 2022. Ce renforcement s'intègre également dans le cadre de la mise en œuvre du PSSI.

Les services ont également bénéficié de subventions à titre de soutien dans le cadre de la crise énergétique.

La COCOF et la Commission communautaire commune (COCOM) travaillent et collaborent de plus en plus régulièrement, notamment dans le cadre du PSSI, de la réforme de la 1^{ère} ligne.

Dans le cadre de la réalisation des mesures du PVIF, du Plan "droits des femmes" 2020-2024 et du Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes :

- la FW-B, la RW et la COCOF ont décidé de réaliser une campagne de sensibilisation grand public adressée aux hommes en tant que potentiels auteurs de violence conjugale ;
- le développement d'un site internet d'information sur les violences faites aux femmes à destination du grand public et des professionnels cogéré par la FW-B, la RW et la COCOF ;
- la FW-B, la RW et la COCOF vont relancer un nouvel appel à projets pour promouvoir et financer des projets visant la prévention et la lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales ;
- la création d'un pôle de formations sur les violences faites aux femmes en Belgique francophone rassemblant les asbl expertes dans la formation relative à ces domaines. Ce pôle sera subventionné par la FW-B, la RW et la COCOF.

Données chiffrées

Le budget 2022 pour les programmes Action Sociale et Famille de la mission 22 totalise 69.785.000 EUR. L'augmentation constatée entre

2021 et 2022 provient en grande partie des nombreuses indexations rencontrées en cours d'exercice.

Pour l'ensemble des secteurs, plus de 1.000 équivalents temps plein (ETP) sont subventionnés, ce qui représente environ 1.300 travailleurs.

Secteurs subventionnés et/ou agréés	Nombre d'associations	Budget 2022
Maisons d'accueil	17	14.754.000 EUR
Centres de service social et d'action sociale globale	9	3.487.000 EUR
Centres de planning familial	27	9.132.000 EUR
Subventions pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	28	900.000 EUR
Réseaux en action sociale	7	275.000 EUR
Services de médiation de dettes	6	1.001.000 EUR
Services d'aide à domicile	7	35.793.000 EUR
Centres de formation d'aides familiaux	3	251.000 EUR
Services d'accueil de jour pour personnes âgées	6	452.000 EUR
Services de télévigilance	2	253.000 EUR
Service d'aide aux personnes âgées maltraitées	1	119.000 EUR
Associations bénéficiant de subventions facultatives	91	2.496.000 EUR
Organismes représentatifs et de coordination	5	Budget inclus dans les A.B. sectorielles
Organisme intersectoriel de coordination	1	100.000 EUR
Ligne d'écoute violences conjugales	1	55.000 EUR
Subventions dans le cadre du Plan de lutte contre les violences		293.000 EUR
Résidence service	1	non subventionnée
Maisons communautaires	3	non subventionnées
Mise en œuvre du Plan Social Santé Intégré (PSSI)		500.000 EUR



SERVICE SANTÉ

Le service Santé gère les matières règlementées et non règlementées suivantes :

Secteurs Ambulatoires et Initiatives santé

- 22 services de santé mentale + 1 fédération (225,98 ETP) ;
- 16 services actifs en matière de toxicomanies + 1 fédération (82,5 ETP) ;
- 2 centres d'accueil téléphonique (6 ETP) ;
- 50 maisons médicales + 1 fédération (75 ETP) ;
- 5 associations de soins palliatifs et continués + 1 fédération (19,05 ETP) ;
- 5 centres de coordination de soins et services à domicile (21,9 ETP) ;
- 1 structure psychothérapeutique mixte ;
- 1 Initiative d'habitation protégée ;
- 2 hôpitaux (agrément sans impact budgétaire) ;
- 10 réseaux et partenariats d'acteurs en santé ;
- 89 initiatives soutenues autour des axes : santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, santé mentale communautaire, Culture-Art-Thérapie, réduction des inégalités sociales en matière de santé, réduction des risques, aide aux personnes victimes de violences...

Secteurs Promotion de la Santé (PS)

Dans le cadre du Plan stratégique de PS bruxellois :

- 41 opérateurs (acteurs ou réseaux et services) désignés pluriannuellement en promotion de la santé et liés par convention ;
- 3 programmes de médecine préventive financés et portés par 2 centres de référence ;
- 5 accords de coopération ;
- 22 initiatives, soutenues sur des thématiques en lien avec les priorités du Plan stratégique, entre autres les publics en situation de vulnérabilité, IST/VIH, la promotion des vaccinations, la réduction des risques en matière d'usages de drogues.

Le service Santé gère également des matières transversales.

Il collabore avec les directions d'administration et services sur les questions transversales liées à la simplification administrative, au mode de subventionnement (non marchand (NM)), aux modifications des législations.

Il assure le secrétariat des sections « Services Ambulatoires » et « Promotion de la Santé » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, ainsi que de la Commission Campagnes radiodiffusées.

Réalisations et faits marquants 2022

Données transversales

Tout au long de l'année, les agents du service Santé ont fourni des éléments de réponse à des questions parlementaires, ont rendu des avis sur des dossiers infrastructures et sur des projets introduits dans le cadre des relations internationales.

Les agents sont à l'écoute des asbl, en contact permanent avec les fédérations. Ils analysent les dossiers justificatifs des subventions octroyées dans le cadre du Fonds du Plan de relance et de redéploiement bruxellois.

Ils ont collaboré avec la Commission communautaire commune (COCOM), participé à de nombreux groupes de travail inter-cabinets et inter-administrations avec la COCOM, la Vlaamse Gemeenschap Commissie et le Fédéral, sur de nombreux dossiers.

Le service Santé a participé à la journée de présentation du Plan Social Santé Intégré (PSSI) et a participé aux réflexions en vue de réformer le Décret ambulatoire et ses arrêtés, en marge des états Généraux du Social et de la Santé et du PSSI et ce, en collaboration avec les acteurs de terrain. Il a participé aux rencontres des secteurs avec les conseillers du Cabinet du Ministre et a élaboré des propositions écrites de modification des textes et évaluation des impacts budgétaires pour les secteurs Santé.

Les soins de santé en prison relèvent de la politique pénitentiaire, soit des compétences du Ministre fédéral de la Justice. Une réforme est en cours : l'organisation des soins aussi bien physiques que psychologiques ou psychiatriques devrait être transférée au niveau des compétences respectives exercées par divers ministres de la Santé de l'Etat fédéral et

des entités fédérées. A la veille de l'ouverture de la nouvelle prison de Haren, qui va considérablement modifier le paysage pénitentiaire de notre Région, ce projet de réforme comportera des implications, d'une part, pour les services et réseaux ambulatoires agréés et, d'autre part, pour les opérateurs de promotion de la santé désignés par la Commission communautaire française (COCOF).

Dans ce contexte, le service Santé (Ambulatoire et Promotion de la santé) participe aux différents lieux de concertation mis en place entre entité fédérale et entités fédérées et entre entités fédérées francophones. Il s'agit du GTI /IKW « Soins de santé pénitentiaires », de GT thématiques et de sous-groupes qui sont eux-mêmes subdivisés au niveau linguistique : GT Soins (sous-GT « Prévention/Promotion de la santé », sous sous-GT « Prévention/Promotion de la santé francophone », sous GT « Soins de santé mentale spécialisés » et sous GT « Soins de santé mentale spécialisés francophone »).

Données chiffrées (tableau page suivante)

Le budget ajusté en Santé est inscrit sur la mission 23 et est réparti entre 3 programmes pour des montants totaux de 53.585.000 EUR en crédits d'engagement (CE) et de 52.672.000 EUR en crédits de liquidation (CL).

Les crédits prévus sont basés essentiellement sur 2 réglementations : le décret du 5 mars 2009 et ses arrêtés d'exécution relatifs aux secteurs Ambulatoires et le décret du 18 février 2016 et son arrêté d'exécution qui encadrent les subventions octroyées en Promotion de la Santé (PS). Les subventions sont indexées selon les modalités prévues dans les réglementations.

La mission 23 couvre également des cofinancements tels que prévus dans le cadre d'accords de coopération comme le Comité consultatif de Bioéthique, la cellule Politique générale drogues, ...

Deux programmes de dépistage des cancers du sein et colorectal font l'objet de protocoles d'accords entre la COCOF, la COCOM et la Communauté flamande (Vlaamse gemeenschap (VG)). Les 3 entités assurent le cofinancement de ces programmes.

Les crédits prévus sont également destinés à couvrir des projets qui ne peuvent être acceptés dans des cadres réglementés. Il s'agit d'initiatives en matière de santé mentale ou plus largement de projets innovants. Sont incluses dans le graphique, les subventions NM dont les crédits proviennent de la Mission 30.



Secteurs	CE (en milliers d'euros)	CL (en milliers d'euros)
Subsistance	12	12
Initiatives en santé et projets innovants	2.608	2.260
Fonds Social (FSIB)	89	53
Structures INAMI	7.629	7.629
Accords de coopération	111	112
Services de santé mentale	17.995	18.406
Centres d'accueil téléphonique	994	966
Associations actives en soins palliatifs	1.488	1.492
Centres de coordination de soins et services à domicile	1.819	1.829
Maisons médicales	4.691	4.815
Services actifs en matière de toxicomanies	7.240	7.213
Sanitaire	1.091	1.125
Réseaux en santé	758	767
Mise en œuvre du plan de promotion de la santé	833	811
Services d'accompagnement et de support	1.398	1.386
Acteurs en promotion de la santé	2.965	1.942
Réseaux en promotion de la santé	160	168
Médecine préventive	951	933
Non marchand (NM)	753	753
Total	53.585	52.672

Données par secteur pour l'Ambulatoire, la Promotion de la Santé, les Initiatives et le Transport médico-sanitaire (TMS)

Secteur des services de santé mentale (SSM)

Le service Santé a analysé 21 demandes de subvention émanant notamment de SSM, des services actifs en matière de Toxicomanies (TOX) en « Initiatives santé » pour permettre la poursuite de projets soutenus dans le cadre des Fonds Covid-19 et Plan de Relance. Il a rendu des avis au Membre du Collège compétent et a préparé des arrêtés pour 17 projets retenus (1.466.933 EUR).

Il a aussi traité les demandes relatives à l'agrément des SSM : 9 demandes de modifications d'agrément (7 avec extension de cadre et 2 sans extension), 2 demandes pour dérogation de qualification et 2 demandes d'agrément provisoire.

Le service Santé participe à divers organes de concertation inter-fédérale et à divers GT récurrents en matière de SM :

- GTI/IKW : application de la réforme fédérale des soins de SM par la réalisation de circuits et de réseaux de soins pour les Adultes et Enfants/Adolescents ;
- organe de concertation de la réforme de SM Adultes (organe de concertation Adultes - OCA) : réunions plénières et sous-GT technique pour le groupe cible des personnes âgées ;
- organe de concertation de la réforme de SM Enfants/Adolescents (Comité pour la nouvelle politique de SM pour enfants et adolescents » (COMSMEA)) ;

- comité d'accompagnement de la Convention INAMI relative aux psychologues de 1^{ère} ligne (PPL) ;
- GT visant la révision de l'accord de coopération entre la COCOM, la COCOF et l'Etat fédéral relatif à la guidance et au traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel en Région de Bruxelles-Capitale (RB-C) ;
- GT visant à établir un protocole d'accord relatif aux « Jeunes à la croisée des secteurs » de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), de l'Aide aux Personnes handicapées et de la SM (COCOF et COCOM-Iriscare) ;
- forum du Réseau Bru-Stars (SMEA) – réunions du Comité de réseau régional (CRR) du réseau Brumenta.

Secteur des Centres d'Accueil Téléphonique (CAT)

Le centre de Prévention du Suicide a obtenu une subvention en initiatives à l'allocation de base (AB) 22 001 02 3300 dans le cadre du PSSI pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 pour son projet : « La postvention, ainsi que l'élaboration de protocoles de prévention du suicide comme outil de Santé publique. ».

Secteur des Services Actifs en Matière de Toxicomanies (TOX)

Traitement de demandes de modification d'agrément de 2 services : Babel et le RAT.

Le projet Le Pilier, né durant la crise Covid-19, a été agréé en tant que TOX pour les missions d'accompagnement, de réduction des risques et de réinsertion à partir du 1^{er} janvier 2022.

Le service Santé participe aux travaux de la Cellule Générale Politique Drogues (CGPD) qui réunit l'ensemble des représentants des Ministres de l'Entité fédérale et des Entités fédérées impliqués dans les politiques « drogues ».

Les travaux ont lieu au sein de sous cellules : Contrôle et Sécurité, Santé, Recherche et Information scientifique et de groupes de travail (GT). Ces différents lieux de concertation préparent les dossiers qui sont soumis à la Réunion Thématique Drogues de la Conférence Interministérielle (CIM) Drogues Santé publique avec pour but de mener à bien une politique intégrale et intégrée à l'échelle de la Belgique. Ainsi, au sein de la Cellule générale prévention drogues (CGPD) sont représentés toutes les compétences impliquées : la santé, la sécurité, la justice, la jeunesse, etc.

Le service Santé participe aux travaux de la cellule Santé, qui réunit tous les Ministres de la Santé autour de la thématique « Drogues ». Il participe également aux débats des GT :

- GT « Reitox », Point focal belge, récolte les données à transmettre à l'Observatoire européen des Drogues et des Toxicomanies. À la suite d'une réforme de la Politique Drogues Européenne, il s'agissait de revoir les modes de financement et de fonctionnement. Le service Santé a veillé à assurer une meilleure participation des entités fédérées bruxelloises au dispositif. Désormais, la COCOF contribue au financement du Point focal belge. Eurotox, opérateur reconnu comme service d'appui en Promotion de la santé, est désigné à partir du 1^{er} janvier 2023 comme sous point focal pour la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C) ;
- GT « Evadrug » : Le rapport Evadrug est le résultat d'une évaluation processuelle des politiques belges en matière de drogues dans leur

ensemble. Une série de recommandations ont porté sur la nécessité de réviser la gouvernance de cette politique, incarnée par la CGPD et ses GT. Le GT Evadrug s'est emparé de ces recommandations et a proposé une nouvelle organisation de la concertation entre entité fédérale et entités fédérées qui permettra une meilleure répartition des rôles de chacun (Cabinet, Administration). Ce GT donne une place aux experts afin de consolider une approche Evidence Based Medicine dans le cadre de la définition des politiques en matière de drogues. Cette nouvelle configuration a été débattue et adoptée, ainsi que l'intention de redéfinir une nouvelle stratégie à l'échelle de la Belgique ;

- GT Loi 1921 : il vise à envisager une réforme de cette loi concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes. Il a été proposé aux membres du GT une définition d'objectifs, une méthode de travail et la rédaction d'un document cadrant les débats, en consultant les experts du terrain bruxellois. Secrétariat assuré par le service Santé.

Secteur des Maisons médicales (MM)

Le service Santé a préparé l'agrément à durée indéterminée de 2 MM, a traité les demandes d'agrément provisoire de 2 nouvelles MM et a analysé 7 nouvelles demandes d'agrément provisoire. Il a organisé une matinée d'information destinée aux MM agréées récemment.

Il a permis l'octroi d'une subvention en initiatives à l'ASBL Les Pissenlits pour lui permettre la poursuite du projet de formation « Santé Communautaire : principes méthodologiques et mise en œuvre ». L'idée de cette formation est de renforcer et de soutenir la démarche communautaire des MM.

Un arrêté collectif octroyant un montant forfaitaire de 30.000 EUR sur base annuelle a été rédigé pour la mise en œuvre de l'Accord du NM 2021-2024 (secteur MM) par le financement d'une fonction sociale au sein des MM.

Secteur des Services de soins palliatifs et continués (SP)

Le service Santé a préparé l'arrêté d'octroi d'une subvention à l'asbl « Cité Serine » pour son projet d'hôtel de soins, ainsi que le transfert de cette structure vers la COCOM. Il a contribué aux réflexions menées par le Cabinet du Ministre en vue d'organiser au mieux la politique des soins palliatifs à l'échelle de la RB-C.

Dans le cadre du Plan de relance qui a succédé à la crise Covid-19 et à la suite de l'octroi de subventions Fonds Covid-19, le service Santé a traité les dossiers justificatifs et a lu les rapports d'activités spécifiques. Pour renforcer l'approche des soins palliatifs et continus dans la gestion des soins, le service Santé a préparé l'arrêté de subvention prolongeant ainsi le soutien de la COCOF à l'élaboration et au développement du site internet « Palliaguide », qui héberge des recommandations de bonne pratique en langue française sur le contrôle des symptômes en soins palliatifs, destinées principalement aux professionnels médicaux et paramédicaux de la 1^{ère} ligne de soins.

Secteur des Centres de Coordination de Soins et Service à Domicile (CCSD)

Le service Santé a analysé et préparé l'arrêté octroyant une subvention de 200.000 EUR en initiatives au CCSD « Soins Chez Soi » afin de lui permettre de poursuivre ses activités hors agrément.

Non marchand (NM)

Le service Santé a participé au travail d'intégration du secteur de la Promotion de la santé dans les accords du NM. Il a également collaboré aux avantages octroyés dans le cadre des réponses données à la crise énergétique. Toutes les asbl, agréées ou désignées ou non, ont bénéficié d'une prime énergie.

Réseaux ambulatoires en Santé - Réseaux

10 réseaux agréés pour une période de 3 ans voient leurs agréments arrivés à échéance le 31 décembre 2023. Ils pourraient introduire une demande de renouvellement de leur agrément au plus tard le 30 juin 2023. Un mécanisme de suivi des projets réseaux a été mis en place à travers les démarches suivantes :

- participation aux événements, projections, colloques..., organisés dans le cadre des projets réseaux à destination des professionnels ou des publics cibles ;
- organisation de visites et de rencontres de terrain afin de discuter de l'évolution de chaque projet. L'objectif de ces rencontres était de pouvoir dialoguer et échanger avec les personnes impliquées dans le travail des réseaux. Ces échanges sont importants pour le suivi de ces projets sur le court terme, mais aussi afin de pouvoir développer une analyse plus fine du travail mené dans le cadre de ces agréments et pouvoir cerner les perspectives de chaque réseau. Une note de synthèse a été rédigée reprenant les constatations et observations des différents réseaux et leurs impacts sur l'offre de soins ambulatoires.

Promotion de la Santé (PS)

Voici ce qui a été entrepris dans ce secteur :

- évaluation des services supports du Plan de Promotion de la Santé (PPS) telle que prévue dans le décret relatif à la PS ;
- rédaction du nouveau PPS 2023. L'article 3 dudit décret prévoit que le Collège adopte, pour une durée de 5 ans, un PPS dont l'objectif est de promouvoir la santé et de réduire les inégalités sociales de santé en RB-C. Il précise que ce plan s'appuie, dans la mesure du possible, sur le principe d'universalisme proportionné et prend en compte les différences de statut socio-économique, de genre, de culture, pour permettre à chacun de disposer des moyens d'agir sur sa santé. Au moins 6 mois avant l'échéance du PPS en cours, un projet de plan actualisé est rédigé par l'administration en collaboration avec les organismes piliers et les acteurs. Ce PPS a été approuvé par le Collège ;
- dans le cadre du nouveau plan, des appels à projets, dont le contenu est déterminé par le Collège, sont publiés dans un délai d'au moins 6 mois avant la période de subventionnement. Le service Santé s'est chargé de rédiger et publier les appels à projets et à candidature ;
- journée d'information à l'attention des institutions souhaitant inscrire leurs activités dans le cadre du plan 2023 de PS ;
- analyse des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets ;
- analyse et le suivi des dossiers déposés en demandes de subventions facultatives ;

- travail de réflexion dans le cadre du projet de réforme du décret PS.

L'équipe PS représente la COCOF dans divers organes de concertation inter-fédérale et participe à divers GT récurrents en matière de PS et de prévention : interkabinettenwerkgroep (IKW - groupe de travail intercabinets) Prévention, IKW Alcohol, IKW Tabac, IKW Prison et GT et sous GT y associés et GT « Jeux de Hasard ». Un plan d'action a été adopté portant sur 48 mesures.

Initiatives

75 initiatives s'articulant autour des axes : la Santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, la Santé mentale communautaire, la Culture-Art-Thérapie, la réduction des inégalités sociales en matière de santé, la réduction des risques, l'aide aux ex-détenus... ont été soutenues.

Le Transport Médico-Sanitaire (TMS)

Des GT ont été organisés avec les services Inspection de la COCOF et de la COCOM et le service Santé de la COCOM afin d'analyser les demandes d'agrément des nouveaux services.

Les services TMS exerçant une activité avant l'entrée en vigueur du Décret de la COCOF du 22 février 2018 relatif à l'organisation du TMS avaient jusqu'au 1^{er} mars 2022 pour introduire une demande d'agrément recevable. Sur 14 dossiers de demande d'agrément, 12 services ont fait l'objet d'un agrément provisoire, 1 service a demandé l'arrêt de l'instruction de son dossier et 1 service a fait l'objet d'un refus d'agrément.

Un agent sanctionnateur a été nommé pour pouvoir mettre en œuvre la législation et une adaptation de l'arrêté-norme (modification de l'article 25, cohérence COCOM/COCOF) a été adopté en 1^{ère} lecture par le Collège de la COCOF.

Perspectives 2023

Perspectives transversales

Institutionnel bruxellois : organisation de contacts systématiques avec les autres institutions bruxelloises et associations coupoles : COCOM, Bruxelles Prévention et Sécurité, Iriscare, Observatoire bruxellois social santé, Brusano...

Secteur des Services de Santé mentale (SSM)

Suivi des demandes de subventions et vérifications des justificatifs relatifs aux projets initiés dans le cadre du Fonds Covid-19 et du Plan de Relance.

Gestion des demandes de modifications d'agrément pour extension de cadre du personnel - pour équipe Enfants/Adolescents, équipe pluridisciplinaire ou encore équipe spécialisée en Auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) ; suivi des demandes de modification d'agrément sans extension de cadre, des demandes de dérogation de qualification...

Poursuite de la participation et de la représentation de la COCOF aux divers organes de concertation inter-fédérale et GT en lien avec la Santé mentale.

Secteur des Centres d'accueil téléphonique (CAT)

Suivi du projet du Centre de Prévention du suicide subventionné dans le cadre du Fonds PSSI.

Secteur des Services actifs en matière de toxicomanies (TOX)

Poursuite des travaux du de la Cellule générale prévention drogues (CGPD) consacrés à la modification de la Loi 1921 et participation à la nouvelle organisation des concertations menées au sein de la CGPD via le GT inter-administrations.

Contribution à l'élaboration de la note stratégique de la politique Drogues de l'Etat fédéral et des entités fédérées.

Secteur des Maisons médicales (MM)

Renforcer et soutenir la démarche communautaire des MM et modifier l'arrêté Programmation en vue d'agréer 4 nouvelles MM.

Secteur des Services de Soins palliatifs et continués (SP)

Proposition de modification du décret en tenant compte des résultats des réflexions ayant eu lieu en 2020, de l'évolution des débats menés au Fédéral et en partenariat avec la COCOM et Brusano, notamment dans le cadre du débat sur le Middle Care Palliatif.

Secteur des Centres de Coordination de Soins et Services à domicile (CCSSD)

Elaboration et discussion de propositions de modifications du cadre légal, en vue de s'inscrire dans le PSSI et de répondre aux enjeux et à l'évolution des besoins du secteur et des Bruxellois en matière d'organisation de l'aide et des soins à domicile.

Secteur des Réseaux ambulatoires en santé (Réseaux)

Préparation des renouvellements des agréments ou de nouveaux agréments.

Secteur de la Promotion de la Santé (PS)

Mise en œuvre du Plan de PS 2023 et désignation, dans ce cadre, des acteurs sélectionnés et rédaction du Plan opérationnel de PS.

Secteur du Transport Médico-Sanitaire - TMS

Organisation du passage des agréments provisoires vers des agréments de 6 ans.

La mise en œuvre effective de la législation poussera certainement à l'arrivée de nouvelles demandes d'agrément en 2023. Le Cabinet du Ministre envisage de fixer les tarifs applicables par les services agréés. Plusieurs points de la réglementation nécessitent encore d'être implémentés : l'accréditation des véhicules, le passage en Commission permanente des procédures pour les VSL, la mise en œuvre de rapport d'activités annuel, la création d'une attestation d'information à destination des patients et les procédures de dérogation à l'article 25. Ces points feront l'objet de réunions avec la Commission permanente et la COCOM.

Commission Campagnes radiodiffusées (CCR)

Le dispositif de la CCR repose sur un arrêté de la FW-B datant de 1995. Il était également prévu dans le décret PS de la FW-B en 1997.

Lors de la 6^{ème} réforme de l'Etat, la cellule de PS a continué la gestion de la CCR. Cependant, le dispositif juridique est ancien et inscrit dans une réglementation qui relève de la compétence de la FW-B. Dès lors, un GT mis en place en 2021, réunit les cabinets de la COCOF, de la RW et de la FW-B avec l'asbl Question Santé.

L'objectif de ce GT est de proposer un cadre juridique qui corresponde à la réalité et de prévoir un dispositif qui réponde aux nouveaux modes de communication inexistantes en 1995.

Ceci devrait être complété par une plateforme informatique qui simplifiera les démarches administratives, tant pour les promoteurs que pour la CCR.

SERVICE COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE

Le service Cohésion sociale regroupe le dispositif de Cohésion sociale, le parcours d'accueil pour primo-arrivants et personnes étrangères ainsi que la cellule Enfance.

Dispositif de cohésion sociale : volets communal et régional

A lecture du Décret de la Commission communautaire française (COCOF) relatif à la Cohésion sociale du 30 novembre 2018, « *la Cohésion sociale se définit comme l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, sans discrimination, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement et dignement à la société, d'y être reconnu et de s'y reconnaître. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme d'exclusion sociale et de discrimination par le développement de politiques d'inclusion sociale, d'émancipation, d'interculturalité, de diversité socioculturelle, de reliances, de vivre et faire-ensemble. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement croisé d'une politique publique de cohésion sociale en lien avec les communes et l'action sociale et d'une action associative de quartier, locale ou régionale. Ces processus ont pour finalité de mener à une société intégrant la mixité sociale, culturelle, générationnelle et de genre.* »

Les opérateurs de Cohésion sociale sont de véritables acteurs de première ligne au sein de nos quartiers et à destination de publics particulièrement précarisés. Leurs actions visent à renforcer le vivre mais surtout le faire-ensemble en retissant du lien social et en favorisant le dialogue interculturel. Plus de 400 opérateurs accueillent un public mixte, intergénérationnel, multiculturel pour une meilleure

insertion sociale de tous nos citoyens. Un Décret en Cohésion sociale ainsi que des aides à de très nombreux projets permettent de soutenir les nombreux opérateurs bruxellois de Cohésion sociale.

13 communes bruxelloises disposent d'un contrat communal et d'autres opérateurs ayant une action plus transversale bénéficient d'un contrat régional. Les actions soutenues répondent aux 4 thématiques prioritaires déclinées pour le quinquennat 2016-2023 :

- priorité 1 : le soutien et l'accompagnement à la scolarité ;
- priorité 2 : l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif ;
- priorité 3 : la citoyenneté interculturelle qui se décline en deux types d'actions à savoir :
 - 3A - les permanences socio-juridiques adressées à un public migrant ou issu de l'immigration et ;
 - 3B - des modules d'initiation à la vie citoyenne ;
- priorité 4 : la thématique du vivre-ensemble qui se décline en deux types d'actions, à savoir :
 - la production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle orientées sur des finalités d'amélioration du vivre-ensemble ;
 - la diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité.

Compte tenu de l'adaptation budgétaire liée au dispositif d'agrément en Cohésion sociale, le Collège de la Commission communautaire française (COCOF) a décidé de prolonger les contrats du quinquennat 2016-2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Conformément au Décret du 30 novembre 2018 et pour établir le pacte local qui sera signé entre le Collège et chacune des 13 communes éligibles, il a été demandé à chacune des coordinations d'établir un diagnostic qui délimitera notamment le nombre d'opérateurs minimal et maximal pour les priorités 1, 2 et 4. Ce diagnostic local établi sur base de l'étude de programmation réalisée par le Centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACS), permet d'analyser les besoins des Bruxellois en matière de Cohésion sociale et servira également à la décision du Collège, mais aussi aux opérateurs agréés pour rédiger un avis motivé sur les demandes d'agrément au regard des enjeux des différents quartiers.

Ce diagnostic se veut participatif. Les opérateurs sont amenés à nourrir ces analyses par l'intermédiaire de leur coordination communale de Cohésion sociale. Les coordinations sont invitées à recueillir les besoins des habitants qui correspondent aux enjeux d'une cohésion sociale sur le territoire bruxellois.

Afin de mieux identifier l'offre et les besoins, une fiche par quartier a été réalisée par la COCOF. Cette fiche intègre des indicateurs quantitatifs émanant de l'étude de programmation réalisée par le CRACS mais aussi de données récoltées sur le monitoring de quartier et de données transmises par l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA). Sur base de ces indicateurs quantitatifs, chaque coordination locale doit apporter des informations plus qualitatives et détaillées, sur l'offre et les besoins dudit quartier, les publics cibles et problématiques dans chacun de ceux-ci, en associant souvent l'expertise des acteurs locaux.

Ce travail d'état des lieux est donc un support pour orienter l'offre en matière de Cohésion sociale.

Sur base des cartes de la programmation, d'une analyse des données sociodémographiques et du recueil des informations des opérateurs de terrain, voire des habitants, la coordination élabore un diagnostic local ciblant les problématiques de Cohésion sociale saillantes et prioritaires auxquelles une action doit pouvoir répondre, détermine les quartiers prioritaires pour de nouvelles actions prioritaires et rédige les domaines d'actions qui seront repris, soit dans les orientations spécifiques, soit au niveau du versant local de l'appel à projet « Impulsion ».

Le diagnostic mentionne également la justification dans le pacte local entre le nombre minimal et maximal d'opérateurs relevant des priorités 1, 2 et 4. Pour rappel, les priorités 3A et 3B seront uniquement orientées vers des agréments de type régional et non local.

L'année 2022 a aussi été marquée par la mise en œuvre de la procédure d'appel à candidatures permettant un agrément dans le cadre du Décret du Collège de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale. Les services du Collège se sont attelés à préparer les textes administratifs nécessaires pour cet appel à candidatures ainsi qu'un guide pratique afin de faciliter la lecture de la législation, destiné aux associations actives dans le secteur de la Cohésion sociale qui a pour vocation de constituer un outil pragmatique synthétisant l'ensemble des obligations décrétales concernant la mise en œuvre du Décret relatif à la Cohésion sociale du 30 novembre 2018 et de son arrêté d'exécution du 20 juin 2019. Ce guide est disponible sur le site www.ccf.brussels ainsi que tous les documents liés à cet appel à agrément qui mobilisera l'année 2023.

Conformément à l'article 62 du Décret du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale : « *Les asbl bénéficiant d'une subvention dans le cadre d'un contrat de Cohésion sociale conclu en vertu du Décret du 13 mai 2004 peuvent postuler prioritairement pour un agrément en vertu du présent Décret, pour l'axe ou les axes prioritaires similaires à celui ou ceux dans lequel ou lesquels elles sont actives aujourd'hui.* »

La procédure décrétole relative à la bourse Innovation a été initiée également en 2022. Pour rappel, la bourse à l'Innovation est un soutien d'une structure émergente en vue d'une future demande d'agrément. Les documents administratifs ont été élaborés et un appel a été lancé, ce qui a permis la sélection de 17 nouveaux opérateurs qui seront candidats à l'agrément en 2024. Vu leur certain éloignement avec les exigences décrétoles, des conditions supplémentaires à respecter ont été définies. Une rencontre individuelle a été organisée avec chaque opérateur pour leur expliquer le cadre décrétole et les attentes de l'administration et une visite sera organisée en 2023, afin de s'assurer de leur cheminement vers un projet répondant pleinement aux objectifs et exigences des axes décrétoles en vue de leur futur agrément.

Parcours d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants et des personnes étrangères.

Cette année 2022 a été marquée par 2 changements majeurs dans la politique du parcours d'accueil. Depuis le 1^{er} juin, l'Ordonnance de la Commission communautaire commune (COCOM) rendant le parcours obligatoire pour les primo-arrivants est entrée en vigueur. L'effet est encore modeste sur l'activité des Bureaux d'accueil (BAPA) dans la mesure où les communes, chargées de la détection des personnes primo-arrivantes et de leur signifier leur obligation, n'ont pas toutes assuré ce nouveau rôle de manière régulière. Il s'agit en effet d'une nouvelle mission, énergivore en temps et en ressources, qui n'est pas

toujours simple à mettre en œuvre. De plus, les personnes soumises à l'obligation bénéficient d'un délai de 6 mois pour apporter la preuve de leur inscription auprès d'un organisateur de parcours. Il peut donc y avoir un délai important entre la détection par la commune, l'information de l'obligation aux personnes concernées et leur inscription effective dans un bureau d'accueil. Entre le 1^{er} juin et le 31 décembre, 189 primo-arrivants obligés se sont inscrits auprès d'un BAPA.

L'autre changement majeur date du 1^{er} décembre 2022, moment où le parcours d'accueil a été ouvert à toutes les personnes étrangères, sans prise en compte de la durée de séjour légal en Belgique. De nombreuses personnes étrangères étaient en attente de cet élargissement de l'accessibilité afin de pouvoir s'inscrire au parcours d'accueil et apporter la preuve de leur intégration sociale dans le cadre d'une procédure de demande de nationalité belge. Rien que sur le mois de décembre 2022, plus de 160 personnes étrangères se sont adressées à un bureau d'accueil.

En vue de rencontrer ces 2 changements majeurs et l'accroissement attendus du nombre de dossiers à traiter, BAPA Convivial qui était agréé en BAPA de catégorie II pour traiter annuellement 1.000 dossiers, a répondu favorablement à la demande d'augmentation de catégorie d'agrément et depuis le 1^{er} juillet 2022, cette asbl est agréée en catégorie III pour traiter annuellement 1.500 dossiers. Leur agrément sera de catégorie IV pour traiter 2.000 dossiers courant 2024 lorsqu'ils pourront accueillir du public dans leur nouvelle antenne, située dans le centre d'Anderlecht.

Le nombre total de nouvelles inscriptions dans le parcours d'accueil pour l'année 2022 est de 2.400, soit 500 de plus qu'en 2021. Mais l'année 2022 a également été marquée par la guerre en Ukraine

et l'arrivée massive de personnes bénéficiant de la protection temporaire (BPTU). Ce public, de par le caractère provisoire de leur séjour en Belgique, n'a pas bénéficié du parcours d'accueil classique. Une offre particulière et sur mesure, « Vivre en Belgique », consistant en un rendez-vous d'accueil et de bilan social, d'une formation de 15 heures sur les droits et devoirs suivie de quelques entretiens d'orientation vers les services adéquats a été proposée par les bureaux d'accueil. Pour l'année 2022, 843 personnes bénéficiant de la protection temporaire ont été accueillies par les 3 Bapa.

Cellule Enfance

Cette cellule assure une mission de recherche, conseil et information sur les politiques de l'enfance, notamment avec son Observatoire de l'enfant et sa revue « Grandir à Bruxelles ».

Elle collabore avec le service Infrastructures de la COCOF pour financer des infrastructures d'accueil de la petite enfance à Bruxelles.

Elle assure un rôle de soutien et de développement d'une politique régionale en matière d'accueil du temps libre en accompagnant notamment les coordinations bruxelloises Accueil Temps Libre (ATL).

Elle coordonne également la politique de la COCOF en matière de droits de l'enfant.

Réalisations et faits marquants 2022

- Agrément provisoire d'un troisième bureau d'accueil, BAPA Convivial, pour traiter annuellement 1.500 parcours d'accueil (et dans un avenir proche, 2.000).
- Extension de l'offre de formations linguistiques dans le cadre du volet secondaire du Parcours d'accueil pour primo-arrivants avec 10 établissements de promotion sociale et un nouvel opérateur de formation linguistique a été conventionné.
- Prolongation des conventions et contrats de Cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2023 pour permettre la mise en œuvre des agréments à partir du 1^{er} janvier 2024 grâce à une augmentation budgétaire importante dédiée au dispositif de Cohésion sociale.
- Soutien à des projets permettant l'identification et la prise en compte des besoins du secteur relatifs au contexte de la fracture numérique et le soutien au réseau pour une utilisation optimale des outils numériques.
- Mise en œuvre progressive du Décret du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale qui a permis le soutien à la formation des volontaires et le lancement de la bourse Innovation.
- Accompagnement et coaching des coordinations locales par le CRACS et un sociologue pour la réalisation des diagnostics locaux et la diffusion des diagnostics locaux au sein des concertations communales de Cohésion sociale.
- Soutien au service citoyen.

- Publication des résultats d'une enquête sur le statut et le profil des accueillants extrascolaires.

Perspectives 2023

- Lancement d'une recherche sur les coûts de fonctionnement d'une crèche.
- Démarrage d'un plan d'action triennal sur l'accueil temps libre bruxellois.
- Adaptation des arrêtés d'exécution venant modifier la mise en place des dispositifs primo-arrivants.
- Lancement de l'appel à candidature permettant un agrément dans le cadre du Décret du Collège de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale.
- Organisation de séances d'information à destination des asbl du secteur et des coordinations locales et signature des Pactes locaux et des conventions des coordinations locales.
- Poursuite de la mise en œuvre progressive du Décret de Cohésion sociale du 30 novembre 2018 : soutien à la formation des volontaires, financement des bourses à l'innovation et financement des coordinations locales.



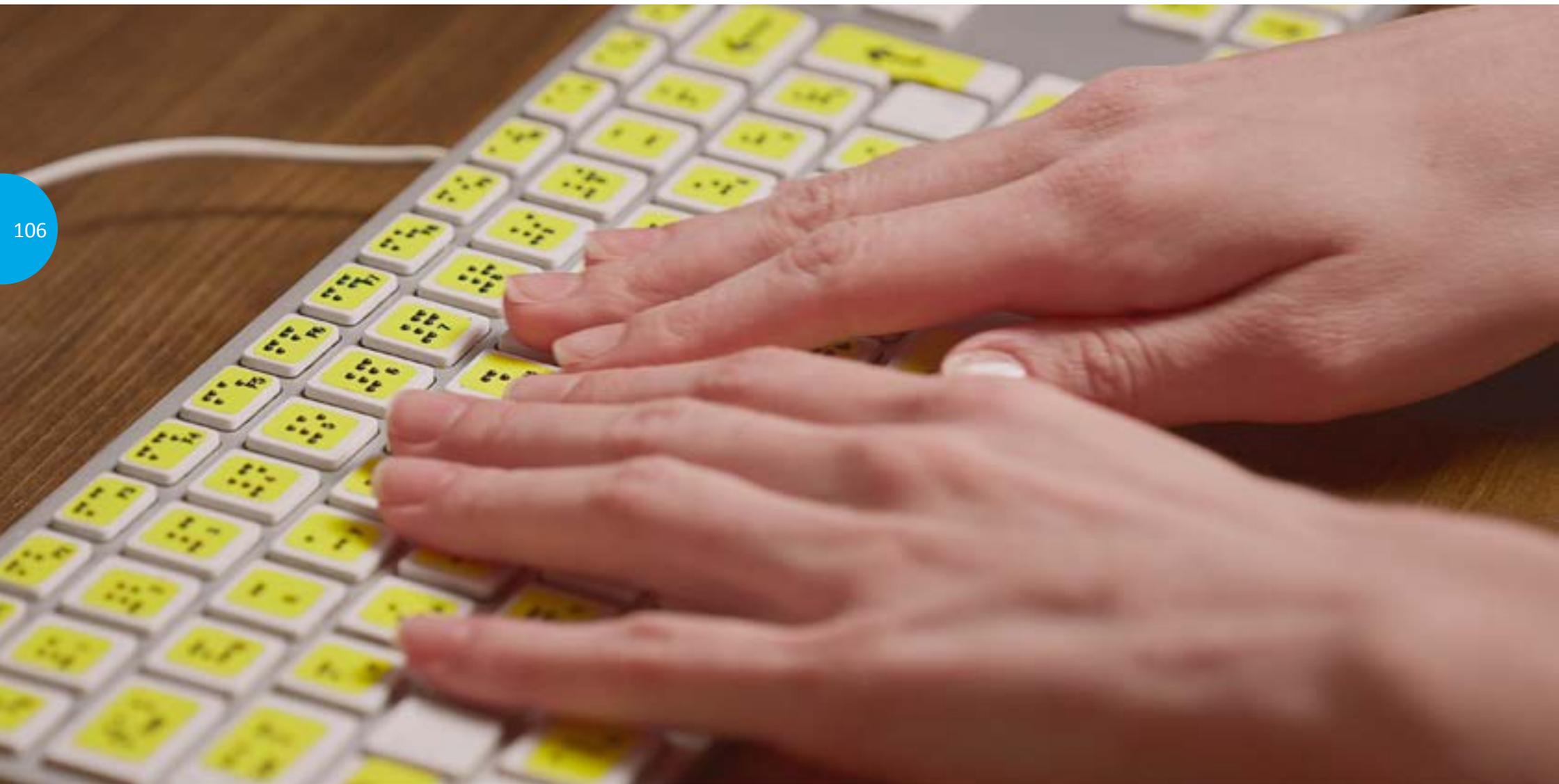
Budget total pour les programmes :

2 - Cohabitation des communautés locales de la division 22 : 26.225.000 EUR 6 - Soutien à la Politique d'accueil et de la petite enfance 22 : 481.000 EUR

Associations	Nombre d'associations	Montants octroyés
Cohésion sociale – volet communal	201	8.188.755 EUR
Cohésion sociale – volet régional	58	1.835.091 EUR
Bureaux d'accueil pour primo-arrivants (3) dans le cadre du parcours primo-arrivants	3	5.164.792 EUR
Opérateurs de formation linguistique – dans le cadre du parcours primo-arrivants (16)	16	3.070.604 EUR
CRÉDAF (Lire et écrire)	1	945.729 EUR
CRACS - CBAI	1	644.037 EUR
Impulsion volet local et général (ex. FIPI) associatif et communal (infrastructure et fonctionnement)	116	2.392.707 EUR
Associations bénéficiant de subventions facultatives	139	1.775.028EUR
CREDASC (Coordination des écoles de devoirs)	1	77.265 EUR
Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance	12	221.185 EUR
Soutien à la formation des volontaires	3	5.422 EUR
Non marchand	156	1.724.308 EUR
Service Citoyens	1	240.000 EUR
Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance (FRAJE)	1	168.000 EUR
TOTAL DES PROJETS SOUTENUS	709	
TOTAL DES ASBL SOUTENUES	418	

En 2022 pour les associations soutenues en Cohésion sociale (volets communal et régional), 664,1 équivalents temps plein (ETP) sont affectés à la cohésion sociale pour un nombre total de 1.303 travailleurs.

DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES [DAPH]¹



Bilan 2022

Comme pour le précédent rapport d'activités, l'année 2022 peut se résumer en deux mots² : « continuité » et « préparation ».

« Continuité » – Qu'il s'agisse du territoire de Bruxelles – avec notamment IRISCARE, la COCOM (et son Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale), les SMR³, ACTIRIS, le CCPH⁴, Bruxelles-Formation (BF), la Cité des métiers, les fédérations patronales⁵ et les représentants des travailleurs, le Cabinet de tutelle – ou à un échelon plus large – avec par exemple : les réseaux OTLAV⁶ et JCS⁷, les groupes de travail de la CIM Handicap⁸ - les différents services de la DAPH ont continué à démontrer que les synergies développées depuis un certain temps déjà ou plus récemment présentent une réelle efficacité au bénéfice des associations agréées et ultimement des personnes en situation de handicap. Cela est d'autant plus remarquable que l'année 2022 a connu une crise inflationniste exceptionnelle⁹ qui a succédé à la crise sanitaire Covid-19 des années 2020 et 2021. La continuité s'est également traduite par la poursuite des missions de base que sont l'octroi de subventions aux institutions agréées et des aides individuelles aux personnes en situation de handicap, le soutien du Ministre aux différentes questions et interpellations des parlementaires et, de manière générale, la préparation

1. La DAPH est constituée de 2 composantes : le service PHARE et le Centre de l'Étoile polaire. Le Service PHARE est lui-même composé des services des prestations individuelles (SPI), de l'emploi et des aides à l'inclusion (SEAI), des initiatives, de l'information et de la documentation (SIID), de l'accueil et de l'hébergement (SAH) et de la cellule d'appui de la DA.
2. En 2021, ces deux mots étaient 'synergies' et 'concrétisation'.
3. SMR = Société mutuelle régionale.
4. CCPH = Section 'Personnes Handicapées' du Conseil consultatif francophone bruxellois de la Santé et de l'Aide aux Personnes.
5. À savoir : la FEBRAP (pour les ETA), l'ASAH (pour les services d'accompagnement), l'ACSEH, l'ACJB et l'ANCE (pour les centres de jour et d'hébergement).
6. OTLAV = Orientation Tout Au Long de La Vie.
7. JCS = Jeunes à la Croisée des Secteurs.

et l'exécution des décisions du Ministre et du Gouvernement francophone bruxellois (GFB). En outre, ces 5 dernières années, le service PHARE a pu développer son rôle de 'démineur' de problèmes sensibles, à travers son action (re)connue au sein des différents comités d'accompagnement et éviter ainsi de devoir recourir à des solutions réglementaires plus contraignantes sans être pour autant plus efficaces ou entre des institutions agréées et des bénéficiaires se plaignant des prestations effectuées.

Enfin, notre administration a continué à exercer son rôle de conseiller 'politique'¹⁰ proactif, l'ambition étant clairement de devenir toujours plus un centre d'expertise indépendant et loyal et de ne plus se limiter à un rôle de simple exécutant, et ce, nonobstant les inévitables incompréhensions que cette nouvelle conception de l'administration engendre.

« Préparation » – Le transfert des aides matérielles entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les travaux des différents groupes de travail¹¹ (GT) se sont succédés à une cadence rapide, de sorte que tout devrait être opérationnel pour assurer une transition efficace et en douceur qui ne portera pas atteinte aux bénéficiaires du service PHARE.

8. CIM = Conférence Inter-Ministérielle. Jusqu'au 18 mars 2022, ce qui est appelé incorrectement CIM Handicap, était en réalité un groupe de travail constitué au sein de la CIM Bien-Être, Sport et Familles. Depuis cette date, la CIM est dénommée CIM Bien-Être, Sport, Familles et Handicap.
9. Cette crise s'est traduite par une augmentation des dépenses de 10% en moyenne sur l'ensemble de l'année 2022 avec une pointe dépassant même les 14%.
10. Les administrations anglophones et celles qui s'en inspirent distinguent ainsi le 'political counsellor', le membre d'un cabinet ministériel ou d'un parti politique du 'policy advisor', qui est le conseiller en charge de l'analyse de la politique publique. C'est cette dernière vision de conseiller politique que notre administration entend faire jouer à chacun de ses agents en tant que 'policy advisor' donc.
11. Ces GT sont au nombre de 8, à savoir : GT Nomenclature, GT Processus métier, GT Parcours du bénéficiaire, GT Juridique, GT Transition, GT IT et GT AMOB (Aides à la mobilité), auxquels il faut ajouter un GT Transversal chargé de coordonner les travaux des autres GT et de préparer les réunions du Comité de pilotage (COPIL).

À ce sujet, l'année 2023 devra être celle de l'achèvement de la préparation et sera donc cruciale. Pour rappel, toutes les aides matérielles mentionnées dans l'Annexe¹² seront transférées à IRISCARE et gérées par les SMR, à l'exception de l'accompagnement pédagogique, de la transcription de cours, des frais de déplacement (hors emploi) et des adaptations de poste (hors emploi également) qui demeureront de la compétence résiduaire du service PHARE.

Le transfert des aides individuelles à l'emploi doit quant à lui entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023 et compléter ainsi le panel des aides régionales gérées par ACTIRIS. Cette entrée en vigueur précipitée ne va pas sans poser de nombreuses difficultés, tant pour le service PHARE que pour ACTIRIS, qui sont autant d'incertitudes pour les employeurs et bénéficiaires de ces interventions. Dès l'annonce de cette décision, les deux administrations concernées se sont concertées rapidement pour éviter que l'année 2023 soit synonyme d'hiatus et de problèmes importants, d'une part, et afin de préparer le plus adéquatement possible l'exercice effectif de cette nouvelle compétence d'ACTIRIS dès janvier 2024, d'autre part. Ainsi, le 1^{er} résultat concret de cette concertation est la décision prise fin 2022 de confier au service PHARE la mission qui sera transférée à ACTIRIS au 1^{er} janvier 2023 au nom et pour le compte de l'organisme régional, permettant aux entreprises et bénéficiaires de continuer leurs activités dans un cadre réglementaire et financier stable.

Au crédit de l'année 2022, citons encore l'évolution de projets stratégiques comme la finalisation et la validation du 1^{er} volet du

12. Plus précisément : annexe de l'arrêté 2020/1989 du 18 décembre 2020 du Membre du Collège de la Commission communautaire française fixant la liste des modalités et des critères des interventions relatives aux aides à l'inclusion visées à la section 2 du chapitre III et à la section 8 du chapitre IV de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 7 mai 2015 relatif aux prestations individuelles et aux aides à l'emploi des personnes handicapées.

marché public relatif au cadastre bruxellois d'offres de services, ainsi que la finalisation du 2nd volet ayant pour objet l'étude des besoins des personnes en situation de handicap et des aidants proches ou encore la remise du rapport final de l'ULB-ACTE quant à l'étude de faisabilité de la création d'une Maison bruxelloise de l'Autisme, pour ne citer que quelques exemples.

Perspectives 2023

L'année 2023 constitue la dernière année de plein exercice de l'actuelle législature 2018-2024. Cette année sera dès lors consacrée à la réalisation et à la finalisation de nombreux projets mentionnés dans la Déclaration de politique communautaire.

Ainsi, sans être exhaustive pour autant, la liste ci-après des projets à finaliser illustre parfaitement le caractère crucial de l'année 2023 :

- validation du 2nd volet du cadastre, ainsi que sa présentation au CCPH et au Parlement francophone bruxellois (PFB) ;
- mise sur pied de la plateforme informatique handicap.brussels ;
- validation de la note portant réforme du Centre de l'Etoile polaire et opérationnalisation de la réforme, en lien avec le Pôle territorial constitué autour de l'institut Alexandre Herlin ;
- adoption de l'arrêté d'exécution du Décret Inclusion en matière de normes et de subventionnement des centres agréés, afin de simplifier le financement et de renforcer la prise en charge des personnes handicapées en situation de grande dépendance ;

- finalisation de la préparation du transfert des aides matérielles et de la période transitoire afférente au transfert des aides individuelles à l'emploi, en ce compris le volet ressources humaines (RH)¹³ de ces transferts ;
- la refonte profonde du secteur des Entreprises de travail adapté (ETA) par le truchement d'un New Deal autour des partenaires sociaux sectoriels, refonte qui sera préparée par une étude détaillée sur la réalité actuelle du secteur et ses perspectives ;
- la participation à de nombreux réseaux comme la CIM Handicap, OTLAV, Jeunes à la Croisée des secteurs, etc.

Enfin, un enjeu majeur sera de doter notre DAPH de suffisamment d'agents ayant le profil adéquat pour mener de front tous ces défis, en sus des tâches quotidiennes.

Pour l'ensemble des agents dévoués du Service PHARE et de l'Etoile polaire

Philippe BOUCHAT,
Directeur d'administration



13. Ce volet RH prévoit le maintien des emplois, le caractère non contraignant de ce transfert, et la possibilité d'être (ré)affecté dans une autre direction d'administration de la COCOF si les nouveaux postes proposés au sein de la DAPH ne correspondent pas aux besoins des agents et de l'organisation.

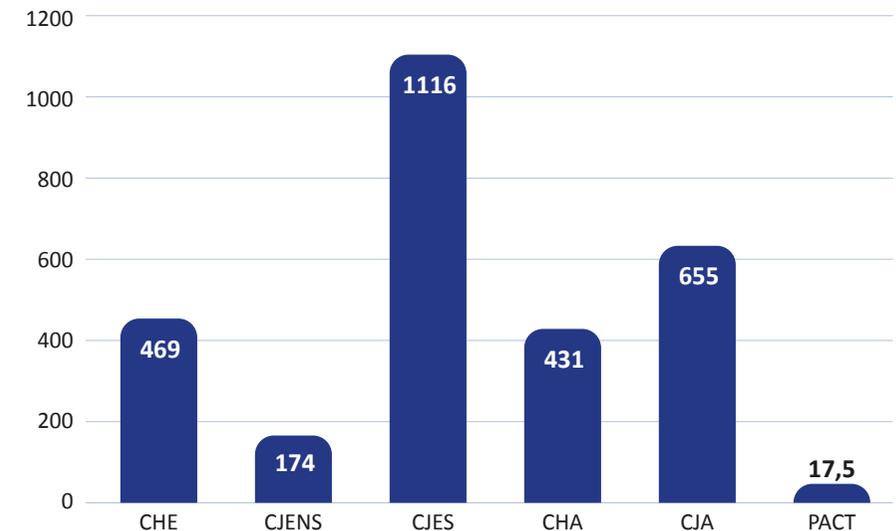
SERVICE ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

Le service Accueil et Hébergement (SAH) agréé et subventionne des centres de jour, des centres d'hébergement et des services de participation par des activités collectives.

Sont agréés en 2022 :

- 12 centres d'hébergement pour enfants (CHE) ;
- 5 centres de jour pour enfants non scolarisés (CJENS) ;
- 8 centres de jour pour enfants scolarisés (CJES) ;
- 21 centres d'hébergement pour adultes (CHA) ;
- 21 centres de jour pour adultes (CJA)
- 2 services de participation par des activités collectives (PACT).

Ces 69 centres offrent une capacité de 2862,5 places se répartissant comme suit comme suit par type d'agrément :



Le service subventionne environ 1.560 équivalents temps plein (ETP) se répartissant en : personnel de direction, personnel administratif et comptable, personnel technique, personnel médical et équipe psychologique, éducative, rééducative et sociale. Cette dernière représente 73 % du personnel subventionné.

Au niveau de la répartition du budget, le service gère 4 allocations budgétaires représentant à l'ajusté en 2022, un montant global de 121.478.000 EUR réparti comme suit :

- service de participation par des activités collectives : 275.000 EUR ;
- subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement : 119.155.000 EUR ;
- conventions prioritaires et nominatives : 1.512.000 EUR ;
- gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation : 536.000 EUR.

Outre ces missions de base, le service :

- participe aux réunions de la section « personnes handicapées » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé ainsi qu'aux réunions de divers groupes de travail ;
- collabore avec d'autres directions d'administration/d'autres services sur les questions relatives à la simplification administrative, sur les modifications de réglementation relative à la mise en œuvre du non marchand ;
- soutient les promoteurs de nouveaux projets et les associations agréées.

Réalisations et faits marquants 2022

L'année 2022 a été marquée par un nombre important de renouvellements d'agrément.

En outre, un nouveau centre de jour pour adultes a été agréé au 1^{er} janvier 2022. Il s'agit de « FARILU », dont les objectifs visent à promouvoir toute activité développant les compétences, les potentiels, l'autonomie, la valorisation sociale et l'inclusion sociale des personnes accueillies. Le centre de jour propose des activités sportives, culturelles et de loisirs, mais aussi des activités de type professionnel, orientées vers la production artisanale grâce à ses ateliers boulangerie et chocolaterie.

La capacité agréée de base de « FARILU » s'élève à 15 ETP.

Il y a eu également plusieurs modifications d'agrément, relatives au type de public accueilli ou encore aux sièges d'activités.

Enfin, l'agrément du centre d'hébergement pour enfants « WAR MEMORIAL » a été renouvelé au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 mois, puisque le centre fermera ses portes définitivement le 30 juin 2023 en raison d'une cessation volontaire d'agrément.

Les agréments de plusieurs services ont été renouvelés en 2022 :

1. Arrêté 2022/849 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2026 de l'asbl « IRSA - CENTRE DE SERVICES » pour la gestion du centre de jour pour enfants non scolarisés « IRSA ».

2. Arrêté 2022/850 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026 de l'asbl « IRSA - CENTRE DE SERVICES » pour la gestion du centre de jour pour enfants scolarisés « IRSA ».
3. Arrêté 2022/63 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 de l'asbl « CENTRES D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES ADULTES ATTEINTES D'UN HANDICAP MENTAL » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « HAMA III – LES PETUNIAS ».
4. Arrêté 2022/81 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 de l'asbl « LA CITE JOYEUSE – LE FOYER DES ORPHELINS » pour la gestion du centre d'hébergement pour enfants « LA CITE JOYEUSE ».
5. Arrêté 2022/82 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 de l'asbl « LA CITE JOYEUSE – LE FOYER DES ORPHELINS » pour la gestion du centre de jour pour enfants scolarisés « LA CITE JOYEUSE ».
6. Arrêté 2022/83 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 de l'asbl « CENTRE ARNAUD FRAITEUR » pour la gestion du centre de jour pour enfants scolarisés « CENTRE ARNAUD FRAITEUR » et à sa modification d'agrément.
7. Arrêté 2022/84 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 de l'asbl « CENTRE ARNAUD FRAITEUR » pour la gestion du centre de jour pour enfants non scolarisés « CENTRE ARNAUD FRAITEUR ».
8. Arrêté 2022/85 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 de l'asbl « LE PRE-TEXTE » pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées « LE PRE-TEXTE ».
9. Arrêté 2022/848 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 de l'asbl « IRSA - CENTRE DE SERVICES » pour la gestion du centre d'hébergement pour enfants « IRSA ».
10. Arrêté 2022/1673 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 de l'asbl « ASSOCIATION NATIONALE D'AIDE A L'INTEGRATION SOCIALE » (en abrégé A.N.A.I.S) pour la gestion du centre de jour pour enfants non scolarisés « GRANDIR ».
11. Arrêté 2022/1672 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027 de l'asbl « LA BASTIDE – ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE » pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées « LA BASTIDE ».
12. Arrêté 2022/1848 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2027 de l'asbl « HOPPA » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « HOPPA ».

13. Arrêté 2022/1848 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2027 de l'asbl « HOPPA » pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées « HOPPA ».

Les agréments des centres suivants ont été préparés en 2022 afin d'être renouvelés au 1^{er} janvier 2023 :

1. Arrêté 2022/1668 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'asbl « HADEP » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « PAZHAPA ».
2. Arrêté 2022/1669 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'asbl « LA BASTIDE – ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « LA BASTIDE ».
3. Arrêté 2022/1846 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'asbl « LA FORESTIERE » pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées « LA FORESTIERE ».
4. Arrêté 2022/1671 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'asbl « CENTRE ESPOIR ET JOIE » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « CENTRE ESPOIR ET JOIE ».

5. Arrêté 2022/1847 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'asbl « CENTRE D'HEBERGEMENT PIERRE JURDANT » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « CENTRE D'HEBERGEMENT PIERRE JURDANT ».

6. Arrêté 2022/1852 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'asbl « CENTRE LA CLAIRIERE » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « LES WEIGELIAS ».

7. Arrêté 2022/1851 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'asbl « CENTRE EDUCATIF PERMANENT » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « LES FREESIAS ».

8. Arrêté 2022/1850 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'asbl « CENTRE EDUCATIF PERMANENT » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « LES FOUGERES ».

9. Arrêté 2022/2689 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'asbl « RESIDENCE LA FORET » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « RESIDENCE LA FORET ».

10. Arrêté 2022/2863 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 et à la cessation volontaire d'agrément le 30 juin 2023 de l'asbl « CENTRE D'AIDE A L'ENFANCE DU WAR MEMORIAL » pour la gestion du centre d'hébergement pour enfants « WAR MEMORIAL ».
11. Arrêté 2022/2862 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'asbl « CENTRE D'AIDE A L'ENFANCE DU WAR MEMORIAL » pour la gestion du centre de jour pour enfants scolarisés « WAR MEMORIAL ».

Les agréments de deux centres ont été modifiés en 2022 :

1. Arrêté 2022/908 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 3 décembre 2020 relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2024 de l'asbl « LES PILOTIS » pour la gestion du centre d'hébergement pour adultes « LES PILOTIS ».
2. Arrêté 2022/83 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 de l'asbl « CENTRE ARNAUD FRAITEUR » pour la gestion du centre de jour pour enfants scolarisés « CENTRE ARNAUD FRAITEUR » et à sa modification d'agrément.

L'agrément d'un centre a été modifié en 2022 en vue d'une cessation volontaire :

1. Arrêté 2022/2863 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 et à la cessation volontaire d'agrément le 30 juin 2023 de l'asbl « CENTRE D'AIDE A L'ENFANCE DU WAR MEMORIAL » pour la gestion du centre d'hébergement pour enfants « WAR MEMORIAL ».

Pour donner suite au Protocole d'accord 2021-2024 (ANM) du 23 décembre 2021 pour les secteurs du non marchand de la Commission communautaire française (COCOF), de la Commission communautaire commune (COCOM) et de la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C), l'arrêté 2022/1447 a été adopté. Ce dernier octroie une subvention de 92.922,27 EUR en faveur des secteurs non marchands éligibles pour la mesure compensatoire de l'accord non marchand 2021-2024. Plus précisément, il finance une compensation à la mise en place des conventions collectives de travail concernant la « tenabilité » au travail. Certaines asbl subventionnées par le SAH ont pu bénéficier d'une partie de ces fonds, soit un montant de 40.684,45 EUR, dont l'objectif est de contribuer au financement de fonctions de type administrative, de coordination ou de support des RH, ainsi que d'éventuelles formations en lien avec ces fonctions.

Les associations ont bénéficié de l'arrêté 2022/64 octroyant aux centres pour adultes et aux centres d'hébergement pour adultes une subvention complémentaire pour l'accueil de grande dépendance pour un montant total de 530.000 EUR. Ces subsides, reconduits jusqu'à présent chaque année, sont octroyés à titre d'intervention dans les frais généraux, les frais personnalisés et les frais de personnel.

L'inflation n'a pas épargné les centres de jour et d'hébergement. Dans le cadre de l'augmentation des coûts de l'énergie, le Collège Réuni a dégagé un montant exceptionnel pour 2022 afin d'aider les institutions en difficulté. Au total, un montant de 149.100 EUR a été octroyé aux centres de jour et d'hébergement. Ces moyens sont destinés à couvrir au moins partiellement des surcoûts énergies pour une période d'un an à partir du 1^{er} octobre 2022. Cette aide vise également à répondre au contexte évolutif de la crise énergétique en proposant un mécanisme d'avance qui pourra être complété ou affiné en 2023.

Perspectives 2023

Le service poursuivra sa contribution aux mesures visant à développer la prise en charge de l'autisme et de la grande dépendance.

Le SAH continuera à prendre part à la rédaction des arrêtés d'exécution du Décret Inclusion pour les secteurs : centres d'activités de jour, logements collectifs adaptés, services de logement inclusif et services d'aide à l'inclusion scolaire et extra-scolaire.

Dans une perspective de simplification administrative et de digitalisation de nos procédures, le service poursuivra en collaboration avec le secteur la mise en place d'un échange d'information plus efficient. Ainsi, la plateforme Alfresco déjà utilisée pour l'envoi des dossiers justificatifs des contributions financières est à présent élargie pour l'envoi des dossiers justificatifs des subventions annuelles.

SERVICE PRESTATIONS INDIVIDUELLES

Le service Prestations Individuelles (SPI) accorde différentes interventions et développe de multiples actions visant à favoriser l'autonomie et la pleine participation de la personne en situation de handicap à la vie sociale et professionnelle.

Sa vision est fondée sur le concept d'inclusion sociale, en référence à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. En son article 19, les États signataires « reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ».

Le service intervient dans 4 domaines :

- l'octroi d'aides individuelles à l'inclusion ;
- l'octroi d'aides à l'emploi dans le secteur du travail ordinaire ;
- l'emploi en Entreprises de travail adapté (ETA) ;
- l'accueil en centres de jour (CJ) et en centres d'hébergement (CH).

Aperçu global des aides individuelles et des aides à l'emploi

	2021		2022	
	Nombre de décisions	Dépenses	Nombre de décisions	Dépenses
Aides individuelles à l'inclusion	2.508	2.187.253 EUR	2.105	2.063.716 EUR
Aides à l'emploi dans le secteur du travail ordinaire	857	1.969.771 EUR	1.002	2.317.091 EUR
TOTAL :	3.365	4.157.024 EUR	3.107	4.380.807 EUR

Les **aides individuelles à l'inclusion** concernent des domaines très variés :

- les aides à la communication (matériel spécifique pour personnes aveugles et malvoyantes, sourdes et malentendantes) ;
- les produits absorbants pour incontinence ;
- les aides à la mobilité (voitures, adaptations automobiles, chiens-guides...)

- l'aménagement immobilier et mobilier (adaptations salles de bains, monte-escaliers, rampes d'accès...);
- l'équipement complémentaire (mains courantes, barres d'appui...);
- les biens d'équipement (lits électriques, lève-personnes, lifts de bain...);
- le petit équipement (couverts adaptés, balances parlante...);
- l'accompagnement pédagogique dans le cadre des études supérieures;
- une intervention dans le cadre de certains frais de déplacement.

Au niveau du **secteur emploi-formation**, les agents d'insertion professionnelle réalisent des entretiens avec les personnes en situation de handicap afin de les orienter adéquatement dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

Les dispositifs visant à favoriser **l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur du travail ordinaire** proposés par le service PHARE sont les suivants :

- le contrat d'adaptation professionnelle;
- le stage « découverte »;
- la prime de tutorat;
- la prime de sensibilisation;
- la prime d'insertion;

- la prime d'installation;
- l'adaptation du poste de travail et de l'environnement du travail.

AIDES A L'EMPLOI ACCORDEES	2020	2021	2022
Stage découverte	68	93	111
Prime de tutorat	3	2	1
Prime de sensibilisation	1	0	1
Adaptation du poste de travail	18	21	29
Contrat d'adaptation professionnelle	124	152	155
Contrat d'adaptation professionnelle en ETA	31	34	22
Prime d'insertion + prolongation	237	194	201
Prime d'installation + prolongation	10	8	9
TOTAL	492	504	529

Indépendamment des décisions accordant une aide à l'emploi spécifique, le SPI notifie aux demandeurs des décisions de principe qui déterminent les aides auxquelles la personne a droit.

En 2022, 1.002 décisions ont été notifiées, dont 529 aides spécifiques ont été accordées auprès d'un employeur.

Dans le cadre du parcours d'insertion professionnelle, le service développe aussi diverses actions en partenariat avec :

- les dispositifs d'appui à la formation professionnelle et de soutien à l'insertion socio-professionnelle (SAFP) ;
- l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) ;
- l'Organisme régional bruxellois chargé de la politique de l'emploi (ACTIRIS) ;
- Bruxelles Formation (BF) ;
- les services d'accompagnement.

Dans le domaine de l'emploi adapté, le SPI accorde les autorisations de travail en ETA et détermine la catégorie de capacité professionnelle de ces travailleurs.

NOMBRE DE DECISIONS ETA	2020	2021	2022
Entretiens orientation emploi	217	219	234
Autorisation de travail en ETA	*	*	80
Stages découverte et contrat d'adaptation professionnelle (CAP) en ETA	*	*	40
Evaluation en ETA – détermination de la catégorie professionnelle	66	110	132
TOTAL :	283	329	486

* Données no disponibles

En ce qui concerne **l'accueil des personnes en CJ et en CH**, le SPI prend des décisions qui accordent l'autorisation d'entrée en centre et fixent la catégorie de besoins d'encadrement.

	2020	2021	2022
NOMBRE DE DECISIONS ACCUEIL EN CENTRES	406	435	550

Les données relatives aux catégories de capacité professionnelle en ETA et aux catégories de besoins d'encadrement en centres interviennent dans le calcul des subventions accordées à ces institutions.

Le SPI a également pour mission d'accueillir et d'informer les personnes en situation de handicap, leur famille, les intervenants extérieurs et le public en général, de leurs droits et de les aider à s'orienter dans le dédale des dispositifs d'aide, d'accompagnement et d'accueil existants à Bruxelles.

Cette mission est assurée par 3 assistantes sociales qui assurent une permanence téléphonique, l'accueil des visiteurs et répondent aux questions posées via INFO-PHARE, adresse électronique du service PHARE.

Il développe, en collaboration avec le service Initiatives, Information et Documentation (SIID), des actions d'information et de sensibilisation auprès des écoles spécialisées, des futurs professionnels, des associations, des enseignants (Pôle académique de Bruxelles), des professionnels (Bruxelles Pouvoirs locaux) et des employeurs. Il participe à divers salons (Salon de la surdité, Salon des Possibles), à la réalisation de dépliants et de brochures d'information concernant les aides accordées par le service et à l'actualisation de son site internet.

Réalisations et faits marquants 2022

- Participation à de multiples groupes de travail dans le cadre de la préparation de la reprise de la matière relative aux aides individuelles par IRSCARE - l'administration en charge de l'aide aux personnes au sein de la Commission communautaire commune (COCOM) à Bruxelles.

Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec les sociétés mutualistes régionales (SMR) Bruxelloises qui devraient en être les opérateurs. Le partage d'expériences est un gage de réussite quant à la continuité des aides par-delà le transfert de la matière.

- Préparation de la reprise par ACTIRIS – l'organisme régional en charge de l'emploi à Bruxelles – des aides à l'emploi en milieu ordinaire. Ce projet s'intègre dans une optique d'inclusion, il vise à simplifier les procédures et ambitionne de permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou de maintenir leur emploi.

Perspectives 2023

Nous poursuivrons la préparation du transfert des aides individuelles vers la Commission communautaire commune (COCOM-IRISCARE-SMR) et, en parallèle, la préparation du transfert des aides à l'emploi vers la Région bruxelloise (ACTIRIS).

Ces transferts figurent dans l'accord de Gouvernement dans une optique de simplification et d'harmonisation de l'accès des personnes en situation de handicap aux aides individuelles.

Dans cette perspective, il importe de veiller à prendre en considération une approche à la fois globale et spécifique des réponses à apporter aux personnes en situation de handicap.

Un autre élément important, également prévu par le Gouvernement, consistera à développer la création à Bruxelles d'un dispositif d'informations coordonnées sur le handicap qui serait ainsi le « fil rouge » permettant aux personnes en situation de handicap et au public en général de trouver l'information recherchée tout au long des transferts successifs, articulé sur deux axes :

- le développement d'un site internet offrant une information complète et détaillée sur l'ensemble des services proposés aux personnes en situation de handicap à Bruxelles, couplé à
- la création d'un centre bruxellois d'information sur le handicap « handicap.brussels » ayant pour vocation de regrouper en un même lieu les différents acteurs du secteur permettant d'apporter réponse aux questions du public bruxellois dans les diverses matières qui les concernent, par-delà le découpage institutionnel.

Autant de défis que les équipes prépareront en veillant à préserver l'intérêt des personnes en situation de handicap dans une optique d'inclusion qui n'occulte pas leurs besoins spécifiques.

SERVICE EMPLOI ET AIDES À L'INTÉGRATION

Le service Emploi et Aide à l'Intégration (SEAI) a pour objectif d'agréer et de subventionner des entreprises de travail adapté (ETA) et des services d'aides à l'intégration. Il agréé également des associations spécialisées en accessibilité.

Les ETA sont destinées aux personnes en situation de handicap qui, compte tenu de leurs capacités professionnelles, sont aptes à mener une activité professionnelle mais ne peuvent l'exercer, provisoirement ou définitivement, dans des conditions habituelles de travail. Ces compétences sont valorisées par un travail utile et rémunérateur.

Les service Aides à l'intégration (SAI) ont pour objectif de favoriser l'inclusion de la personne en situation de handicap dans les milieux ordinaires et inclusifs de vie via un projet individualisé.

Données chiffrées

Des budgets particuliers sont également prévus pour les ETA afin de développer leurs investissements à hauteur de 692.000 EUR et pour favoriser l'accueil de jeunes sous contrat d'adaptation professionnelle (CAP) à hauteur de 300.000 EUR pour 4 dispositifs de cellules d'accueil de 5 CAP avec 4 moniteurs exclusivement affectés, leur permettant d'acquérir un seuil de compétence suffisante pour intégrer le marché du travail.

Les associations	Nombre	Budget 2022 (ajusté)
Entreprises de travail adapté (ETA)	12	30.644.000 EUR
Services d'accompagnement (SA)	27	9.557.000 EUR
Services d'appui individuel : <ul style="list-style-type: none">• Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes (SACIPS)• Service d'appui à la communication alternative pour les personnes présentant des difficultés de compréhension	1 1	331.000 EUR
Services d'accueil familial (SAF)	2	577.000 EUR
Services d'accessibilité de l'espace social	6	0 EUR
Services de loisirs inclusifs (SLI)	3	127.000 EUR
Service de soutien aux activités d'utilité sociale (SSAUS)	1	275.000 EUR
Services d'appui à la formation professionnelle (SAFP)	4	420.000 EUR

Réalisations et faits marquants 2022

Pour le secteur des ETA agréées par la Commission communautaire française (COCOF) :

Le contexte d'inflation et de guerre en Ukraine a eu un impact important alors que le secteur émerge avec peine de 2 ans de pandémie de Covid-19. En conséquence, un plan d'aide exceptionnel a été mis en place avec l'arrêté 2022/2269 du Collège de la Commission communautaire française du 15 décembre 2022 en vue d'octroyer une subvention « de crise exceptionnelle » de 2.000.000 EUR destinée aux ETA agréées afin de faire face aux effets de l'inflation et de la crise en Ukraine.

Pour donner suite au Protocole d'accord 2021-2024 des accords du secteur Non marchand (ANM) du 23 décembre 2021 pour les secteurs non marchand de la COCOF, de la Commission communautaire commune (COCOM) et de la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C), un préfinancement d'une prime de fin d'année (PFA) revalorisée est mis en place avec l'arrêté 2022/2767 du Collège de la Commission communautaire française pris le 15 décembre 2022 pour octroyer une subvention destinée aux ETA agréées afin de couvrir une PFA sectorielle de 7,5% (au lieu de 3,16%), pour un montant total de 2.148.800 EUR.

L'ensemble des 12 ETA agréées COCOF s'est également engagé en 2022 dans une demande de renouvellement d'agrément ETA. Les agréments ETA arrivaient en effet à échéance dans le courant 2022 en deux phases, respectivement au 30 juin 2022 (6 ETA) et 31 décembre 2022 (6 ETA). 5 demandes ont été finalisées avec un accord de renouvellement d'agrément qui prend cours au 1^{er} juillet 2022 pour 10 ans. Le reste des demandes est toujours en cours.

1. Arrêté 2022/2509 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'entreprise de travail adapté « APAM » (N° entreprise 406.772.468) à 1180 Bruxelles.
2. Arrêté 2022/2510 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'entreprise de travail adapté « MANUFAST-ABP » (N° entreprise 409.118.977) à 1082 Bruxelles.
3. Arrêté 2022/2512 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'entreprise de travail adapté « TRAVIE » (N° entreprise 420.015.938) à 1070 Bruxelles.
4. Arrêté 2022/2511 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'entreprise de travail adapté « LA SERRE-OUTIL » (N° entreprise 420.454.022) à 1150 Bruxelles.
5. Arrêté 2022/1436 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'entreprise de travail adapté « LA FERME NOS PILIFS » (N° entreprise 438.065.757) à 1120 Bruxelles.

En ce qui concerne le secteur de l'aide à l'intégration (SA-SAF-SAFP-SACIPS-SACA-SSAUS-SLI), l'année 2022 a été marquée par de nombreux renouvellements et extensions d'agrément.

De fait, compte tenu des marges budgétaires obtenues lors de l'élaboration du budget PHARE 2022, à savoir 847.000 EUR et pour reprendre les axes prioritaires de la déclaration politique générale du Collège, 12 services d'accompagnement ont bénéficié d'une modification (extension) de leur agrément :

- Ligue Braille : action spécifique « organisation d'activités de loisirs (1^{er} palier) ;
- La Vague : passage de la catégorie 3 à la catégorie 4 ;
- L'Escale : passage de la catégorie 2 à la catégorie 3 ;
- SISAHM : passage de la catégorie 3 à la catégorie 4 ;
- Madras Bruxelles : action spécifique « organisation d'activités de loisirs » pour personnes handicapées de grande dépendance (1^{er} palier)
- La Maison des Pilifs : action spécifique « organisation d'activités de loisirs » pour personnes handicapées de grande dépendance (1^{er} palier) ;
- La Braise : passage de la catégorie 3 à la catégorie 4 ;
- Les Tof-Services : passage de la catégorie 3 à la catégorie 4 ;
- Vivre et Grandir : passage de la catégorie 1 à la catégorie 2 ;
- L'Entre-Temps : passage de la catégorie 1 à la catégorie 2 ;
- Trait d'Union : passage de la catégorie 1 à la catégorie 2 ;
- SAHAM : action spécifique « organisation d'activités de loisirs (1^{er} palier).

Un nouveau service d'appui à la formation professionnelle (SAFP) a été agréé par le Collège en 2022. Il s'agit du SAFP de l'ASBL « Comprendre et Parler », qui est agréé du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, dans la catégorie 1.

Cette asbl s'adresse à tout adulte présentant une déficience auditive, indépendamment du moyen de communication privilégié par le bénéficiaire (langue des signes, lecture labiale...) et qui n'est plus soumis à l'obligation scolaire dans le cadre de son parcours formatif. La finalité spécifique de ce service est de développer l'autonomie du bénéficiaire via l'insertion socio-professionnelle.

La Ligue braille a, quant à elle, demandé à résilier sa convention de 5 ans qui lui permettait d'exercer des missions d'appui à la formation professionnelle en catégorie 1. D'un commun accord avec le Collège de la Commission communautaire française, il a été mis fin à cette convention au 30 avril 2022.

L'arrêté 2021/2552 modifiant les dispositions de différents arrêtés du Collège a été adopté le 3 février 2022. Il a permis de modifier certaines dispositions de l'arrêté relatif aux services d'accueil familial et de l'arrêté relatif aux services d'appui à la formation professionnelle afin, par exemple, de donner davantage de moyens aux services s'adressant spécifiquement à un public présentant une déficience auditive.

Les agréments de plusieurs services ont été renouvelés en 2022, dont 4 spécialisés en accessibilité :

1. Arrêté 2022/670 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément de l'asbl « Plain-Pied » en tant qu'association spécialisée en accessibilité du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2031.
2. Arrêté 2022/671 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément de l'asbl « Accès et mobilité pour tous » (en abrégé « AMT concept ») en tant qu'association spécialisée en accessibilité du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2031.

3. Arrêté 2022/672 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément de l'association spécialisée en accessibilité « Service conseils en aménagements et aides techniques (en abrégé « SCAAT ») de l'asbl « AccessAndGo-ABP » du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2031.
4. Arrêté 2022/673 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément de l'asbl « ATINGO » en tant qu'association spécialisée en accessibilité du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2031.
5. Arrêté 2022/1251 relatif au renouvellement de l'agrément du service de loisirs inclusifs « LUAPE-SILA » de l'asbl « LUAPE » du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2024.
6. Arrêté 2022/1129 relatif au renouvellement de l'agrément du service d'accompagnement de l'asbl « SAPHIR-BRUXELLES » du 1^{er} juillet 2022 au 31 juin 2032
7. Arrêté 2022/1253 relatif au renouvellement de l'agrément du service d'accompagnement « Emergence » de l'a.s.b.l. « Chapelle de Bourgogne » du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2032.

Les agréments des services suivants ont été préparés en 2022 afin d'être renouvelés au 1^{er} janvier 2023 :

1. Arrêté 2022/2429 relatif au renouvellement d'agrément du service d'appui à la communication alternative pour les personnes présentant des difficultés de compréhension « FALC.be » de l'asbl « Inclusion » à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

2. Arrêté 2022/2780 relatif au renouvellement d'agrément du service d'appui à la formation professionnel « Access2form » de l'asbl « le Troisième Œil » du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.
3. Arrêté 2022/2785 relatif au renouvellement de l'agrément du service de loisirs inclusifs « ACCESS-TOUR » de l'asbl « AccessAndGo-ABP » du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2032.
4. Arrêté 2023/160 du Collège de la Commission communautaire française adoptant le renouvellement de la convention pluriannuelle conclue par le service d'accompagnement « LA VAGUE » avec le Collège afin de mettre en œuvre des missions d'accueil familial du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.
5. Arrêté 2023/161 du Collège de la Commission communautaire française adoptant le renouvellement de la convention pluriannuelle conclue par le service d'accompagnement « FAMISOL » avec le Collège afin de mettre en œuvre des missions d'accueil familial du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Concernant l'évolution de la pandémie de Covid-19, des circulaires et communications ont été envoyées aux asbl, entre autres :

1. circulaire relative à l'adaptation des mesures de prévention/protection face au Covid-19.
2. circulaire communiquant aux asbl des informations concernant le vaccin Covid-19 NOVAVAX.
3. affiche émanant de la COCOM et concernant le testing.
4. communication à l'attention des prestataires d'aide et de soins de la RB-C informant de la situation épidémiologique et du taux de vaccination à Bruxelles ainsi que des informations concernant le nouveau vaccin Covid-19 NOVAVAX.

Les services Aide à l'intégration ont aussi subi l'augmentation brutale des coûts de l'énergie. Dans ce cadre, le Collège Réuni a dégagé un montant exceptionnel pour 2022 afin d'aider les institutions en difficulté. Les services d'accompagnement ont reçu un forfait de 5.000 EUR. Les autres services (SAI, SLI, SAFF et SAUSS) ont reçu une subvention égale à 20% de leurs frais de fonctionnement. Ces moyens étaient destinés à couvrir au moins partiellement des surcoûts énergie pour une période d'un an à partir du 1^{er} octobre 2022. Cette aide vise également à répondre au contexte évolutif de la crise énergétique en proposant un mécanisme d'avance qui pourra être complété ou affiné en 2023.

Perspectives 2023

Dans le secteur ETA, des négociations débuteront en 2023 avec les partenaires sociaux en vue, d'une part, la mise en œuvre d'un état des lieux du secteur ETA et, d'autre part, définir un « New Deal » ETA pour faire correspondre la mission sociale des ETA et son cadre réglementaire avec le contexte économique actuel.

Dans le secteur de l'aide à l'intégration, l'adoption de l'arrêté 2022/1412 devrait garantir une sécurité budgétaire aux asbl en intégrant de manière organique les subventions dites « Loterie Nationale » précédemment accordées à titre exceptionnel. Si cet arrêté est adopté par le Collège, il produira ses effets au 1^{er} janvier 2023.



SERVICE INITIATIVES - INFORMATION

Ses missions se répartissent en 2 secteurs :

- le secteur projets particuliers et innovants
- le secteur information.

SECTEUR PROJETS PARTICULIERS ET INNOVANTS

Le Décret Inclusion du 17 janvier 2014 et l'arrêté du Collège du 23 novembre 2017 déterminent les axes prioritaires d'octroi de subventions à des projets particuliers et innovants. Ces projets visent à informer, sensibiliser ou apporter une réponse à des besoins nouveaux ou non rencontrés et à améliorer l'offre existante.

Les activités sont :

- avis et propositions sur les demandes ;
- rédaction des arrêtés du Collège ;
- paiement des avances et des soldes ;
- contrôle des justificatifs ;
- relations avec les associations ;
- évaluation des actions.

SECTEUR INFORMATION

Le Décret Inclusion du 17 janvier 2014 précise les missions d'information :

- élaboration d'un rapport annuel ;
- information de la personne en situation de handicap, des aidants-proches, à propos des services généraux ou spécifiques au secteur du handicap ;
- information auprès du public des actions et services développés pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- sensibilisation et élaboration de propositions relatives à la mise en place de collaborations avec d'autres administrations et services.

Les activités en la matière sont :

- gestion du site internet : www.phare.irisnet.be ;
- édition d'une lettre électronique mensuelle d'information « Phare-Echos » www.phare.irisnet.be/actu/phare-echos ;
- rédaction de brochures et dépliants ;
- organisation et participation à des séances d'information, colloques, salons ;

- rencontres de sensibilisation et de partage d'informations avec d'autres services ou administrations ;
- rapport annuel du service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE).

Réalisations et faits marquants 2022

Le secteur Projets particuliers et innovants

Il a subventionné des projets dans des secteurs très diversifiés : petite enfance, inclusion scolaire, sociale et culturelle, accompagnement, stages, activités d'utilité sociale, formation, soutien, intégration professionnelle, sport, culture, loisirs, accessibilité, vie affective et sexuelle, information, outils d'évaluation. Par ailleurs, le service a poursuivi sa collaboration avec Cap48 dans le cadre du cofinancement de 8 projets.

43 projets ont été subventionnés dans le cadre des projets particuliers pour une durée d'1 an, certaines asbl ayant dû supprimer leur projet en raison de la crise sanitaire.

1 projet est subventionné dans le cadre des projets innovants pour une durée de 3 ans.

9 projets sont agréés et subventionnés pour une durée de 5 ans. Ils font l'objet d'un suivi plus soutenu. Conformément à la réglementation, un Comité d'accompagnement a été mis en place pour évaluer ces projets.

Un budget global de 3.920.000 EUR a été consacré à l'ensemble de ces projets.

Le secteur Information

Le site internet du service PHARE dispose de pages spécifiques pour les personnes sourdes et malentendantes, ainsi que de pages en « facile à lire et à comprendre ». En 2022, le site a été fréquenté par 130.916 internautes qui ont ouvert 271.035 pages, dont 41 % via un appareil mobile.

Régulièrement, le service rédige une lettre d'informations « Phare-Echos » qui rassemble des informations d'actualité sur le handicap et qui est adressée aux associations du secteur et d'autres secteurs associés, ainsi qu'à des personnes intéressées. De janvier à décembre, le service PHARE a envoyé 7 Phare-Echos, à une moyenne de 956 destinataires. La liste d'envoi est passée de 929 à 989 destinataires entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Environ 42% des destinataires consultent le Phare-Echos et chaque lettre d'information fait l'objet de 112 clics en moyenne.

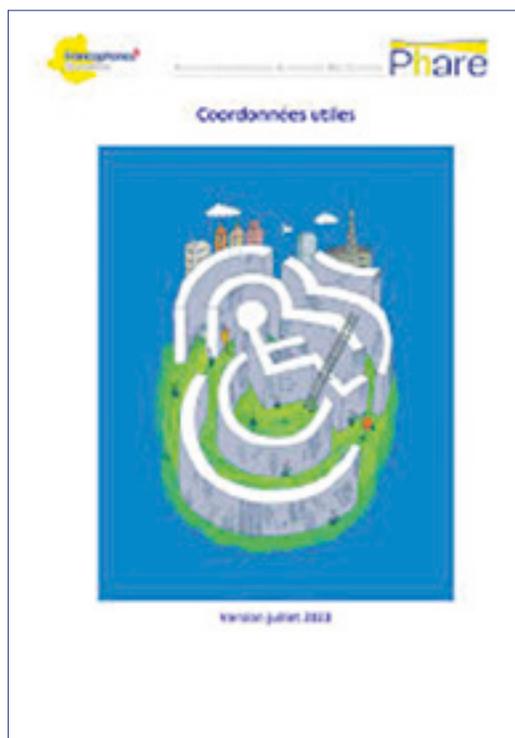
En 2019, le secteur Information avait entamé une collaboration avec Bruxelles Pouvoirs locaux pour organiser des « Midis du Handicap » : il s'agit de réunions de sensibilisation et d'information à destination du personnel des communes et autres organismes publics issus des 19 communes de la Région bruxelloise, dont l'objectif est de diffuser et encourager le « *handistreaming* » au niveau local. Cette initiative devait être poursuivie, mais la crise du Covid-19 nous avait contraints à devoir annuler les séances prévues en 2020 et 2021. Une nouvelle séance a néanmoins été organisée le 7 juin 2022 sur le thème de l'accessibilité et l'accueil des personnes dans les services administratifs. Une soixantaine de personnes ont participé à cette séance.

Enfin, le service PHARE traite les dossiers de demandes d'immunité fiscale des asbl actives dans le secteur du handicap. Il émet un avis sur les activités développées par les associations à l'attention du Service public fédéral des finances (SPFF) qui prend la décision finale. 8 dossiers ont été traités.

Perspectives 2023

Le secteur Information développera des actions spécifiques d'amélioration des outils d'information, notamment concernant le site internet en prenant en compte les normes de la directive européenne sur l'accessibilité des sites internet des organismes publics. La perspective de la création d'un point central bruxellois d'information sur le handicap dénommé « handicap.brussels » retiendra l'attention du secteur, notamment eu égard à ses implications sur le site internet du service PHARE.

Enfin, le secteur Initiatives veillera à poursuivre son soutien auprès des associations intervenant dans les secteurs de l'autisme et de la grande dépendance.

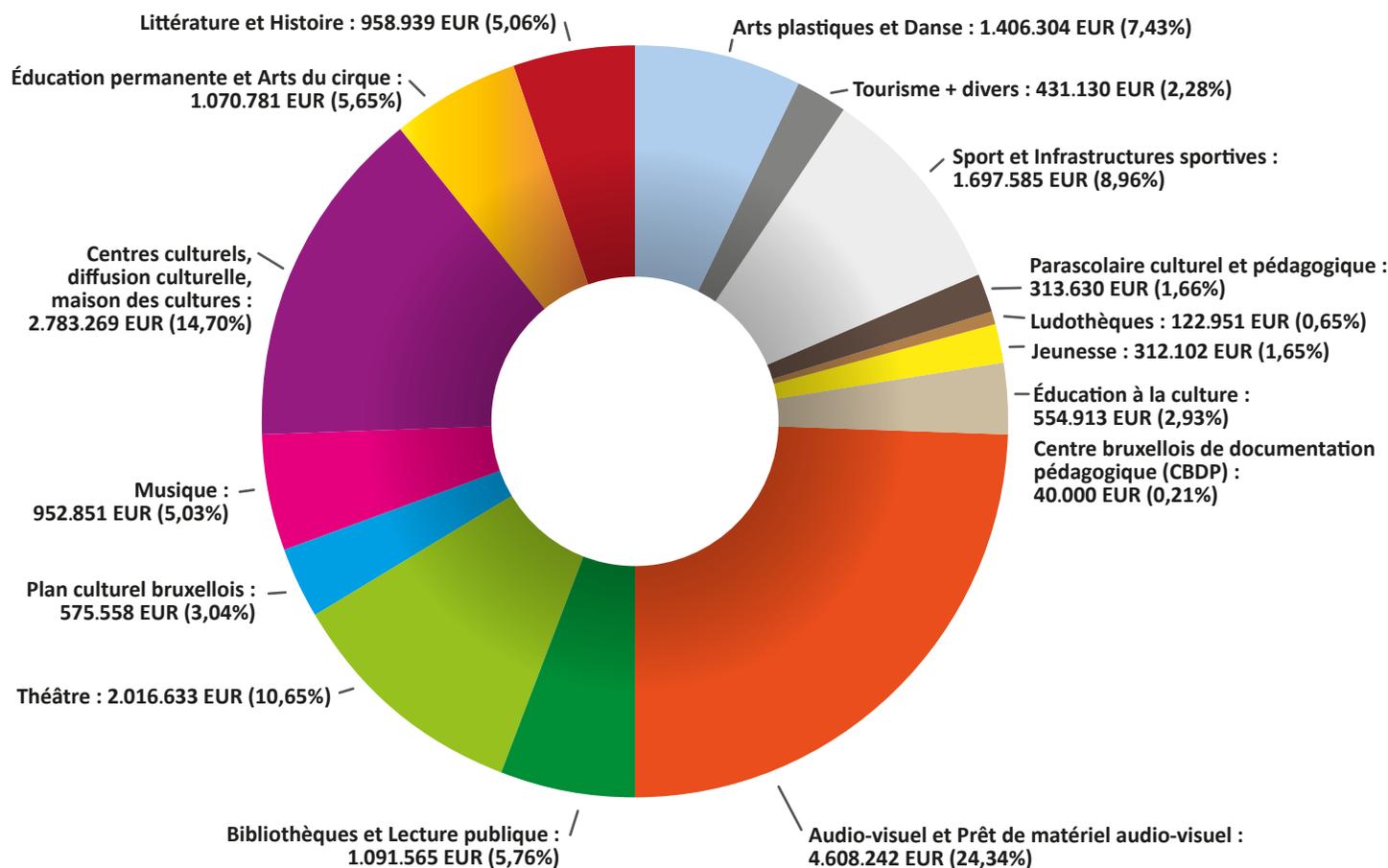


Film : Ta formation professionnelle avec un handicap (Langue des Signes) - <https://www.youtube.com/watch?v=uwidIUVQ-24&t=1s>



DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

DÉPENSES ENGAGÉES EN 2022 RÉPARTIES PAR SECTEUR



La crise sanitaire remplacée par la crise de l'énergie

Agissant sous tutelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) en tant qu'organe décentralisé, la Commission communautaire française (COCOF) contribue largement au maillage culturel et sportif bruxellois de proximité. Si l'année 2022 a marqué la fin de la crise sanitaire et la reprise des activités à caractère artistique, culturel, socio-culturel et sportif, elle a vu néanmoins surgir une crise de l'énergie suite au conflit en Ukraine. Cette dernière a nécessité l'intervention coordonnée des pouvoirs publics en vue de soutenir les différents secteurs impactés par une augmentation conséquente de leurs frais de fonctionnement.

Le budget de la direction d'administration (DA) exécuté à 88%

Le budget de la DA toutes missions confondues a été exécuté à 87,62 % en CE et 87,59 % en CL (provision index et provision énergie incluses). Ce taux d'exécution cache des disparités importantes au sein des différentes missions qui peuvent être détaillées comme suit :

	CE	CL
Mission 11 - Culture, Sport et Jeunesse	CE 91,73 %	CL 91,25 %
Mission 24 - Tourisme social	CE 11,82 %	CL 11,69 %
Mission 28 - Petites infrastructures sportives	CE 4,16 %	CL 38,22 %

Le faible taux de consommation des crédits en matière de tourisme social s'explique par d'importants travaux réalisés en 2021, ainsi que par l'étalement de la procédure en matière de marchés publics tout au long de l'année 2022. Les prochains investissements sont donc programmés pour l'année 2023.

Concernant les petites infrastructures privées, trois asbl soutenues en 2021 ont pu percevoir leur subside en 2022. Pour le surplus, une analyse restrictive du service juridique quant au champ d'application de la base légale (un décret de la Communauté de française du 20 décembre 1976 et de son arrêté d'exécution de 1977) a entraîné la suspension des subsides en infrastructures en 2022. Une nouvelle réglementation est en cours d'élaboration.

Ce taux d'exécution peut être traduit comme suit en chiffres absolus, et toutes missions confondues :

Budget CE initial : 20.148.000 EUR ajusté : 21.613.000 EUR Consommation des crédits : 18.936.453,98 EUR
Budget CL initial : 20.217.000 EUR ajusté : 21.682.000 EUR Consommation des crédits : 18.991.573,38 EUR

Il est à relever qu'une prime énergie a été accordée à 107 bénéficiaires pour un montant total de 279. 540 EUR, soit une moyenne de 2.612 EUR. La prime la plus basse est d'un montant de 250 EUR et la prime la plus haute s'élève à 100.000 EUR.

La COCOF organisatrice d'événements culturels en présentiel

L'année 2022 a vu réapparaître les événements culturels réalisés à l'initiative de la COCOF : la Guigulette a réouvert ses volets, vaste programme d'animations à destination des résidents de maisons de repos de Centres publics d'action sociale (CPAS), a repris ses activités pour sa 42^{ème} édition à raison de 66 animations dans 25 maisons de repos et 2 spectacles de clôture et d'ouverture au Centre culturel d'Uccle. Ceux-ci ont respectivement permis de réunir 250 et 450 seniors après quasiment 2 ans d'interruption suite à la crise sanitaire.

Les Rencontres Jeu t'aime, qui se sont déroulées le 20 novembre 2022, ont été plus que jamais l'occasion de promouvoir le jeu par l'expérience comme outil de rencontre, de cohésion sociale, de lien parental et d'émancipation socio-culturelle.

Lors de cette journée exceptionnelle, plus de 1.000 visiteurs ont eu l'occasion de découvrir les nombreuses activités ludiques proposées et encadrées par 80 animateurs professionnels à travers 27 stands différents, témoignage de la richesse ludique présente sur le territoire bruxellois.

Le festival des cafés-théâtres bruxellois (13 participants) organisé en partenariat avec visit.brussels et intitulé Bruxelles sur scènes, s'est déroulé du 1^{er} au 30 novembre et a donné lieu à la vente de quelques 692 pass, soit plus de 100% d'augmentation par rapport aux chiffres de 2019.

Enfin, le Festival du Film Méditerranéen s'est déroulé du 2 au 10 décembre au cinéma Palace, rassemblant plus de 9.000 festivaliers autour de 85 projections et 79 films issus de 19 pays méditerranéens. Trente séances scolaires, familles ou associatives sont venues compléter cette riche programmation célébrant la diversité et le vivre-ensemble.

Des conventions pluriannuelles au bénéfice des opérateurs culturels et artistiques

Pour donner suite au règlement du 5 octobre 2021 relatif à l'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs culturels structurants en vue d'augmenter l'accessibilité de la population bruxelloise à la Culture, 30 demandes de conventions pluriannuelles ont été déposées au 30 avril 2022.

6 demandes concernaient une prolongation d'un an qui a été octroyée par le Gouvernement Francophone bruxellois (GFB). Une convention existante a été prolongée pour 5 ans, à savoir la Maison des cultures et de la cohésion sociale de Molenbeek. Trois autres conventions ont vu leur montant augmenter sans pour autant atteindre le seuil exigeant le passage en jury.

Le jury, composé d'experts et de membres de l'Administration, a auditionné 20 demandes dans le courant de septembre 2022. Parmi ces auditions, 7 conventions déjà existantes ont été renouvelées pour 5 ans : le Musée Juif de Belgique, les Nouveaux Disparus pour leur Maison des cultures Nomades, la Maison des cultures de Saint Gilles, Article 27, le Cinemamed, le Centre Vidéo de Bruxelles et le projet « Pass à l'Acte » (Théâtre Océan Nord, Les Tanneurs et Rideau de Bruxelles). Ces différents opérateurs ont bénéficié d'une augmentation de leur montant initial.

Finalement, 10 nouvelles conventions ont été signées avec des structures culturelles et artistiques actives sur le territoire bruxellois dans différents secteurs et disciplines : Contredanse, CFC-Editions, Explore Brussels, Contretype, Aires Libres, Modul, La Montagne Magique, Pierre de Lune, La Roseraie et Ras el Hanout.

Le secteur du tourisme social

La COCOF apporte également son aide au secteur Tourisme social pour jeunes, Centres d'hébergement et Auberges de jeunesse de la Région de Bruxelles par l'octroi de subventions aux infrastructures.

Ces subventions permettent d'améliorer la qualité des infrastructures d'hébergement et d'assurer la sécurité en matière d'incendie.

A cet égard, la COCOF a commandité une étude afin d'évaluer les besoins d'investissement à court, moyen et long terme relatifs tant aux questions de sécurité que de capacité et de qualité d'accueil.

La COCOF contribue ainsi à l'accueil à Bruxelles de jeunes du monde entier, qui apprennent à se connaître et se côtoient dans un esprit de convivialité.

La COCOF est également membre à part entière de l'Organisation internationale du tourisme social (OITS) qui par ses actions, prône un tourisme solidaire, soucieux des populations et du climat.

Cécile VAINSEL,
Directrice d'administration



SERVICE POLITIQUES SOCIO-CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT

Le service a un champ d'action étendu et mène divers types d'intervention.

Il développe des programmes ou des appels à projets en lien avec la jeunesse, tant dans le cadre scolaire (tel l'appel à projets « La Culture a de la classe ») qu'extra-scolaire (à travers les écoles de devoirs).

Il apporte aussi plus largement son soutien à des associations qui s'adressent aux jeunes ou qui encadrent des projets construits par les jeunes.

Le service fait croître et partage son expertise dans le domaine du jeu avec le secteur Ludeo, le Centre de ressources ludiques de la Commission communautaire française (COCOF), unique en Fédération Wallonie- Bruxelles (FW-B).

Le service gère également le Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP), une bibliothèque spécialisée en pédagogie et sciences de l'éducation.

Enfin, via le secteur Sport, il étend son intervention en soutenant financièrement des associations ou des clubs qui rendent le sport accessible à tous.

SECTEUR «LUDEO», LE CENTRE DE RESSOURCES LUDIQUES DE LA COCOF

Ludeo s'adresse principalement aux professionnels et aux associations du monde socio-éducatif bruxellois. Il joue un rôle pilote auprès des professionnels, des ludothèques et du grand public. Il soutient un réseau de 35 ludothèques en octroyant des subsides et en proposant des services visant à accroître leur professionnalisation (formations, rencontres thématiques, logiciel de gestion de ludothèques, expertise ludique...).

Il gère sa ludothèque « espace Ludeo » réservée aux professionnels.

Il subventionne l'asbl Ludo pour l'organisation annuelle des « Rencontres Jeu T'aime » et l'asbl « Pixel Museum Brussels » qui a pour objectif la promotion du jeu vidéo en général, des loisirs ludiques connectés et de l'art vidéoludique. Le secteur poursuit son rôle de sensibilisation à l'intérêt éducatif, social et culturel du jeu.

Réalisations et faits marquants 2022

Ludeo accompagne les professionnels dans leur désir d'intégrer le jeu dans leurs pratiques et de développer des projets ludiques. Il met au point des formations et des sensibilisations spécifiques pour accompagner ces projets. Il a soutenu 4 projets de création de

ludothèques (Uccle, St Josse, Forest et Laeken) et de nombreux outils d'animations ludiques. Il soutient et accompagne les ludothécaires dans leurs désirs d'élargir leurs compétences professionnelles, notamment par l'organisation de 11 séances de test et d'analyse de nouveautés ludiques, par 2 séances de sensibilisation ainsi qu'une formation au jeu de rôle de 2 jours.

L'accent fut encore mis sur le développement du plan de communication dans le souci de diffuser de multiples informations ludiques et d'accroître la visibilité de la COCOF via le site www.ludeo.be, la page Facebook et Instagram. De nombreux articles ont été rédigés, dont 42 chroniques hebdomadaires et 5 dossiers jeux dans le Deuzio (Journal Vers l'Avenir) et une interview pour le Centre d'information et d'éducation permanente (CIEP). Une nouvelle collaboration a vu le jour avec le Journal des enfants et la rédaction de 18 chroniques jeux.

Ludeo a accompagné l'organisation de la 12^{ème} édition des « Rencontres Jeu T'aime » en soutenant Ludo asbl et Yapaka dans la coordination de l'événement, à La Maison de la Création Bockstael à Laeken, et comprenant en plus de la journée familiale du dimanche, un workshop « Le jeu, un labo social ».

La réflexion sur la place structurelle du jeu dans les écoles a été poursuivie sur différents axes (enquête, prix du jeu, stage, PECA...).

Perspectives 2023

- Développement et animation du site www.ludeo.be et de la page Facebook.

- Participation au 16^{ème} Congrès international des ludothèques en Australie.
- Prise de parole dans différents colloques (Point Culture, PIPSa, ludothèque d'Anderlecht).
- Interview de présentation de Ludeo à Radio Campus – ULB.
- Réalisation de 2 visuels pour roll-up.
- Déploiement du soutien aux projets de terrain.
- Co-organisation des « Rencontres Jeu T'aime » et réalisation d'un workshop à cette occasion.

SECTEUR JEUNESSE

Le secteur Jeunesse s'investit principalement dans les quatre domaines suivants :

- l'accès à l'information ;
- l'encouragement des projets faits par et/ou avec les jeunes ;
- l'expression artistique ;
- l'éveil à la citoyenneté et à l'esprit critique.

Réalisations et faits marquants 2022

- Offrir aux jeunes un accès à l'information :

le secteur Jeunesse accorde des subventions à des associations, dont la mission est d'informer les jeunes sur tout ce qui les concerne (droits, études, accès au marché du travail, vie sexuelle et affective, logement...) dans leurs locaux ou via leur site internet « Infor Jeunes Bruxelles ».

- Soutenir des initiatives en faveur des jeunes en proposant deux appels à projets :

- l'appel à projets « Aménagement des locaux et amélioration des installations ». Il s'agit d'un subside qui est accordé aux associations tous les 3 ans pour l'achat de matériel bureautique ou informatique, d'équipement destiné à l'amélioration de l'accueil du public et/ou la réalisation de petits travaux de rénovation ;
- l'appel à projets « Mouvements volontaires de jeunesse ». Ce subside est accordé aux associations qui développent des projets autour des 4 thématiques suivantes : la défense des droits de l'homme, la promotion des droits sociaux et culturels, la langue et culture française et l'animation interculturelle.

Promouvoir des rencontres entre jeunes au travers de l'expression artistique : le secteur Jeunesse soutient l'asbl Bruxelles Babel dans la création d'un festival annuel d'expression artistique pour les jeunes de 12 à 21 ans.

Soutenir les projets liés à l'éveil à la citoyenneté et à l'esprit critique des jeunes : cette thématique liée à l'apprentissage de la citoyenneté est le fil rouge qui se retrouve dans toutes les initiatives soutenues par le secteur Jeunesse.

- Initier l'opération « Place aux Enfants » dont la coordination est déléguée à l'asbl Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse.

« Place aux Enfants », qui a lieu chaque 3^{ème} samedi d'octobre, consiste en l'organisation d'une journée où les enfants bruxellois ont l'occasion de découvrir le fonctionnement de leur commune.

Perspectives 2023

Dans un esprit d'échanges avec le monde associatif sur les pratiques des uns et des autres, l'équipe a pris l'initiative d'aller à la rencontre des acteurs de terrain. Ces échanges nous permettront de mieux appréhender la réalité du terrain et d'expliquer la nôtre au monde associatif.

SECTEUR ÉDUCATION À LA CULTURE

« La Culture a de la classe » est un appel à projets annuel qui s'adresse aux écoles et aux associations socio-culturelles avec comme objectif de soutenir l'accès culturel et artistique des enfants et des jeunes en milieu scolaire.

Par ailleurs, le secteur subventionne également des opérateurs culturels pour mener des ateliers d'initiation artistique pour les futurs enseignants dans les Hautes Écoles de la Région bruxelloise.

Réalisations et faits marquants 2022

107 dossiers ont été introduits dans le cadre de l'appel à projets « La Culture a de la classe » pour l'année scolaire 2022-2023. 89 projets ont pu recevoir le soutien financier du secteur, permettant à près de 5.000 élèves de bénéficier de l'appel à projets.

Cet appel à projets a également connu un renouvellement de son identité graphique grâce à la création d'une charte graphique spécifique ainsi que la création du nouveau logo ci-dessous.

The logo features the text 'LA CULTURE A DE LA CLASSE' in a bold, black, sans-serif font. The word 'A' is stylized with a cursive, handwritten-like script. The text is arranged in two lines: 'LA CULTURE A' on the top line and 'DE LA CLASSE' on the bottom line.

Perspectives 2023

Le secteur accueillera une nouvelle responsable de secteur en début d'année.

Au niveau de la communication, le secteur a lancé en 2022 la réalisation d'une vidéo de valorisation de projets, dans le but de développer la visibilité des projets soutenus grâce à l'appel à projets annuel. Celle-ci devrait voir le jour et être diffusée en 2023.

SECTEUR PARASCOLAIRE PÉDAGOGIQUE

Le secteur Activités parascolaires pédagogiques soutient des initiatives qui contribuent à :

- soutenir des projets d'écoles de devoirs ainsi que la coordination des écoles de devoirs (organe d'informations, de formations et de réflexions au service des écoles de devoirs) ;
- favoriser la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire des jeunes ;
- soutenir des projets pédagogiques, telles que des expériences de tutorat (encadrement de jeunes par des étudiants bacheliers), des programmes de propédeutiques (cours préparatoires assurant une meilleure transition du secondaire vers l'enseignement supérieur ou universitaire) et d'autres initiatives de soutien scolaire.

Réalisations et faits marquants 2022

Pour l'année scolaire 2022-2023, 65 demandes de subsides ont été retenues dans le cadre du programme de soutien aux projets d'écoles de devoirs. Dans le cadre du programme de soutien pédagogique, le secteur a retenu 6 projets.

Perspectives 2023

Le secteur a pour volonté de reprendre son programme de visite des associations entamé fin 2018 et qui a été suspendu ces 2 dernières années en raison de la pandémie.

CENTRE BRUXELLOIS DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CBDP)

Le CBDP, bibliothèque spécialisée en pédagogie et sciences de l'éducation, propose aux étudiants, enseignants, éducateurs... des outils de travail adaptés à la préparation de leurs cours, travaux, stages et mémoires.

Il est ouvert à tous et d'autres types de publics le fréquentent également : élèves de l'enseignement secondaire, parents, travailleurs du secteur social, formateurs d'adultes, etc.

Depuis 2022, le CBDP propose des ateliers philosophiques, réalisés par une animatrice philosophe expérimentée, dans les classes ou à la bibliothèque. L'approche adoptée privilégie la lecture d'albums jeunesse et de récits pour introduire la réflexion philosophique.

Selon les besoins, d'autres types d'animations sont conçus à partir des ressources issues des collections en philosophie et citoyenneté.

Réalizations et faits marquants 2022

La bibliothèque est restée ouverte selon les modalités habituelles, moyennant quelques adaptations en raison de la situation sanitaire. Par conséquent, la fréquentation et les emprunts sont repartis à la hausse par rapport à l'année précédente (respectivement + 34% et + 23,60%). Au cours de 216 jours d'ouverture, le CBDP a reçu 3.831 visites et 6.719 documents ont été empruntés. 35 groupes d'étudiants (de tailles réduites en raison des conditions sanitaires) ont visité la bibliothèque avec leur enseignant. L'équipe a enrichi le fonds de plus de 2.900 documents et a répondu à 845 demandes de recherches par mail.

En novembre, une collègue a été engagée afin de développer et animer le fonds d'éducation à la citoyenneté mondiale.

Perspectives 2023

- Développement de la promotion auprès des établissements scolaires, notamment par la diffusion des nouveaux dépliants et affiches.
- Unification des collections de philosophie, d'éducation à la citoyenneté et d'éducation à la citoyenneté mondiale, en vue de créer un espace cohérent « Philo et citoyenneté ».

SECTEUR SPORT

Le secteur Sport met l'accent sur la proximité et le « Sport pour tous », quel que soit l'âge, le genre ou encore la condition sociale ou physique. Il vise ainsi à favoriser le développement d'offres sportives en Région bruxelloise.

Il intervient également pour les travaux d'investissements dans les petites infrastructures privées en RB-C.

Enfin, le secteur poursuit son soutien au Centre sportif de la Woluwe et met à disposition du matériel destiné à la promotion du sport.

Réalisations et faits marquants 2022

Le secteur Sport a soutenu pas moins de 203 projets via les initiatives « Sport pour Tous » pour un montant total de 1.255.000 EUR. Les 203 projets soutenus s'insèrent donc dans au moins un des six axes prioritaires définis par le Gouvernement :

- promotion du sport et mixité sociale ;
- sport et lutte contre l'exclusion sociale ;
- sport santé et senior ;
- sport, éducation et fairplay ;
- sport et mixité de genre ;

- handisport et sport adapté.

L'appel à projets « Sport au féminin » a permis de soutenir 59 asbl bruxelloises pour un montant global de 325.000 EUR. Ces associations proposent des activités aux femmes en difficulté et ayant peu accès aux différentes offres sportives.

Comme prévu, le secteur a modifié le règlement encadrant la subvention des frais de fonctionnement des clubs sportifs. Les effets seront visibles en 2023 avec le lancement de l'appels à projets sous le nouveau règlement.

Enfin, l'appel à projets « Achat de matériel durable et/ou petits travaux » a permis à 71 associations sportives bruxelloises de bénéficier de matériel de qualité ou d'effectuer des petits travaux. Ainsi, le montant total alloué à cet appel à projets s'élevait à 113.541 EUR.

Perspectives 2023

Modification du décret encadrant la subvention des Petites infrastructures privées.

Ludothèque

- Centre de ressources ludiques et rôle fédérateur, accompagnement de projets.
- Services et soutien financier à 35 ludothèques.
- Les « Rencontres Jeu T'aime » chaque année et mise sur pied d'un colloque.

Jeunesse

- « Babel », festival annuel d'expression artistique.
- « Place aux enfants », organisée chaque année en octobre.
- Soutien aux infor-jeunes, aux mouvements volontaires de jeunesse et aux projets réalisés par et pour des jeunes.

Éducation à la culture

- Soutien à des initiations artistiques données aux futurs enseignants.
- « La Culture a de la classe ». 89 projets de partenariats entre les écoles et des associations culturelles.

Activités parascolaires pédagogiques

- Soutien à 65 écoles de devoirs.
- 6 programmes de tutorat et de propédeutiques.

Centre bruxellois de documentation pédagogique

- 3.184 visites : tout public; professeurs et futurs enseignants.
- Accueil de groupes.
- Ressources en Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM).

Sport

- Promotion du sport, sport senior et santé, sport et lutte contre l'exclusion sociale, sport et fair-play, sport et mixité de genre, handisport et sport adapté : 203 projets soutenus.
- Sport au féminin : 59 projets retenus dans l'appel à projets.
- Achat de matériel durable et/ou petits travaux : 71 asbl soutenues.
- Soutien au Centre sportif de la Woluwe.



SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES

Les compétences du Gouvernement francophone bruxellois (GFB) en matière de soutien à la culture s'exercent principalement dans le cadre des politiques de proximité. Elles entendent répondre à la fois aux enjeux de démocratie culturelle, en permettant la participation effective du plus grand nombre et aux enjeux de démocratisation culturelle.

Porteuse de valeurs de respect, de démocratie, d'humanisme et de solidarité, l'administration participe ainsi au projet de développement de Bruxelles dans un esprit de dialogue et de concertation.

La Commission communautaire française (COCOF) soutient des asbl et institutions actives dans les domaines de la diffusion, de la médiation, de l'initiation, de l'animation, de la conservation du patrimoine, de la formation et de la sensibilisation à la diversité des expressions artistiques et culturelles.

Son action s'inscrit également de façon complémentaire dans le cadre de celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), afin de rencontrer les besoins spécifiques de la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C).

Le budget alloué à ces matières est distribué en allocations budgétaires dédiées à des asbl nominativement, en allocations partiellement ou totalement régies par des réglementations de la FW-B et/ou de la COCOF et en crédits d'initiatives.

Le service Affaires culturelles générales couvre un large champ d'activités culturelles : livre, littérature et langue française, lecture publique, danse, théâtre, arts plastiques, musique, audiovisuel, arts du cirque, éducation permanente, diffusion culturelle, centres culturels, Plan culturel, histoire, folklore et patrimoine.

La COCOF est également partie prenante au contrat de gestion de BX1.

Le service gère par ailleurs le service Prêt de matériel audiovisuel, situé sur le campus du CERIA.

CONVENTIONS PLURIANNUELLES

Cadre général

De nombreux opérateurs sont subventionnés de manière récurrente et conséquente depuis plusieurs années dans les divers secteurs. Dans le but d'accompagner la réalisation sur le long terme de leurs objectifs et missions, jugées prioritaires dans nos lignes politiques culturelles et dans le but de pérenniser une action et un financement à moyen terme, il semblait important que ces opérateurs, dont le travail s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan culturel pour Bruxelles, puissent compter sur un contrat clair et engagé avec leur pouvoir subsidiant. De la sorte, la COCOF participe à la mise en place d'une gouvernance culturelle intégrée entre les différents pouvoirs publics concernés.

Pour donner suite à l'accord de majorité du GFB précédent (2014-2019) et au regard de la note aux membres du GFB du 13 janvier 2016, l'administration a mis en œuvre des conventions individualisées pluriannuelles avec certains opérateurs.

Les conventions pluriannuelles fixent des missions générales, des règles d'accessibilité et de public visé, des objectifs quantitatifs et qualitatifs, des engagements spécifiques qui sont attendus de la part de l'opérateur par le GFB, ainsi que les modalités et les conditions d'octroi de la subvention annuelle. Ces conventions font l'objet d'une évaluation annuelle.

Nouveautés 2022

Pour donner suite au règlement du 5 octobre 2021 relatif à l'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs culturels structurants en vue d'augmenter l'accessibilité de la population bruxelloise à la Culture, 30 demandes de conventions pluriannuelles ont été déposées au 30 avril 2022.

6 demandes concernaient 1 prolongation d'un an qui a été octroyée par le GFB. 1 convention existante a été prolongée pour 5 ans, à savoir la Maison des cultures et de la cohésion sociale de Molenbeek. La prolongation se fait aux mêmes conditions et montants que la convention initiale. Néanmoins, grâce à l'indexation prévue dans le règlement, ces opérateurs ont bénéficié d'une indexation de leur subvention.

Un jury composé d'experts a auditionné 21 demandes courant septembre 2022. Parmi ces auditions, 7 conventions déjà existantes ont été renouvelées pour 5 ans : le Musée Juif de Belgique, les Nouveaux Disparus pour leur Maison des cultures Nomades, la Maison des cultures

de Saint Gilles, Article 27, le Cinemamed, le Centre Vidéo de Bruxelles et le projet « Pass à l'Acte » (Théâtre Océan Nord, Tanneurs et Rideau de Bruxelles). Ces différents opérateurs ont bénéficié d'une augmentation de leur montant initial.

Finalement, 10 nouvelles conventions ont été signées avec des structures culturelles et artistiques actives sur le territoire bruxellois dans différents secteurs et disciplines : *Contredanse*, *CFC-Editions*, *Explore Brussels*, *Contretype*, *Aires Libres*, *Modul*, *La Montagne Magique*, *Pierre de Lune*, *La Roseraie* et *Ras el Hanout*.

À ce jour, 45 conventions pluriannuelles sont effectives avec des opérateurs de terrain actifs dans les divers secteurs gérés par le service, structurant les politiques culturelles de la COCOF. Le montant total alloué aux conventionnés s'élève à : 3.265.342,37 EUR.

La liste complète des opérateurs est disponible sur une page spécifique, exclusivement dédiée aux conventions : <https://ccf.brussels/nos-services/culture/subsides-culture/conventions-pluriannuelles/>

Sur cette page, différents outils d'accessibilité ont été réalisés par le service des Affaires Culturelles générales.

Réalisations et faits marquants 2022

Le service a mis en œuvre l'organisation structurée par secteurs, pilotés par un responsable et, dans ce cadre, a accueilli 4 nouvelles personnes qui sont venues renforcer les équipes.

SECTEUR LIVRE, LITTÉRATURE ET LANGUE FRANÇAISE

Dans le secteur Livre, Littérature et Langue française, sont soutenues les activités menées par 2 opérateurs culturels francophones majeurs : la Maison de la Francité (MDLF) et la Maison CFC (CFC-Editions). La COCOF poursuit également son action de promotion du patrimoine d'auteurs (Carême, Plisnier), mais surtout du conte et de la littérature orale au travers des asbl *Théâtre de la parole, Mots & Merveilles, Les Dimanches du Conte et Source plurielle* (festival Ô tour du conte).

Le secteur épaula, d'autre part, la diffusion de la poésie francophone contemporaine tant au travers d'activités accessibles à tous les publics (Midis de la Poésie) que par le soutien à Poetik Bazar, le marché annuel de la poésie de Bruxelles, organisé par une plateforme de 10 opérateurs partenaires.

Le secteur favorise également la diffusion du livre et de la littérature en finançant des foires et festivals — la Foire du Livre de Bruxelles, le Festival Passa Porta —, tandis qu'il promeut la participation culturelle des publics en épaulant des associations telles que Scripta Linea (ateliers d'écriture).

Si l'année 2022 a été l'occasion de poursuivre l'évaluation des conventions pluriannuelles (Théâtre de la Parole, Maison de la Francité, Maelström, Foire du Livre), tout en accompagnant les associations conventionnées, elle fut surtout la première année d'application du Règlement de l'Assemblée de la Commission communautaire française (ACCF) relatif aux conventions pluriannuelles avec l'octroi d'une nouvelle convention à l'asbl CFC-Editions et la prolongation de la convention avec la Foire du Livre.

Le secteur salua enfin la souplesse, la dynamique et l'inventivité des équipes des opérateurs culturels qui ont su, au sortir de la crise sanitaire, poursuivre leur démarche de partage et d'ouverture vers les publics, dans un esprit de médiation culturelle et de diversité.

SECTEUR HISTOIRE, FOLKLORE ET PATRIMOINE IMMATÉRIEL BRUXELLOIS

La COCOF encourage, dans les domaines de l'Histoire, du Folklore et du Patrimoine immatériel bruxellois, les activités des cercles locaux d'histoire, la valorisation du patrimoine architectural (BANAD Festival et Bruxelles Néoclassique), et la recherche historique et ethnographique (Centre Albert Marinus).

Les traditions populaires ne sont pas oubliées grâce au soutien apporté aux Grands Serments bruxellois, à la Plantation du Meyboom, à l'Ommegang ou encore à l'Ordre des Amis de Manneken-Pis. La valorisation du travail de mémoire (Les Volontaires de Bruxelles 1830) et le soutien au patrimoine gastronomique (Compagnons du Witloof) complètent son action.

La Zinneke Parade a également bénéficié du soutien du secteur tant pour sa parade dans les rues de Bruxelles que pour le travail de fond réalisé dans les zinnodes répartis dans les communes bruxelloises et qui impliquent les populations des quartiers environnants.

Il faut enfin souligner que, dans le cadre du Règlement de l'ACCF relatif aux conventions pluriannuelles, une première convention quinquennale a été octroyée dans ce secteur à Explore.Brussels.

SECTEUR LECTURE PUBLIQUE

En matière de Lecture publique, la COCOF poursuit son soutien financier aux 16 réseaux reconnus par la FW-B ainsi qu'aux 2 bibliothèques spécialisées. En 2022, le secteur a mis en oeuvre le nouveau règlement adopté le 5 octobre 2021 déterminant les conditions d'octroi de financement aux bibliothèques publiques reconnues par la FW-B, le dernier délai pour intégrer le décret ayant été atteint fin 2020.

Sont également soutenues des structures qui promeuvent la lecture et la littérature de jeunesse de qualité dont notamment le Centre de Littérature de Jeunesse de Bruxelles, La Ligue des Familles pour l'organisation du Prix Versele ou encore Douche flux pour son projet de bibliothèque itinérante à l'attention des personnes éloignées de la culture. Par ailleurs, la COCOF procède annuellement à l'achat des prix littéraires de jeunesse et en offre des lots aux sections jeunesse des bibliothèques publiques bruxelloises.

SECTEUR DANSE

En Danse, la création contemporaine est aidée à travers le réseau des 9 scènes chorégraphiques, le soutien à des festivals et à Contredanse, Centre de documentation et espace de formation.

Le réseau des scènes chorégraphiques bruxelloises a fait l'objet dès 2020 d'un suivi particulier en vue de son renouvellement et de son adaptation aux attentes du secteur chorégraphique et des priorités politiques

actuelles. À la suite de la pandémie, la refonte du réseau a été retardée et est toujours à l'étude. Le nouveau règlement relatif aux conventions pluriannuelles, en vigueur depuis cette année, change la donne dans la mesure où la majorité des membres du réseau entrent dans les conditions pour être conventionnés.

En 2022, la reprise est significative si bien qu'une pléthore de spectacles chorégraphiques ont été programmés à la plus grande satisfaction des amateurs. Les propositions ont été tellement nombreuses qu'il était matériellement impossible de tout apprécier à sa juste valeur. Certains spectacles, pensés lors de la période inédite de confinements mondiaux, ont d'ailleurs perdu de leur force en raison d'un retour à une vie sociale normale. Les réflexions surgies à l'époque parlent moins au public revenu en masse sans distance sociale ni masque contraignants.

Enfin, les deux règlements valables en danse (Initiation du public scolaire et Promotion à l'étranger) n'ont pas été sollicités par les acteurs du secteur. Avec la mise en place du Master "Danse et pratiques chorégraphiques", fruit d'une collaboration entre le centre chorégraphique Charleroi danse et 2 écoles supérieures d'art (La Cambre et l'INSAS), le règlement valable uniquement en art dramatique et dénommé "Fonds d'acteurs" pourra, à terme, devenir un règlement ouvert également à la mise à l'emploi des jeunes personnes diplômées en art chorégraphique et danse.

SECTEUR THÉÂTRE

Pour le secteur Théâtre, 3 règlements coexistent : l'Initiation du public scolaire, le Fonds d'acteurs et la Promotion à l'étranger. Ces règlements

permettent des actions de médiation culturelle avec les jeunes, la mise à l'emploi de jeunes artistes mais également la mise en valeur, à l'étranger, d'œuvres artistiques bruxelloises. Le budget alloué à ces 3 règlements s'élève à 266.000 EUR et rencontre de plus en plus de sollicitations de la part des asbl.

La répartition est la suivante :

- 19 dossiers en initiation scolaire ont permis d'organiser plus de 350 animations scolaires autour d'une cinquantaine de spectacles dans différents lieux culturels bruxellois, de rédiger environ 30 dossiers pédagogiques (montant total de 114.000 EUR) ;
- 17 spectacles ont voyagé majoritairement en France, mais également en Suisse et en Italie via la mobilité à l'étranger (montant total de 59.000 EUR) ;
- 11 dossiers en fonds d'acteurs ont permis l'engagement de 19 jeunes artistes pour environ 800 jours de travail (montant total de 77.000 EUR).

Un soutien à destination des bureaux de diffusion et d'accompagnement, structures qui mutualisent des aides et des services au bénéfice des artistes, est également en hausse. 6 bureaux de diffusion ont été soutenus (Ad Lib, Bloom Project, MoDul, MTP Memap, Ab Joy et Habemus Papam).

Le secteur aide et soutient, par ailleurs, des résidences artistiques afin d'offrir aux artistes des lieux de création et répétitions. Ce sont 4 lieux soutenus dans ce cadre (Le BAMP, le Boson, Quai 41 et la Bellone).

Différents festivals ou grandes actions sont soutenus : le KFDA, le Festival XS (Théâtre National), le Cocq'Arts, le LookIN'OUT (BAMP, Ad Lib et le 140), le Brussel'R (le Fou Rire), la Nouvelle Senne (Riches-Clares), Jardinières*#1 (La Balsamine) et les Lundis-théâtres (Riches-Clares).

Finalement, des aides sont destinées à soutenir des ateliers interdisciplinaires, multiculturels et intergénérationnels qui permettent aux participants, outre une plus grande accessibilité à la culture, de pouvoir s'exprimer (Le Boréal, la Brèche, Collectif Libertalia, le Troisième œil, Théâtre & Réconciliation, Ras el Hanout, le Collectif ATTA, Pierre de Lune et Tchaï asbl, INTI Théâtre, Medeber Teatro).

Un soutien à l'étude « La présence des femmes dans le champ des Arts de la Scène » de la compagnie Ecarlate a permis de poursuivre les Actes 4 et 5. Ce projet de recherche a pour objectif d'analyser la parité et, plus spécifiquement, la présence des femmes dans le champ des arts de la scène (hors secteurs de la musique) en FW-B.

LABEL I.M.P.A.C.T.

13 dossiers candidats sont éligibles à l'octroi du Label. Différents thèmes, différents projets, de belles surprises et des artistes investis ! Deux nouveaux spectacles ont reçu la mention du Label I.M.P.A.C.T. qui récompense des projets traitant de thématiques universelles ou d'actualité et qui sont encadrés d'un projet de médiation culturelle et d'une politique d'accessibilité à la culture :

- Sexplay nos panthères nos bijoux — spectacle de la compagnie Darouri Express, porté et interprété par Camille Husson.

Les thèmes abordés sont : La diversité sexuelle, la révolution sexuelle, la liberté sexuelle et le consentement, les pornographies et l'imaginaire érotique, les paraphilies, le droit à disposer librement de son corps, etc.

La thématique abordée est urgente dans le sens où l'accès numérique à tout un répertoire « sexuel et pornographique mainstream » manquant cruellement de diversité peut devenir dangereux (notamment pour les jeunes). Les nombreux outils créés et développés par le projet sont qualitatifs, pertinents et adaptés. Le propos (positif, bienveillant et empathique), hors des clichés, aborde la sexualité sans tomber dans une démonstration gratuite et attendue. Le spectacle n'est pas là pour choquer mais pour parler de sexualité de manière originale et positive. Il y a une vraie ouverture tant dans le propos que dans le projet de médiation culturelle. Le projet s'ancre dans un cadre de sécurité pour tous les publics. Impressionnant. La méthodologie de médiation est forte, variée, engagée et pertinente.

- Les Oiseaux rares — spectacle de l'asbl MoDul porté par Anne Festraets. Co-écriture : Anouar, Antoine, Benoit, Chiara, Dana, Henoc, Gnouma, Isis, Jawad, Judith, Julia, Léa, Michel, Mouctar, Sandy, Sasha, Sara, Sidra, Thomas, Xavier, Xavier, Zahia, Christophe et Jawid et le public présent.

Avec Anne Festraets, Léa Le Fell, Judith Leonardon, Michel Massot, Benoît Randaxhe et des adolescents participent aux ateliers de médiation culturelle.

Les thèmes abordés sont : Les mineurs étrangers non accompagnés (M.E.N.A.), les frontières, les identités, l'âge et la majorité, les rituels, etc.

Ce projet est totalement novateur et inédit. Le projet est un OVNI hors-piste à différents niveaux. Son engagement dans une médiation culturelle forte, multiple et pertinent en font un objet unique. Il propose un voyage émotionnel fort et une expérience collective engagée. Les représentations ont lieu en espace public. C'est un dispositif et processus qualitatifs, mêlant artistes professionnels et M.E.N.A. Il convie une participation active du public au sein même des représentations in situ. La médiation culturelle est au cœur du protocole établi, construit et imaginé. La thématique n'apparaît qu'au fur et à mesure du spectacle, dévoilant un ancrage dans une problématique majeure de nos sociétés. La porteuse de projet réfléchit et construit son projet dans une anticipation éclairée. Le projet global est pertinent, sa méthodologie est solide et conséquente. Il s'agit d'un dossier très ambitieux où le label est un tremplin supplémentaire, mais ne constitue pas l'unique réalisation du projet.

SECTEUR THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

En matière de Théâtre et Chanson jeune public, le secteur poursuit ses interventions financières dans le cadre des opérations Art & Vie et Spectacles à l'école, de l'organisation de la Vitrine Chanson à l'École et soutient plusieurs asbl actives dans le domaine, dont la Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse (CTEJ) pour l'organisation du Festival Noël au Théâtre et la publication du Petit Cyrano, la Montagne Magique pour le Festival Paroles au Solstice et le Centre Dramatique

Jeune public Pierre de Lune, pour ses activités.
2 opérateurs actifs en la matière ont obtenu une convention pour les 5 prochaines années : La montagne Magique et Pierre de Lune.

SECTEUR ARTS PLASTIQUES

En Arts visuels, de nombreuses asbl sont soutenues pour leurs activités de médiation, formation, exposition, publication et soutien aux artistes. La COCOF participe par ailleurs comme membre des jurys à plusieurs prix et soutient les parcours d'artistes bruxellois.

Après 2 années d'annulation forcée, les foires d'art, primordiales à la diffusion de la création plastique contemporaine et témoins de la place importante qu'occupe Bruxelles comme capitale européenne du marché de l'Art, ont pu reprendre. Art Brussels a notamment renoué avec le succès.

Comme les années précédentes, l'année 2022 a été très bénéfique au Brussels Gallery Weekend : la fréquentation du public à cette importante activité de la rentrée artistique bruxelloise a de nouveau explosé. Soutenues particulièrement par notre institution, l'exposition Generation Brussels dédiée aux talents émergents bruxellois et les visites guidées des galeries, menées par les étudiants des écoles supérieures d'art, ont connu des records d'affluence.

Ce bel élan de reprise a également servi la rentrée particulière concoctée par l'Institut supérieur pour l'Étude du Langage plastique (ISELP) à l'occasion de ses 50 ans d'existence. La nouvelle porte d'entrée de l'institut, accessible désormais depuis le passage de Milan, a officiellement

été inaugurée lors du vernissage de l'exposition de rentrée académique. De septembre à décembre, le centenaire de l'implantation de l'Université libre de Bruxelles (ULB) sur le campus du Solbosch a été célébré à la faveur de l'exposition rétrospective et pluridisciplinaire Imagine Cultures qui a été soutenue par notre institution.

Enfin, l'année 2022 a été l'occasion de poursuivre l'évaluation des missions et engagements des opérateurs conventionnés (Art & marges musée, Arts et Publics, ISELP, Musée juif de Belgique) tout en accompagnant les associations désireuses d'être soutenues sur un mode pluriannuel.

SECTEUR MUSIQUE

Le secteur Musique subventionne de nombreux festivals de renommée internationale en Région bruxelloise (*Couleur Café, Balkan Traffic, FestiVita, Jazz Week-end, La Semaine du Son*). En tant qu'événements culturels attirant beaucoup de public, les manifestations musicales ont été particulièrement touchées par les restrictions sanitaires successives en 2020 et 2021. En revanche, la reprise culturelle a été manifeste en 2022 : les artistes représentant le secteur ont retrouvé la scène et leur public. Cette reprise s'est traduite par de nombreuses nouvelles demandes de subventions qui n'ont pu être toutes honorées vu le manque de crédits disponibles. Le public a d'ailleurs pu être déboussolé par la pléthore de propositions musicales surgissant après deux années de repos forcé.

Un fait marquant concernant ces propositions est l'attention accrue portée à la place des femmes dans le secteur musical et la volonté de briser un plafond de verre particulièrement résistant. Plusieurs dossiers

mettent effectivement en avant la promotion et la diffusion privilégiées des autrices, compositrices et interprètes féminines. La défense des femmes est aussi valorisée parmi les métiers techniques du spectacle (régisseuses, ingénieures du son et/ou de la lumière) et le gardiennage.

Les partenaires publics que sont le Théâtre royal de la Monnaie et le Conservatoire royal de Bruxelles ont également repris leurs activités sur un mode de fonctionnement revenant à la normale : projet social et médiation des métiers lyriques en milieu scolaire pour l'un, professionnalisation et diffusion des jeunes talents bruxellois pour l'autre. En novembre 2022, le festival Bruxelles sur Scènes initié par la COCOF a rencontré un vif succès : les lieux intimes et chaleureux que sont les 13 cafés-théâtres participants n'ont pas désempilé. La vente des pass à 20 EUR a si bien marché qu'un financement supplémentaire sera accordé en 2023 pour couvrir les frais engendrés.

Par ailleurs, le festival FrancoFaune, créé par la COCOF, et qui propose une programmation musicale francophone de qualité et un dispositif d'accompagnement d'artistes a été organisé pour la première fois dans la Maison Poème. Ce lieu de recherche et de diffusion artistiques à Saint-Gilles est coanimé désormais par l'asbl Francofaune et l'asbl Les Midis de la Poésie.

SECTEUR AUDIOVISUEL

En Audiovisuel, une aide particulière est apportée aux associations compétentes en matière de promotion et de diffusion d'œuvres audiovisuelles sur Bruxelles, par exemple, par le biais de l'organisation de festivals, de ciné-clubs, de formations audiovisuelles en milieu scolaire,

etc. Elle intervient également dans le cadre de l'éducation à l'image. Via le réseau Action Culturelle Cinéma (RACC - www.racc.be), le secteur Audiovisuel donne une possibilité de diffusion plus large à des films contemporains, belges ou étrangers, peu exploités commercialement en Belgique. Cette aide se traduit par une intervention financière plafonnée dans les droits de diffusion pour une liste de films sélectionnés et projetés par diverses organisations sur le territoire bruxellois.

Le secteur Audiovisuel soutient également la télévision régionale de Bruxelles BX1, des ateliers de production tels le Centre Vidéo de Bruxelles et le Centre Bruxellois de l'Audiovisuel. Il met à la disposition des asbl un service de prêt de matériel audiovisuel et renouvelle sans cesse son matériel.

Le soutien à l'audiovisuel se traduit notamment par le subventionnement de nombreux festivals dont certains ont une renommée internationale comme le Brussels International Fantastic Film Festival (BIFFF), le Festival du Film d'animation « *Anima* », le Brussels International Film Festival (BRIFF), le Brussels Short Film Festival (BSFF), le festival du documentaire « Millenium » et bien d'autres, dont la notoriété ne cesse d'augmenter. Le secteur Audiovisuel est à l'initiative, durant l'été, des projections de films en plein air sous le label « Bruxelles fait son cinéma ».

Après 2 années difficiles pour les organisateurs de festivals de cinéma, 2022 a été une année de retour à la normale au cours de laquelle le public est progressivement revenu pour participer à ces événements.

SECTEUR FESTIVAL CINÉMA MÉDITERRANÉEN

Du 2 au 10 décembre dernier a eu lieu la 22^{ème} édition du Cinemamed, une initiative de la COCOF co-organisée avec l'asbl Cinemamed.

Si le festival est avant tout un évènement cinématographique de qualité qui promeut les productions récentes du bassin méditerranéen, cette édition a aussi été conçue comme une grande fête. Des retrouvailles attendues après la contrainte du 100% en ligne en 2020 et un festival 2021 perturbé par de nombreuses restrictions sanitaires. Les échanges et les rencontres avec le public sont le cœur du Cinemamed. Plus de 80 cinéastes, comédiens, artistes et intervenants belges et internationaux étaient au rendez-vous. Mais surtout, à la grande joie de l'organisation et des festivaliers, concerts et soirées ont repris leurs droits pour raviver l'ambiance chaleureuse et conviviale qui caractérise le Cinemamed.

Le cru 2022 était une fois de plus ancré dans le centre de Bruxelles avec des projections au Cinéma Palace, au Cinéma Aventure et à Bozar. De nouveaux partenariats avec l'Espace Magh et un peu plus loin avec le W:Hall ont vu le jour, l'occasion de diversifier les publics du festival. Mais le champ d'action du Cinemamed ne s'est pas limité au centre-ville, puisqu'aux collaborations pérennes avec de nombreux centres culturels de la RB-C s'est aussi ajoutée une séance « hors les murs » à Liège. En tout, ce sont plus de 80 séances qui ont été proposées à des festivaliers de tous les âges et les horizons. Au total, ce sont plus de 9.000 personnes qui ont profité du festival. Le Cinemamed était aussi présent sur la plateforme Sooner.

Chaque année, la programmation s'articule autour d'un fil rouge. En 2022, « Les visages de la Méditerranée, en quête d'identité » ont imprégné les différentes sections du festival tant fictions que documentaires. Un focus sur « Les sons du réel » a mis en lumière l'interconnexion entre musique et cinéma. Sans oublier la soirée « Regards sur la Palestine » où cinéma, danse, musique et graffs ont permis d'aborder la vivacité de sa culture.

Le festival propose aussi des séances associatives, scolaires, familles et seniors puisqu'il a pour vocation de s'adresser à tous les publics. Cette année, près de 3.600 élèves ont profité des séances gratuites organisées dans les centres culturels partenaires. Le Cinemamed est également un évènement culturel qui met en lumière la culture méditerranéenne dans sa globalité.

Cette 22^{ème} édition était placée sous le signe des « Retrouvailles » puisque, en proposant un évènement cinématographique de qualité, le public est revenu en salles pour échanger avec les invités, participer aux débats, profiter des concerts et soirées. Le Cinemamed s'est, à nouveau, rendu accessible à tous afin qu'un large public se confronte au cinéma issu de la Méditerranée et s'imprègne de cette culture vivante.

SERVICE DE PRÊT DE MATÉRIEL AUDIOVISUEL

Le service Prêt de matériel a vu sa fréquentation repartir à la hausse. En temps de pandémie Covid-19, les modalités des prêts et les retours de matériel avaient été organisés sur base de rendez-vous plutôt que sur un horaire d'accessibilité continue du service. Cette modalité s'est avérée très satisfaisante et présente de multiples avantages : plus de file

d'attente, d'embouteillage dans la zone, temps disponible pour expliquer/vérifier le matériel... cette organisation est donc maintenue en 2022. Un agent spécialisé est venu en renfort du service pendant plusieurs mois (janvier- août).

SECTEUR ÉDUCATION PERMANENTE

En Éducation permanente, l'accent est mis sur l'expression d'une citoyenneté responsable, active et critique impliquant une prise de conscience et connaissance critique des réalités sociétales et des capacités d'analyse.

Dans ce cadre, le secteur dispose de budgets règlementés et d'initiatives. Dans le contexte du budget règlementé, les associations d'éducation permanente ont bénéficié d'un soutien à leur fonctionnement pour les activités favorisant l'expression citoyenne via des politiques de proximité comme la formation d'adultes et d'animateurs socio-culturels, l'apprentissage de la lecture et de l'alphabetisation, l'animation urbaine et de quartier, les actions féminines et féministes, les actions plurielles et multiculturelles, les actions intergénérationnelles et du 3^{ème} âge.

Une cinquantaine d'ateliers créatifs ont bénéficié d'un soutien à leur fonctionnement dans le cadre de leur reconnaissance règlementaire promouvant l'expression artistique sous toutes ses formes et la conscience de l'importance de l'art. Par ailleurs, le secteur a soutenu des associations menant des projets d'initiative en éducation permanente, favorisant l'expression d'une citoyenneté responsable et critique via des actions de proximité pour des publics pluriels et favorisant l'intégration de tous, notamment via la culture, domaine rassembleur.

SECTEUR ARTS DU CIRQUE

Quant au secteur Arts du Cirque, plusieurs associations circassiennes ont été soutenues, favorisant des actions de promotion, de diffusion de la culture urbaine, de création d'évènements populaires contribuant au lien entre les Bruxellois, des résidences d'artistes et de la formation en faveur des arts du cirque.

Des opérateurs structurants et ancrés sur le territoire bruxellois sont soutenus depuis de nombreuses années : Aires Libres, la Roseaie, l'École du Cirque de Bruxelles, l'Espace Catastrophe, Les ateliers Trapèze, Cirqu'conflexe, etc.

Par les subventions allouées, la COCOF soutient le Festival HOPLA!, le projet CIRQUE AU BALCON et le Festival UP!, des moments forts des arts du Cirque.

SECTEUR LA GUINGUETTE

« La Guinguette a rouvert ses Volets », dont le concept est de programmer des animations dans 25 maisons de repos de Centres publics d'action sociale (CPAS) de la RB-C, a pu reprendre pleinement ses activités en 2022.

Le spectacle de clôture et d'ouverture ont eu lieu les 25 mai et 14 septembre 2022 au Centre Culturel d'Uccle. Le spectacle de clôture était un concert années 60-70. Le spectacle d'ouverture était un concert,

accompagné d'un montage vidéo avec des images d'archives reprenant les classiques de la chanson française.

DIFFUSION CULTURELLE ET CENTRES CULTURELS

En Diffusion culturelle, une quarantaine d'associations ont été soutenues pour leurs activités culturelles favorisant l'accès à la culture par tous et pour tous, soutenant les artistes bruxellois et/ou mettant en valeur la diversité culturelle bruxelloise via des festivals pluridisciplinaires, des ateliers socio-culturels ou des interventions en rue.

Structurellement, des associations et lieux culturels organisant des événements culturels et/ou des projets de cohésion sociale sont subventionnés, tels que : les Halles de Schaerbeek, la Maison des cultures de Saint Gilles, la Maison des cultures et de la Cohésion sociale de Molenbeek-Saint-Jean, la Maison des Culture(s) Nomade(s) de l'asbl Les Nouveaux disparus, La Tricoterie, le Brass et son pôle Maison des cultures de Forest, et enfin La Concertation qui anime et attise la coopération et la concertation entre opérateurs socio-culturels structurants en Région bruxelloise pour faciliter le partage des connaissances et ressources, soutenir des projets de coopération sur le terrain et ancrer la médiation culturelle dans chaque projet.

En Région bruxelloise, 12 centres culturels sont reconnus en vertu du Décret de la FW-B du 21 novembre 2013 (Archipel 19, L'Entrela, Le Senghor, La Vénérie, Wolubilis, La Villa, le Brass, L'Escale du Nord, La Maison de la Création, Le Centre culturel Jacques Franck, et les Centres culturels de Jette et de Schaerbeek). Chaque centre culturel est attaché à une commune. Un règlement en lien avec ce Décret

permet de clarifier et stabiliser les modalités de financement par la COCOF de ces structures majeures dans le paysage culturel.

Chaque année la COCOF octroie un subside aux échevins de la Culture des administrations communales bruxelloises pour organiser des festivités autour de la fête de la Communauté française du 27 septembre. Ces festivités sont organisées par le service Culture ou sont déléguées à une association locale.

SECTEUR PLAN CULTUREL

Dans le cadre du Plan culturel, des projets transversaux sont aidés, impliquant plusieurs secteurs ou services en vue d'améliorer le dialogue interculturel et le bien vivre-ensemble, tout comme 12 projets en matière d'Art, Culture et Thérapie.

Perspectives 2023

- Poursuite et développement des activités ainsi que du soutien à la diffusion et à la médiation dans l'ensemble des secteurs.
- Poursuite du processus d'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs culturels structurants en vue d'augmenter l'accessibilité de la population bruxelloise à la culture (réalisation et mise en ligne des documents de demandes, organisation, rétroplanning, gestion budgétaire...).
- Organisation de rencontres, si possible en présentiel, entre opérateurs conventionnés dans la perspective de créer du lien et un réseau.
- Réflexion sur la simplification nécessaire du règlement relatif au subventionnement des Ateliers créatifs.
- Mise en œuvre de la nouvelle maquette budgétaire élaborée selon le modèle utilisé en RB-C.
- Travaux de préparation visant à la mise en accessibilité des sites internet directement liés aux matières gérées au sein du service : site des ateliers créatifs et du service Prêt de matériel audiovisuel (rédaction du cahier de charges).
- Engagement d'un agent contractuel CDI pour le service Prêt de matériel audiovisuel.

DIRECTION D'ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES



Nous prenions rendez-vous l'an dernier pour parler des nouvelles perspectives que nous voulions tirer de la démarche participative initiée en 2021 pour réfléchir, avec l'ensemble des agents puis toutes les autres parties prenantes, au cadre de travail moderne que nous voulions adapter aux nouveaux modes de travail, à la technologie, à l'évolution des règles et des visions de la fonction publique, ainsi qu'aux leçons tirées de notre résilience au confinement.

Le résultat des consultations a été consigné dans un vaste document d'analyse reprenant les axes des chantiers à venir, établi par les mêmes experts universitaires qui avaient piloté les rencontres de terrain. Ce document a été approfondi avec la communauté de management et nous a permis à la fois d'orienter notre travail en 2022 et d'élaborer les scénarios

ambitieux de l'avenir en propositions concrètes. Certains de ces scénarios sont à présent en discussion dans les instances ad hoc. Mais leur effet en 2022 ne fut pas mince, et c'est de cela que je parlerai ici.

Car, même si cela semble loin, 2022 a d'abord commencé sous le signe du confinement et des contraintes si spécifiques qu'il faisait régner sur l'ensemble des agents et de nos structures. Il a donc fallu continuer non pas à subir mais à créer, afin de s'adapter, dans le sens le plus fort du terme. Et ensuite réussir une sortie qui, conformément aux promesses du début de la crise, montrerait un vrai changement. La vision partagée au travers des consultations des agents, l'impulsion des années précédentes, la solidité du cadre patiemment mis en place depuis 2015 avec le premier règlement de travail de la Commission communautaire

française (COCOF) ont été les moteurs de cette réussite, à travers l'engagement enthousiaste et infaillible de tous les agents de la direction d'administration (DA), toutes générations confondues.

Concrètement, il s'est agi de poursuivre nos efforts en faveur d'un recrutement statutaire exigeant, notamment par la constitution d'une réserve de niveau 3 inédite parmi toutes les administrations du pays, assurant la qualité des engagements des moins qualifiés et donnant des perspectives aux nombreux contractuels de notre institution qui sont au service du public depuis parfois de très nombreuses années. Mais l'effort a été considérable à tous les autres niveaux également, inédit depuis que l'institution existe, et portant les services du recrutement et de l'accompagnement des stagiaires à leurs limites sans jamais les faire rompre.

Aussi, il a fallu, dès septembre 2022 rendre concret la transformation « révolutionnaire » de notre cadre de télétravail qui avait été initiée en 2021. Et donc réussir la transition avec à la fois les règles du confinement et le cadre préexistant. Cela a impliqué la mise en place de procédures techniques de demande et de suivi, une communication adaptée, un accompagnement des premiers pas et la concertation de ce qui devait encore être tranché. Avec pour résultat un passage en douceur et un changement réussi de notre cadre de travail.

L'accord sectoriel négocié entre le Collège et les partenaires sociaux a également profité des enseignements et du cadre fourni par nos travaux, au-delà de l'expertise que nous devons à nos interlocuteurs. Je tiens à saluer particulièrement le travail des collègues de la DA qui, avec le service juridique, ont concrétisé en quelques semaines le volet pécuniaire de l'accord afin que tous les agents puissent en bénéficier sans les retards qu'auraient inévitablement causé le changement d'année civile.

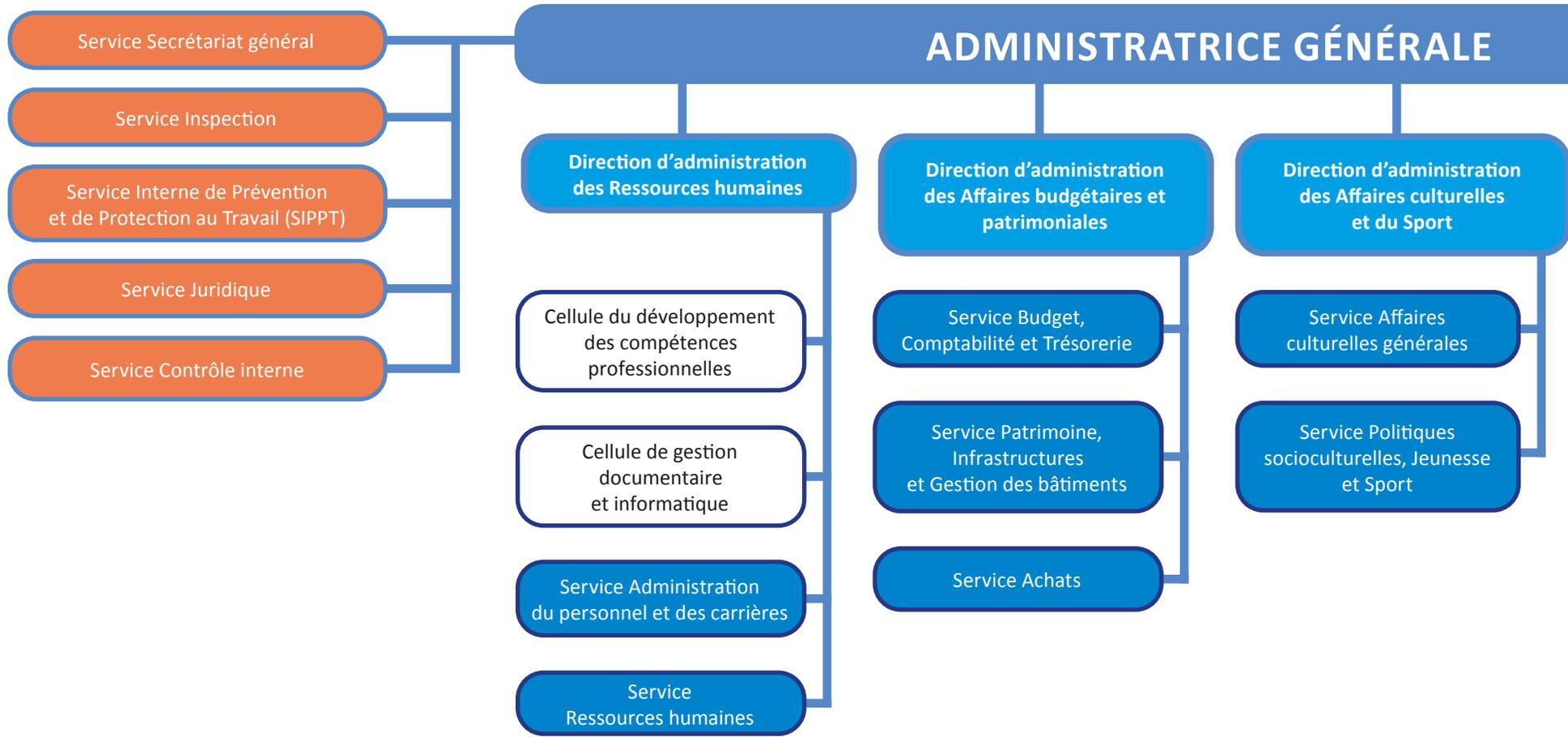
C'est ainsi que nous assurons la pérennité tout en continuant à transformer notre institution en vue de mûrir pour des réformes structurelles encore plus ambitieuses. Comme, par exemple, la finalisation d'un plan de formation qui soit la traduction d'une vision entièrement renouvelée des formations à donner mais surtout de la philosophie du service à rendre aux agents, à la hiérarchie et à l'administration. Merci aux collègues qui ont préparé cette rupture en analysant les demandes, les résultats des cycles de réalisation, en évaluant le travail effectué comme jamais auparavant et en allant à la rencontre de tous les acteurs.

Il y aurait encore bien d'autres axes de travail à mentionner, comme la description de nos processus et le passage en vitesse de croisière du processus des cycles de réalisation, car si le défi de mettre l'ensemble des agents dans les cycles semble le plus spectaculaire, la véritable épreuve était de réussir à inscrire cette nouveauté dans la continuité et en faire, en si peu de temps, une des bases de notre culture de management.

Je laisse la suite aux services eux-mêmes. J'ai voulu ici remercier l'ensemble de mes collègues pour leur engagement, leur compétence et leur créativité. Il me reste à leur dire combien leur action est un défi pour leur directeur et surtout la source quotidienne d'inspiration et de motivation qui permet de le relever.

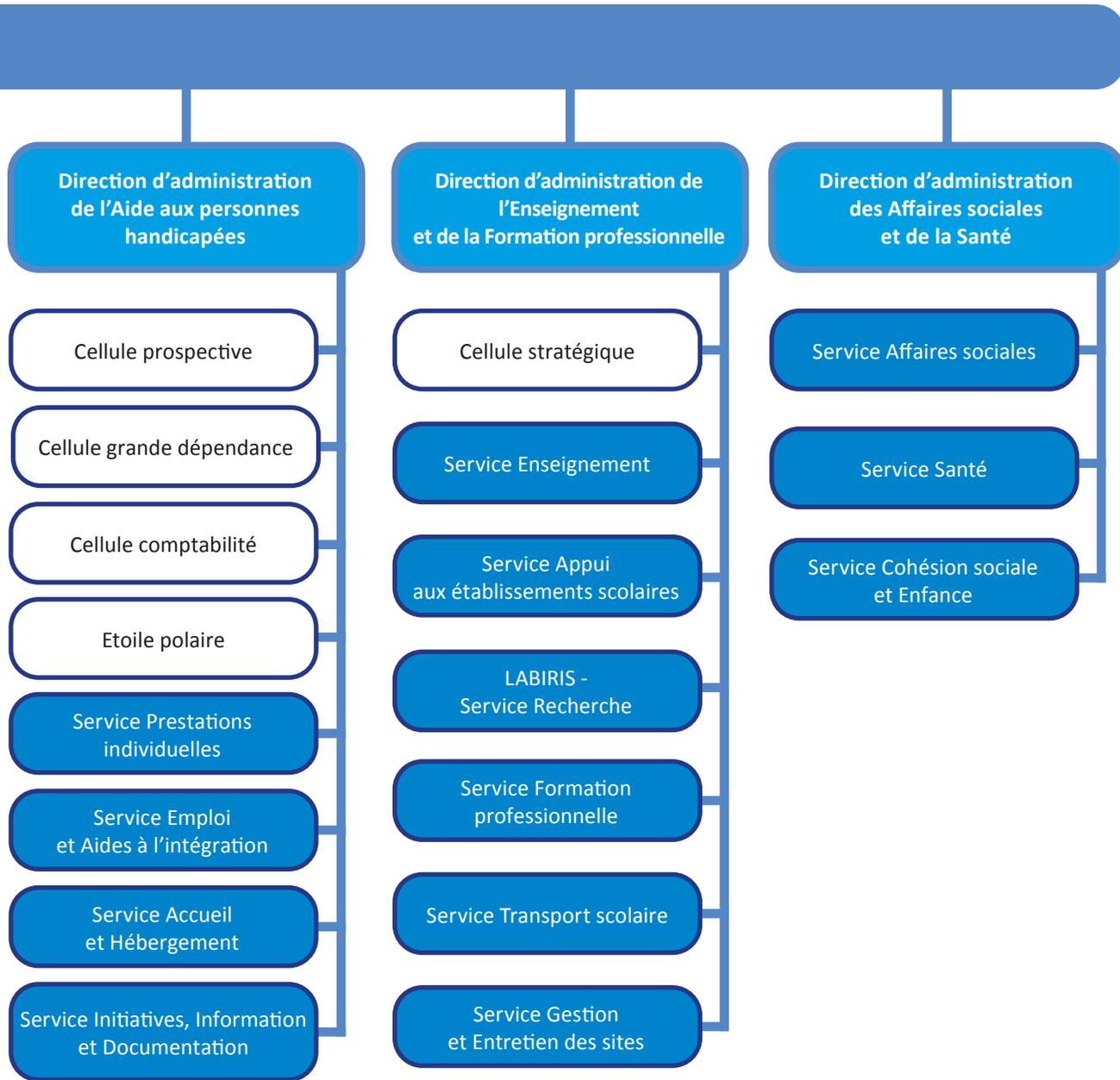
Nicolas Gougnard,
Directeur d'administration





Organigramme approuvé par le Collège en mai 2018

[La version texte de cet organigramme se trouve dans l'annexe, page 212.](#)



CELLULE DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

La cellule Développement des compétences professionnelles (CDCP) vise à améliorer le fonctionnement, la sécurité et le bien-être des agents de la Commission communautaire française (COCOF), dans un souci d'offrir un service optimal aux citoyens bruxellois. Pour soutenir cette dynamique de progrès, la cellule communique ses orientations autour d'un plan de formation bisannuel, concerté avec les organisations syndicales.

Le plan de formation 2021-2022 articule ses activités autour de 10 thématiques :

1. la gestion de son fonctionnement personnel ;
2. la gestion de ses relations et de ses collaborateurs ;
3. la gestion des tâches et des projets ;
4. la gestion de l'information et de la communication ;
5. les matières informatiques ;
6. les matières administratives et juridiques ;
7. la sécurité à son poste de travail ;
8. le bien-être au travail ;

9. les compétences spécifiques liées au métier ;

10. la formation professionnelle volontaire.

La cellule a également pour mission de mettre en œuvre les programmes d'accueil (y compris ceux visant l'intégration des personnes en situation de handicap) et assure l'accompagnement des stagiaires candidats à une nomination définitive au sein de l'administration.

En quelques chiffres

En 2022, un budget de 235.000 EUR a été dépensé pour réaliser :

- 151 activités correspondant à 2.945,5 heures de formation cumulant 1.495 inscriptions.

A ces chiffres, doivent être ajoutées les formations suivies sur la plateforme e-learning qui propose une centaine de formations en ligne réparties en 10 catégories, avec :

- 103 utilisateurs actifs et 367 heures de temps d'études ;
- 180 formations commencées ;
- 89 certificats attestant de la participation à l'ensemble des modules d'une formation ;

- 53 certificats de test de réussite avec un résultat minimum de 80% à l'ensemble des modules.

Ces indicateurs, en hausse par rapport à 2021 pour les formations organisées en présentiel et/ou en distanciel¹, sont en légère baisse pour la fréquentation de la plate-forme e-learning², témoignant du besoin des agents de se retrouver après la période de limitation des échanges engendrée par la crise sanitaire.

Le suivi d'agents en vue d'une nomination à titre définitif dans notre administration a par ailleurs poursuivi sa courbe ascendante, avec 54 admissions au stage en vue d'une statutarisation en 2022³.

Figures 1 à 3 – Répartition par thématiques

- La gestion de son fonctionnement personnel
- La gestion de ses relations et de collaborateurs
- La gestion des tâches et des projets
- La gestion de l'information et de la communication
- Les matières informatiques
- Les matières administratives et juridiques
- La sécurité à son poste de travail
- Le bien-être au travail
- Les compétences spécifiques liées au métier
- La formation professionnelle volontaire

1. En 2021 : 213.000 EUR - 134 activités - 2.733,5 heures de formation - 947 inscriptions.
2. En 2021 : 152 utilisateurs actifs, 466 heures de temps d'études, 253 formations commencées, 87 certificats de formations suivies et 67 certificats de test de réussite
3. En 2021 : 46 admissions au stage (avec une moyenne de 22 agents par an entre 2000 et 2020)

Figure 1 - Les activités (151)

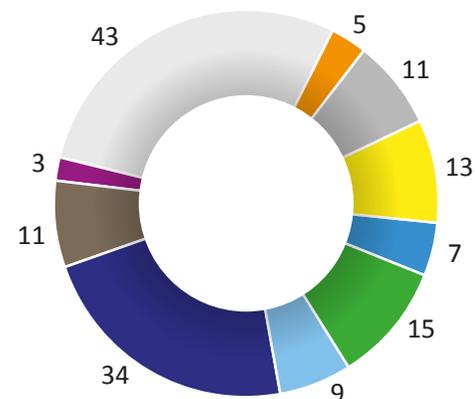


Figure 2 - Les heures de formation (2.945,5)

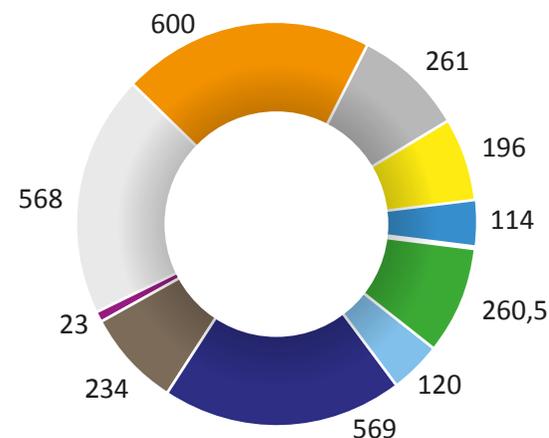


Figure 3 - Les inscriptions (1.495)

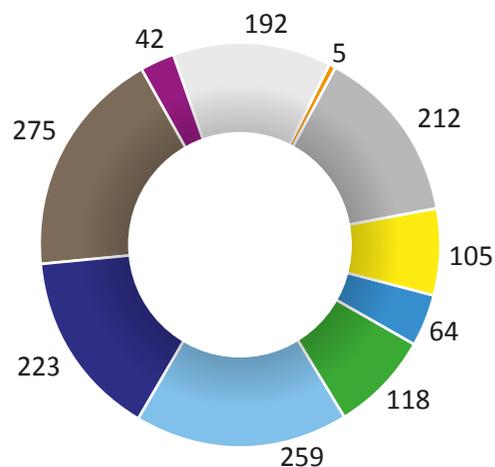


Figure 4 - Admissions au stage en vue d'une nomination à titre définitif

Niveau 1		Niveau 2+		Niveau 2		Niveau 3		Total	
15		12		5		22		54	
5 H	10 F	1 H	11 F	2 H	3 F	14 H	8 F	22 H	32 F

H : hommes / F : femmes

Réalisations et faits marquants 2022

L'année 2022 a été marquée par une hausse considérable du nombre de demandes de formation, suite au déploiement des cycles de réalisation . Parmi les formations qui ont remporté un franc succès⁴:

- les formations à la communication non violente, à la gestion du stress, au développement de l'intelligence émotionnelle ou à l'estime de soi ;
- les ateliers en cohésion d'équipe animés en interne par la CDCP pour des secteurs comme l'inspection ou le nettoyage ;
- les formations à la gestion du temps et à la gestion de projet ;
- une formation en « media training » pour apprendre à mieux communiquer avec les médias, et en facilitation visuelle pour améliorer la communication en interne ;
- les formations en bureautique et aux applications numériques pour mieux appréhender le développement de la digitalisation des procédures ;
- les formations administratives et juridiques, dans des thématiques comme les marchés publics, la législation sociale, la rédaction d'arrêtés ;
- le recyclage des secouristes et des équipiers de première intervention, et une formation « AMOK » (comportement meurtrier individuel) pour prévenir une situation de crise sur les sites d'enseignement.

4. 1.554 demandes enregistrées en 2022, soit plus du double par rapport à 2019 (année de référence avant pandémie Covid-19) avec 717 demandes enregistrées

Relevons également la formation continue des coachs internes chargés du soutien de la ligne hiérarchique, celle des personnes de confiance, ou des chauffeurs... une formation en langue des signes pour les agents du service PHARE, une formation à la gestion des plaintes pour le service Transport scolaire, ou en vaccinologie à l'attention des médecins scolaires pour améliorer la communication et lutter contre la désinformation, sans oublier les séminaires visant à intégrer davantage l'inclusion dans les écoles ou le développement durable dans la gestion des bâtiments.

La CDCP a en outre poursuivi l'offre également accessible en e-learning, de formations contribuant à la progression dans la carrière, aboutissant à l'avancement à un grade supérieur de :

- 11 agents au rang 29 ;
- 1 agent au rang 25 ;
- 6 agents au rang 35 ;

auxquels il convient d'ajouter les 5 agents qui se sont vu accorder un congé de formation dans le cadre d'une formation professionnelle volontaire, leur permettant de s'inscrire à un parcours long et certifiant, prometteur de nouvelles perspectives.

En matière d'accueil d'agents candidats à une nomination à titre définitif, un nouveau record a été enregistré avec 54 admissions au stage⁵: à travers la rédaction de leur travail de fin de stage, tous ont été chargés d'observer et d'analyser leur fonction pour dégager des pistes d'amélioration à la lumière de leur expérience respective, contribuant

5. Un chiffre qui correspond au double du nombre moyen annuel d'admissions au stage au cours de ces 20 dernières années.

ainsi, chacun à leur niveau, à une démarche d'amélioration continue visant à un meilleur service rendu au citoyen.

Tandis que toutes ces activités s'inscrivent dans la continuité de l'année précédente, la CDCP s'est également chargée en 2022 d'évaluer le plan de formation 2021-2022 et de sonder les besoins nouveaux. Ce processus a abouti à la validation du **plan bisannuel de formation 2023-2024** au second semestre, et suscité un important travail de mise en concordance avec le catalogue de formation, désormais accessible depuis l'Espace RH, y compris pour les modules en accès libre de GoodHabitz en e-learning.

Perspectives 2023

L'année 2023 se marquera par le lancement du plan de formation bisannuel 2023-2024, réparti en 16 catégories afin d'accroître sa lisibilité : y seront renforcées les thématiques de sensibilisation et de société, de même la formation continue complétée par des recyclages, des mises à jour et des groupes de pratique.

Diverses rencontres avec les agents et leurs supérieurs hiérarchiques seront programmées pour présenter le nouveau plan de formation, ainsi que le catalogue au visuel davantage attractif pour détailler les modalités, le programme, le public-cible, les prérequis... de chaque module. Des permanences ou prises de rendez-vous sur site seront systématisées pour permettre de rester à l'écoute des besoins de tous les agents, quelle que soit leur implantation.

L'année 2023 sera également consacrée à l'encadrement des nombreux agents techniques de niveau 3 admis en stage en vue d'une nomination à titre définitif, ainsi qu'au soutien des agents statutaires de ce même niveau qui se sont engagés dans la procédure d'accession au niveau 2.

Pour 2023, la CDCP s'est par ailleurs donné les objectifs suivants :

- répondre au besoin accru de formations liées à l'organisation du travail collaboratif et à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- améliorer la visibilité de l'offre directement accessible (e-learning) ;
- développer l'approche qualitative des besoins introduits via l'Espace RH, en insistant sur leur argumentation.

Dans la continuité de l'année 2022, la CDCP veillera à améliorer ses processus, ainsi que sa présence sur l'intranet afin de rappeler aux agents les missions de la cellule et la disponibilité de chaque membre de l'équipe. Elle développera par ailleurs les FAQ pour permettre à chacun de trouver la réponse à la plupart des questionnements sur son fonctionnement.

La CDCP poursuivra enfin sa participation aux divers groupes de travail « RH 3.0 », « Accompagnateurs scolaires » ou « Programmes de carrière et évaluation »... afin de contribuer à travers son éclairage spécifique à une vision toujours plus transversale du développement des compétences et de l'épanouissement de chacun au sein de la COCOF.

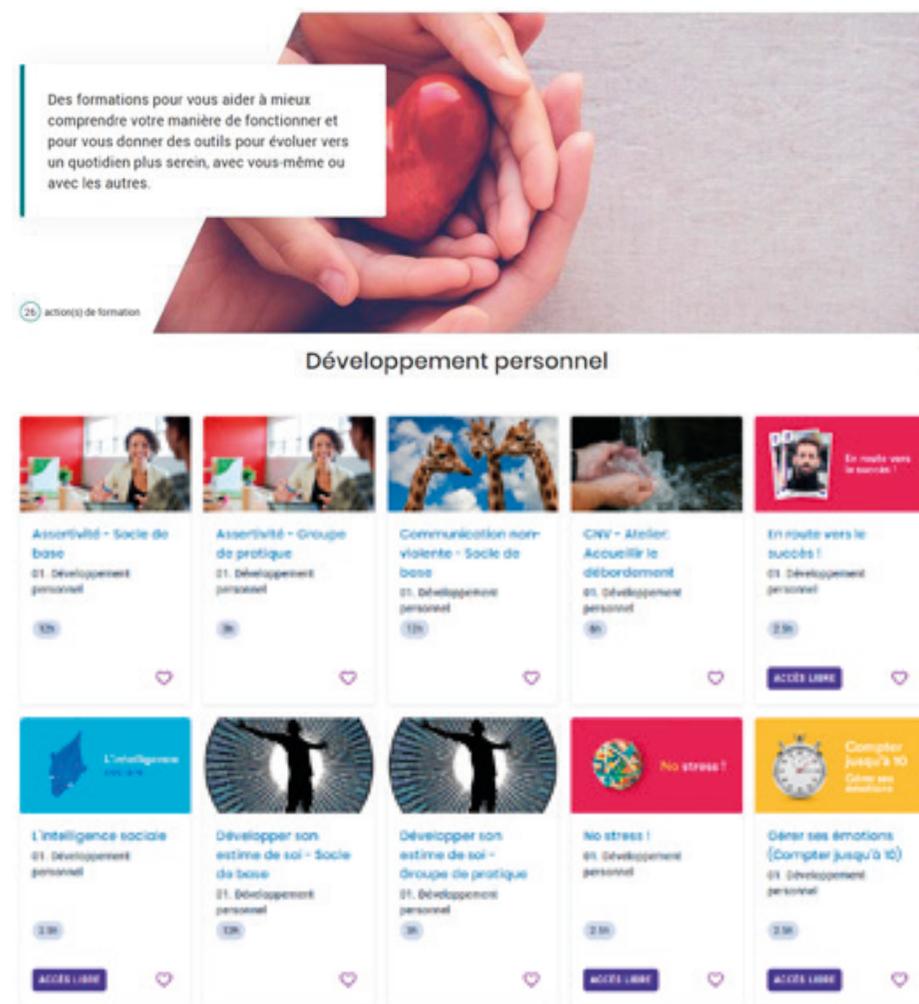


Illustration du catalogue de formation - Capture d'écran depuis l'Espace RH



CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE

L'objectif et les missions de la cellule Gestion documentaire sont de :

- collecter les archives des services de l'administration ;
- les vérifier, les étiqueter et les localiser dans nos locaux ;
- les conserver suivant les procédures archivistiques ad hoc, afin éventuellement de les leurs restituer, sous forme d'une « demande d'emprunt » ;
- et finalement de transférer les archives qui présentent un intérêt historique aux Archives générales du Royaume.

L'inventaire du fonds de nos archives couvre l'ensemble de l'existence de notre administration depuis la création de l'ancienne Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles (C.F.C en 1971) jusqu'aux documents de la Commission communautaire française (COCOF) « actuelle ».

La cellule est également en charge, sous condition d'approbation par les Archives générales du Royaume, de l'élimination de ses archives en fonction des tableaux de tri élaborés en collaboration avec les services concernés, conformément à l'article 5 de la Loi sur les archives du 24 juin 1955.

Réalizations et faits marquants 2022

Stockage des documents archivés

En 2022, la Cellule Gestion documentaire a réceptionné 45 versements des différents services de la COCOF correspondant à 884 boîtes d'archives.

Ces documents archivés représentent 106 mètres linéaires (ml).

Les archives du site Palais comptent à ce jour 15.051 boîtes d'archives, ce qui représente 1.601 ml (en continu) de rayonnage.

Perspectives 2023

La cellule travaille à l'élaboration d'un tableau de tri global de l'ensemble des services de la COCOF en relation directe avec le Digital Act (règlementant entre autres le service d'archivage électronique).

Grâce à cet outil de gestion documentaire, les archives n'ayant plus d'utilité administrative et d'intérêt pour les Archives générales du Royaume pourront être éliminées de façon plus systématique et faire de la place au stockage de nouvelles archives.

Environ 750 boîtes sont prévues pour être éliminées en 2023-2024. Ce qui permettra de libérer 6 % de l'espace total de stockage.



SERVICE DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES

MISSIONS

1° Garantir la stabilité, la probité et l'équité dans le traitement des dossiers des membres du personnel et assurer le maintien des ressources nécessaires à l'exercice des missions de l'administration.

2° Assurer le suivi des carrières des agents, le paiement de leur rémunération et la gestion administrative de leurs absences et congés.

Administrer le personnel de la Commission communautaire française (COCOF), c'est, au quotidien, s'occuper du traitement, de la carrière, des absences, des congés, des abonnements, des remboursements de divers frais et d'une multitude de questions essentielles pour 1.084 agents, dont un peu plus de 200 accompagnateurs scolaires.

A cet égard, le service Administration du personnel et des carrières (SAPC) utilise un système informatisé de « tickets » qui permet un traitement égalitaire, des réponses standardisées et une traçabilité des demandes tout en s'assurant qu'aucune d'elles n'est restée sans suivi. En 2022, ce ne sont pas moins de 21.500 tickets (soit près du double de l'année 2021) qui ont été résolus par le service, ce qui fait une moyenne de 21 interventions par dossier d'agents. Le tiers de ceux-ci environ concernait les accompagnateurs scolaires.

Le service veille également aux publications légales dans le Moniteur belge, génère et assure le suivi des différents documents liés à la Sécurité sociale (C4, DIMONA, attestations diverses, encodages).

Réalisations et faits marquants 2022

La digitalisation amorcée par les 2 années précédentes de pandémie Covid-19 a encore progressé au sein du service. Le traitement des demandes quotidiennes via l'utilisation du système de ticket a permis une plus grande dématérialisation des documents transmis.

Outre le flux documentaire « CHANCELLERIE » désormais pleinement opérationnel et qui permet un suivi et une rapidité de traitement des actes administratifs à portée individuelle, le nouveau logiciel de gestion intégrée des ressources humaines (SIRH) dénommé « Espace RH » permet à chaque agent de consulter l'essentiel des pièces qui composent son dossier administratif. La mise à jour des données reste un processus manuel à ce jour mais les développements sont en cours pour permettre son automatisation dès 2023.

De cette manière, depuis la fin du premier semestre 2022, le dossier administratif de l'agent est devenu totalement numérique, ce qui facilite bien entendu le travail à distance, et lui permet également un accès facilité aux documents essentiels de son dossier.

Suite à la démarche participative lancée par le service Ressources humaines (SRH) quant à la définition du « travail de demain », les règles en matière de télétravail et plus particulièrement de travail hybride ont été revues en profondeur et la réglementation a été adaptée afin d'augmenter le nombre de jours de télétravail autorisé et d'acquiescer une plus grande souplesse dans la gestion du temps nécessaire à l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

Dans la foulée de ce changement, le SAPC a traité près de 500 demandes de télétravail afin que chaque agent demandeur puisse rapidement entrer dans le nouveau système sans avoir à subir un retour aux anciennes règles d'avant pandémie. Cela signifie la rédaction de quasiment 500 actes administratifs d'octroi – qu'il s'agisse de télétravail régulier ou occasionnel – et l'implémentation du compteur « télétravail » dans l'espace personnel de chaque agent dans le logiciel d'enregistrement des prestations.

Outre les modifications structurelles du télétravail, une réflexion plus globale quant aux nouveaux modes d'organisation du travail a débuté. Le projet devrait aboutir durant l'année 2023 et donner lieu à une profonde réforme du règlement de travail actuellement en vigueur.

La logique de « plan de personnel » reconnu comme processus organisationnel de la direction d'administration Ressources humaines (DARH) et le système de suivi des dossiers, accessible à la communauté de management en temps réel, permet de faciliter la communication sur l'état d'avancement des dossiers. Le « plan de personnel » intègre, depuis 2021, une vision proactive des pensions sur 3 années. Il est à présent durablement inscrit dans le statut administratif des agents du service du Collège et remplace le cadre organique devenu obsolète.

Le reporting (ou communication des données) mensuel envoyé au Membre du Collège chargé de la Fonction publique lui permet, ainsi qu'au Collège, un suivi constant de l'évolution des ressources humaines.

Une méthode de fiches individuelles relatives aux dossiers de recrutement a été élaborée grâce à laquelle un suivi détaillé est accessible et permet à tout instant de connaître l'étape de la procédure à laquelle se trouve le dossier, permettant une estimation des délais de réalisation.

2022 a également vu la finalisation du cahier spécial des charges visant la mise en concurrence des prestataires en matière de gestion des certificats médicaux et du contrôle médical. Le marché devrait être attribué dans le courant du 1^{er} semestre 2023.

Le logiciel d'enregistrement du temps de travail a fait l'objet de l'attribution d'un nouveau marché public de service. Le logiciel Kronos Efficient 5 a été remplacé par le module « ERH » du logiciel PERSEe[®] développé par la société CIVADIS[®].

Ce nouveau marché a considérablement réduit les encodages manuels multiples, ce qui a permis de dégager du temps pour améliorer la rapidité de traitement des différents demandes effectuées via la plateforme GLPI.

Une dernière réalisation de 2022 est l'implémentation d'un nouveau processus de gestion des demandes de télétravail qui permet un suivi en temps réel de la demande et qui a permis de raccourcir au strict minimum les délais de traitement. Ces demandes se font via l'utilisation de la plateforme ALFRESCO et les actes administratifs sont automatiquement complétés via une mise en liaison ALFRESCO – SODA, base de données interne regroupant tous les renseignements administratifs des membres du personnel.

LES ACCOMPAGNATEURS SCOLAIRES – UNE ATTENTION PARTICULIERE

2022 a été marquée par une période de crise pour le service Transport scolaire chargé d'assurer les déplacements domicile-école des enfants fréquentant l'enseignement spécialisé bruxellois.

Cette crise, due essentiellement à une crise du secteur du transport en général – pénurie de chauffeurs, prix des carburants – a fortement impacté le service Administration du personnel qui a dû faire preuve d'une plus grande souplesse et de capacités de créativité afin de pouvoir trouver des solutions rapides pour pallier les manquements des sociétés privées et permettre aux enfants concernés de ne pas être déscolarisés, faute de transport.

C'est ainsi que, en collaboration avec les services Achats et Transport scolaire, nous avons pu assurer le transport de plus d'une centaine d'élèves grâce à la location de matériel roulant et l'engagement de nouveaux agents, titulaires de permis B et D. En moins d'un mois, le SAPC a réalisé des entretiens de sélection permettant l'engagement sous contrat de 8 chauffeurs.

Outre les transporteurs, le secteur requiert l'engagement de près d'un cinquième de l'effectif de la COCOF pour assurer l'accompagnement des enfants fréquentant le transport scolaire. L'engagement de ces agents sous contrat à durée indéterminée s'est poursuivi. A ce jour, près de 80% des membres de cette catégorie de personnel jouissent d'un statut plus stable et plus pérenne.

Bien qu'ils soient considérés comme membres du personnel à part entière de la COCOF, la spécificité de leurs prestations et de leur contrat nécessitent un traitement et une attention particulière.

A ce jour, ils sont la seule catégorie de travailleurs qui ont la possibilité d'enregistrer leurs prestations directement via leur smartphone professionnel, ce qui leur permet d'avoir un suivi en temps réel sur les heures de travail effectuées.

Leurs contrats restent néanmoins des contrats précaires en raison de leur volume de travail qui relève du temps partiel.

La mobilité interne leur est rendue accessible afin qu'ils puissent avoir une perspective de carrière et d'augmentation de leur temps de travail, s'ils le désirent.

Par ailleurs, afin d'améliorer la communication entre le SAPC et le service Transport scolaire, chargé de l'opérationnalité, un système de gestion commune des demandes / informations / déclarations des accompagnateurs a été mis en place. Il permet aux 2 services de recevoir l'information de manière simultanée sans avoir à effectuer de démarches l'un envers l'autre. Ce qui permet d'éviter d'une part, des opérations chronophages de transmission d'information et, d'autre part, de ne rien oublier ou de ne pas communiquer au moment le moins opportun pour l'un ou l'autre service.

Depuis la fin du confinement, une permanence présentielle est organisée à raison de deux jour par semaine, ce qui permet de maintenir le lien avec des collègues qui travaillent essentiellement sur le terrain et ont, en théorie, peu de contact avec les services gestionnaires. Dans le même ordre d'idée, une rencontre mensuelle sous forme de lunch de travail a été instaurée. Les accompagnateurs qui le souhaitent, peuvent s'inscrire en vue de pouvoir échanger sur leur situation individuelle et sur les situations qu'ils rencontrent au quotidien avec leurs pairs et avec les services administratifs concernés.

EN DÉTAIL

Le recrutement

Les agents du pôle recrutement ont tous deux acquis, en 2022, la certification SELOR ; l'un pour le processus A-Z (de la rédaction de l'offre d'emploi à l'affectation du lauréat), l'autre pour la présidence des entretiens, dont il assure l'objectivité et la transparence des évaluations.

Le recours à la mobilité interne s'est renforcé et systématisé pour devenir le premier moyen de rencontre des besoins en personnel.

La gestion des ressources humaines est ainsi dynamisée et permet de maintenir un niveau de motivation élevé parmi les agents. Les perspectives de mobilité encouragent également les agents à vouloir se recentrer professionnellement et à s'auto-développer davantage. Ce qui impacte le volume de travail de la cellule Développement des compétences professionnelles (CDCP), dont la Conseillère-chef de service est chargée du suivi des stages.

Les 2 services ont créé un tableau de bord commun qui permet l'échange d'informations sur les nouvelles entrées en service, au sens large, puisqu'il comprend aussi les réaffectations ou les nominations à titre définitif d'agents contractuels. Ce tableau est également accessible au SRH afin d'organiser adéquatement le parcours d'accueil.

16 emplois (4 emplois de niveau 1, 6 emplois de niveau 2+, 4 emplois de niveau 2 et 2 emplois de niveau 3) ont été proposés prioritairement aux membres du personnel avant de faire l'objet d'un éventuel recours au marché externe. 13 emplois ont ainsi pu être pourvus par la réaffectation de membres du personnel.

En matière de marché externe, la consultation de réserves de recrutement a également permis l'admission au stage de 62 nouveaux agents et la nomination à titre définitif de 34 agents.

Notons, en outre, la constitution d'une réserve de recrutement généraliste d'adjoint polyvalent (niveau 3 ou D) pour les besoins de la COCOF qui a vu la réussite de 366 personnes. La COCOF est la seule entité fédérée à avoir organisé un tel type de réserve de recrutement généraliste depuis 2010.

L'année 2022 a permis de commencer à rattraper le décalage intervenu les années précédentes en matière de recrutement statutaire qui avait été freiné par l'arrêt total des activités du bureau de sélection fédéral SELOR, dont la COCOF est tributaire.

L'engagement de personnel sous contrat de travail reste cependant l'exception, soit en l'absence de réserves de recrutement spécifiques, soit parce que l'administration recherche des profils de compétences pointus, requérant une expertise dans un domaine. Il est également le canal privilégié pour l'exercice de tâches auxiliaires et spécifiques telles que les fonctions de technicien de surface ou de cuisinier et plus généralement de métiers techniques. 49 contrats ont ainsi été conclus dont la majorité (28) sont des contrats à durée déterminée ou de remplacement.

En outre, le pôle recrutement a organisé de nombreux entretiens de sélection (environ 1 par mois) pour permettre l'engagement de 37 accompagnateurs scolaires, soit en raison de départs dits « naturels », soit en raison de licenciement ou de démission, soit encore pour de nouveaux besoins.

GESTION DES CARRIÈRES

Une part importante des tâches assumées par le service est d'assurer la gestion des carrières des agents. Dans ce cadre, 57 agents ont été promus en carrière plane et 2 agents ont été promus par accession au niveau supérieur.

NOUVEAUX COLLABORATEURS

Organisation d'examens

11 examens, appelés communément « épreuves complémentaires » ont été organisés. Majoritairement, il s'agit d'examens pour des recrutements externes, afin de pourvoir à des emplois vacants via la mobilité interne ou devenus libres consécutivement à des appels à mobilité interne.

Parallèlement à ces procédures, le service a organisé plus de 29 entretiens de sélection en vue de l'engagement d'agents contractuels dans le cadre de contrats à durée déterminée ou à durée indéterminée, lorsque les emplois n'ont pu être pourvus par la voie statutaire.

Depuis 2021, les entretiens de sélection se déroulent uniquement les lundis et jeudis et exceptionnellement le vendredi lorsque le nombre de candidats est trop important ou que l'urgence justifie une mesure exceptionnelle. Ce calendrier a permis de fluidifier le traitement des dossiers et a permis aux membres des différents jurys d'adapter leur agenda en vue d'être plus facilement disponibles.

Le volume du personnel a augmenté, passant de 815 à 850 équivalents temps plein (ETP). L'effectif des accompagnateurs scolaires ne cesse également de croître en raison de la progression démographique de la région de Bruxelles-Capitale.

Stagiaires en alternance – stagiaires « FIRST » - Contrat de formation professionnelle individuelle en entreprise (FPIE)

Depuis près de 4 ans, le Collège a autorisé l'administration à engager des jeunes stagiaires issus des établissements d'enseignement en alternance, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, considérant ainsi l'administration comme un patron-formateur.

Par ailleurs, un stage de transition, appelé « stage FIRST », d'une durée de trois à six mois, donne à un candidat stagiaire – jeune et peu ou moyennement qualifié – l'opportunité de faire connaissance avec le marché de l'emploi et d'accroître ou d'acquérir des compétences via une formation sur le terrain. Les stagiaires reçoivent une rémunération, payée en partie par la COCOF (prime forfaitaire mensuelle) et, pour autre partie, par ACTIRIS (paiement d'une allocation).

Une autre forme de (re)prise de contact avec le monde du travail est mise en œuvre via les contrats FPIE. Ces contrats sont conclus pour une durée entre 4 semaines à 6 mois et l'entreprise doit s'engager à embaucher le candidat pour la même durée au minimum.

Dans le cadre du contrat FPIE, l'employeur ne paie pas de rémunération. Il s'acquitte d'une indemnité de formation calculée par Bruxelles Formation au regard du salaire imposable de la fonction à apprendre. Cette indemnité est progressive, passant de 60 à 100 % par tiers de la période couverte. Lorsqu'au terme du contrat FPIE, l'entreprise engage le candidat pour une période équivalente a minima. Le candidat est rémunéré classiquement et perçoit un salaire.

Au total, la COCOF a ainsi conclu une trentaine de contrats.

Stages scolaires

La COCOF accueille chaque année des stagiaires dans le cadre de leurs études. Tous les services sont concernés. Au terme de leur stage et moyennant la réussite scolaire, ces stagiaires représentent des candidats idéaux pour l'administration en vue d'un engagement.

En 2022, nous avons accueilli 23 stagiaires, tous secteurs confondus.

Etudiants

Durant la période estivale et durant la période de congés de printemps, l'administration accueille également des étudiants afin de pouvoir assurer la continuité de service dans les services en lien direct avec le public, notamment les infrastructures sportives et culturelles.

Par ailleurs, des ateliers d'été pour enfants en décrochage scolaire sont organisés dans deux des établissements scolaires, dont la COCOF est pouvoir organisateur.

Le SAPC a réalisé 24 procédures d'engagements étudiants en 2022.

DEPARTS

La COCOF a vu partir 44 collègues, soit parce qu'ils désiraient rejoindre d'autres horizons professionnels, soit parce qu'ils pouvaient bénéficier d'une pension de retraite bien méritée. Ceci équivaut à un taux de rotation en légère hausse de 4% de l'effectif global, mais les chiffres restent stables d'année en année.

GESTION DES ABSENCES

Une grande partie des tâches dévolues au service consiste en la gestion des absences, qu'il s'agisse de la gestion des congés - ordinaires et/ou extraordinaires - ou de la gestion des absences notamment dans le cadre des incapacités de travail.

Le service a traité 420 demandes de congés particuliers tels que :

- les motifs impérieux d'ordre familial (MIOF) ;
- les interruptions de carrière professionnelle tant à temps plein qu'à temps partiel ;
- les prestations réduites pour raisons médicales dans le cadre du trajet de réintégration des absents de longue durée ;
- les disponibilités pour convenances personnelles ;
- les disponibilités pour maladie.

En suivi de l'introduction de nouvelles règles en matière d'organisation de travail et notamment en matière de télétravail, le SAPC a assuré le suivi de 513 demandes de télétravail soit régulier, soit occasionnel, faisant l'objet d'un arrêté individuel ou d'un avenant au contrat de travail.

Tout nouveau recrutement suppose l'établissement d'un relevé des absences pour maladie du nouvel agent ainsi engagé et le calcul de son quota de départ accompagnant la création de sa fiche individuelle de suivi, ce qui représente, en 2022, 54 relevés à établir.

Perspectives 2023

- Attribution du marché public « gestion des certificats médicaux et du contrôle médical ».
- Standardisation des demandes de congés hors congés annuels de vacances.
- Réalisation de procédures d'accession avec le SELOR.
- Création d'une nouvelle réserve de recrutement généraliste de gradués.
- Informatisation des processus de demandes de pension.
- Informatisation du suivi des contrats de travail et avenants sur le modèle du flux documentaire « CHANCELLERIE ».
- Poursuite du développement d'un processus informatique permettant de lier le plan de personnel, son suivi et les prévisions budgétaires.
- Rédaction d'un cahier spécial des charges en vue de remplacer le logiciel de gestion et de calcul des rémunérations du personnel.
- Participation à différents groupes de travail relatifs à la carrière des agents, à la fixation des barèmes, au développement des nouveaux modes d'organisation du travail, etc.
- Finalisation du statut et de la mise en place d'une carrière pour les accompagnateurs scolaires.
- Refonte en profondeur de l'intranet pour la rubrique « Administration du personnel et des carrières ».



SERVICE RESSOURCES HUMAINES

VISIONS ET MISSIONS

Depuis sa création en 2018, le service Ressources humaines (SRH), pôle analytique de la direction d'administration des Ressources humaines (DARH), n'a eu de cesse de consolider les projets sur lesquels il était engagé, tout en portant une attention particulière à préparer le futur au travers de projets innovants.

Le service est engagé sur 3 axes principaux :

1. La gestion et l'évaluation des compétences

Le service permet à la DARH d'encourager un autre niveau de la gestion des compétences en assistant la communauté de management. Les projets phares sont :

- la cartographie des compétences et des fonctions, permettant un système de référence commun et une approche plus structurée des métiers de la COCOF ;
- la mise en place des « cycles de réalisation », qui servent de socle au suivi des agents tant sur le plan individuel que collectif ;
- l'analyse du « parcours professionnel », permettant de faire le bilan de compétences des agents afin de mieux les situer dans notre structure.

2. Le support transversal

Le service soutient la communauté de management par la mise en place de projets transversaux. Le but est d'outiller la communauté de management afin qu'elle puisse exercer ses fonctions dans les conditions les plus optimales et à la pointe du professionnalisme.

Les projets phares sont :

- l'accueil des absents de longue durée (procédure interne) : le service assiste la communauté de management dans l'accueil des agents de retour d'une absence de 4 mois et plus. Le but est de créer un environnement bienveillant et un cadre d'accueil pour la personne qui était absente et par conséquent de prévenir des risques de stress ou de rechute ;
- la procédure de réintégration des absents de longue durée (obligation légale) : en 2022, il y a eu dix demandes de réintégration. La procédure est en cours de révision suite à l'évolution de la législation ;
- le « Kit de transmission » : cet outil, au départ prévu pour les agents qui partaient à la pension, a été étendu pour les agents qui utilisent la mutation interne. L'outil permet ainsi de transmettre les compétences de tous les agents sortants à destination de leurs remplaçants ;
- la « boîte à outils » des agents promus au grade de Conseiller-chef de service (CCS) : ce document reprend l'ensemble des informations pour une meilleure entrée en fonction, à savoir leurs obligations, leurs droits, leurs avantages et les outils mis à leur disposition pour la bonne exécution de leur nouvelle fonction ;

- une cinquantaine d'accompagnements sous forme de coaching, de conciliations, d'accompagnements d'équipe et de bilan de compétences ont été réalisés auprès de la communauté de management et d'agents ;
- la mise à disposition de l'expertise RH de l'équipe au travers de divers groupes de travail (GT) : parcours de formation des accompagnateurs scolaires, GT risques, GT aménagement des espaces de travail, GT inclusion, etc.

3. Le support interne à la DARH

Le service poursuit le perfectionnement des procédures existantes au sein de la DARH :

- maintien et déploiement d'un logiciel intégré de gestion des ressources humaines (SIRH) ;
- lancement des cycles pour tous les agents de l'administration ;
- implémentation d'une cartographie des métiers de l'administration ;
- cartographie des processus RH dans leur globalité (interservices).

Réalisations et faits marquants 2022

Finalisation du logiciel de gestion intégré des ressources humaines (SIRH)

Le SRH a lancé en 2020 un marché public visant à l'acquisition d'un logiciel intégré pour améliorer la gestion de plusieurs processus :

- la création et la mise à jour d'un dossier individuel pour chaque agent ;
- le suivi des stages et des cycles de réalisation ;
- la structuration d'un plan de formation ;
- la structuration d'une cartographie des fonctions.

Le projet est maintenant terminé et ses objectifs ont été atteints.

En 2022, l'équipe du SRH - en lien étroit avec les autres services de la DARH – a piloté la finalisation du projet au sein de l'administration en plusieurs étapes :

1. automatisation des flux de données du SRH et du SAPC ;
2. finalisation de l'implémentation des différents composants nécessaires à la mise en place du logiciel au sein de l'administration : importation des données et paramétrage du système ;
3. synchronisation automatique des dossiers individuels de la carrière de chaque agent ;

4. organisation de tests avec des agents volontaires des différents services de la DARH et ajustement du paramétrage sur base des retours ;
5. poursuite de la numérisation de la cartographie des fonctions ;
6. création de supports pédagogiques à l'attention des agents et de permanences pour répondre aux questions d'utilisation liées au logiciel ;
7. mise à jour du catalogue de formation par la CDCP ;
8. suivi des cycles de réalisation pour toute l'administration : mise à disposition des formulaires et début d'un reporting (ou communication des données) mensuel auprès du Conseil de direction sur l'état d'avancement des cycles de réalisation.

Les cycles de réalisation

Les cycles de réalisation sont généralisés à l'ensemble de l'Administration depuis le 15 octobre 2021, date de lancement des cycles et des entretiens de fonction pour tous les agents.

En 2022, l'ensemble du processus a été mis en œuvre :

- les entretiens de fonctions : dont la période s'étalait du 15 octobre 2021 au 28 février 2022) et dont 562 agents ont bénéficié ;
- les entretiens de suivi : organisés de mars à septembre 2022, auxquels 514 agents ont participé ;
-
- les entretiens de réalisation : lancés en octobre 2022 et qui se clôtureront en février 2023.

La poursuite du projet RH 3.0

Le projet RH 3.0 qui a vu le jour en septembre 2021, s'est poursuivi tout au long de l'année 2022 avec :

1. l'organisation d'un webinaire sur les résultats de la première phase du projet ;
2. la consultation de la communauté de management sur ses pratiques et attentes en matière d'organisation du travail hybride ;
3. la publication d'un nouvel arrêté télétravail, d'un guide et d'une F.A.Q ;
4. la fin de la période de transition entre le télétravail exceptionnel et le télétravail régulier.

Un nouvel arrêté télétravail

Un nouvel arrêté télétravail, rédigé en collaboration avec Bruxelles Formation, a été approuvé par le Collège le 9 juin 2022 et est paru le 11 juillet au Moniteur belge. Entre les mois de juillet et octobre 2022, plus de 470 agents ont introduit leur demande de télétravail via Alfresco.

Voici les changements majeurs qui en ont découlé :

- le télétravail structurel a été remplacé par le télétravail régulier, permettant à ceux qui y sont éligibles d'effectuer jusqu'à 3 jours par semaine avec un maximum de 10 jours par mois. En outre, les jours de télétravail ne doivent plus nécessairement être fixés dans l'arrêté ;
- la liste des fonctions éligibles au télétravail régulier a été élargie ;

- le télétravail occasionnel reste applicable à ceux qui n'ont pas accès au télétravail régulier ;
- chaque agent peut avoir plusieurs lieux de télétravail ;
- les télétravailleurs réguliers ont droit à une indemnité de 20 EUR à condition d'avoir télétravaillé au moins quatre jours sur le mois.

En parallèle de la sortie du nouvel arrêté, une F.A.Q. et un nouveau guide du télétravail ont été publiés pour aider les agents et la communauté de management dans l'application des nouvelles règles.

La fin de la période de transition

La période de transition, durant laquelle le télétravail exceptionnel s'appliquait, s'est terminée le 31 octobre 2022. Le règlement de travail est redevenu applicable entièrement au 1^{er} novembre 2022, avec le retour des plages fixes, des nouvelles règles concernant le télétravail et l'indemnité vélo (minimum 5 trajets par mois sont nécessaires pour en bénéficier).

Des newsletters, visant à informer de tous ces changements et des avancées du projet RH 3.0 ont été publiées régulièrement tout au long de l'année 2022.

Perspectives 2023

L'année 2023 verra les différents projets portés par le SRH, afficher un rythme de croisière qui devrait permettre de réfléchir aux ajustements nécessaires, via une dynamique collaborative :

- poursuite du projet RH 3.0 ;
- cartographie des processus RH ;
- finalisation d'un premier cycle de réalisation complet via le SIRH ;
- mise en place de groupes de travail sur les projets structurants du service afin de les faire gagner en maturité :
 - cartographie des fonctions ;
 - bilans de compétences ;
 - accompagnements RH ;
 - cycles de réalisation et d'évaluation ;
- suivi de l'accord sectoriel et spécifiquement de la réforme de l'accession, en lien avec l'évaluation.

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES



La direction d'administration (DA) est composée de trois services qui ont pour mission de permettre, par leurs actions, un fonctionnement optimal de l'administration. Il s'agit donc d'une DA dite « transversale » au service des différentes entités de la Commission communautaire française (COCOF). Cette DA n'en demeure pas moins au service de l'ensemble des Bruxellois francophones.

Le service Patrimoine, Infrastructures, Gestion des bâtiments, par exemple, gère plus de 11 millions de subventions permettant notamment d'ouvrir et de rénover des places d'accueil en faveur de la petite enfance. La COCOF a ainsi créé plus de 1.563 nouvelles places d'accueil en crèches depuis 2014, dont environ 75 sur la seule année 2022.

Le même service est désormais chargé de la maintenance de l'ensemble des bâtiments de la COCOF tout comme de la rénovation et de la construction de bâtiments destinés à être occupés par les écoles, dont la COCOF assure la fonction de pouvoir organisateur (PO). Le chantier de construction des nouvelles écoles secondaires sur le site du CERIA a débuté en août 2021 et s'est poursuivi au cours de l'année 2022. La COCOF a investi près de 60 millions d'EUR dans la création de nouvelles écoles à Bruxelles. 1.500 places scolaires supplémentaires marquent la volonté de notre administration d'offrir des infrastructures publiques modernes à une population bruxelloise en plein essor démographique.

Le service Budget, Trésorerie et Comptabilité se trouve au cœur du plan de modernisation de l'administration. Ce service assiste le Collège dans l'élaboration du budget, acte essentiel au fonctionnement d'un pouvoir public. La fonction de conseiller du Collège en matière budgétaire est formalisée par la mise en place d'un Comité de Monitoring Budgétaire (CMB) qui produit 3 rapports : un rapport relatif à l'exécution du budget de l'année antérieure, un rapport sur le contrôle budgétaire et un dernier

rapport concernant l'élaboration des budgets ajustés de l'année et initial du budget de l'exercice budgétaire suivant. Le travail relatif à la mise en place de la comptabilité générale et d'une comptabilité analytique se poursuit et permettra à terme d'inscrire la COCOF parmi les administrations à la pointe en matière de gestion comptable et financière.

Le service Achats, créé en 2018, est chargé de la gestion centralisée des acquisitions de biens et services de la COCOF. Ce nouveau service « support » est chargé de l'élaboration et du suivi des marchés publics tout en assurant le respect du cycle des achats via un outil et une procédure centralisée et standardisée à l'ensemble des services, institutions scolaires comprises.

Enfin, consciente de sa responsabilité environnementale, la COCOF a créé une cellule « Transition » logée dans la DA des Affaires patrimoniales et budgétaires. Cette cellule fédère tous les projets menés au sein de l'entité en matière de lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité sans oublier bien entendu l'utilisation rationnelle de l'énergie. À cet égard, l'administration centrale de la COCOF a obtenu en 2021 sa première étoile au label Entreprise Éco-dynamique.

Plus que jamais, nous poursuivons nos missions au service des Bruxellois.

Olivier Kiesecons,
Directeur d'administration



SERVICE AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Le service est chargé de trois types de missions :

La première mission : participer à l'élaboration du budget et en contrôler l'exécution.

Le service est chargé de la coordination de la collecte des fiches budgétaires prévisionnelles de dépenses et évalue les recettes institutionnelles et non institutionnelles de l'administration de la Commission communautaire française (COCOF). Sur cette base, il propose au Collège un état des lieux du budget tant à l'ajustement de l'année que pour le budget initial de l'année suivante. Le service rédige, sous la supervision du Collège, les documents budgétaires destinés à l'Assemblée de la COCOF (ACCF).

En cours d'année, le service contrôle l'exécution du budget et fournit des rapports :

- au Ministre du budget et aux membres du Collège qui lui en font la demande ;
- aux services de l'administration ;
- à la Base documentaire fédérale et à la Banque nationale ;
- à la Cour des comptes.

La deuxième mission : établir une comptabilité budgétaire des écritures.

Au quotidien, le service enregistre comptablement les engagements et les ordonnancements en dépenses ainsi que les recettes. Les comptes sont soumis pour vérification à la Cour des comptes avant le vote des comptes par l'ACCF.

La troisième mission : gérer la trésorerie et la dette.

Le service assure le service de la dette et gère la trésorerie de l'administration en vue d'optimiser les placements et limiter les coûts de gestion.

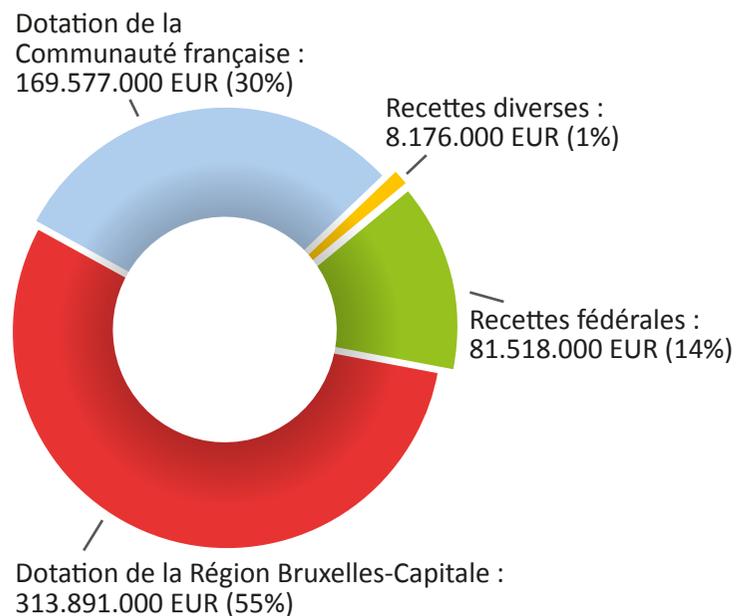
Réalisations et faits marquants 2022

- La poursuite de la mise en place d'une comptabilité générale en vertu du décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget et à la comptabilité de la COCOF.
- La poursuite de la mise en place de l'intégration des comptes extraordinaires dans la comptabilité de la COCOF.
- La migration de notre solution comptable et budgétaire sur la plateforme SAP Régional qui permet à la COCOF de digitaliser ses processus.
- La gestion des versements de subventions exceptionnelles dans le cadre de la crise énergétique.

Le service francophone bruxellois en quelques chiffres

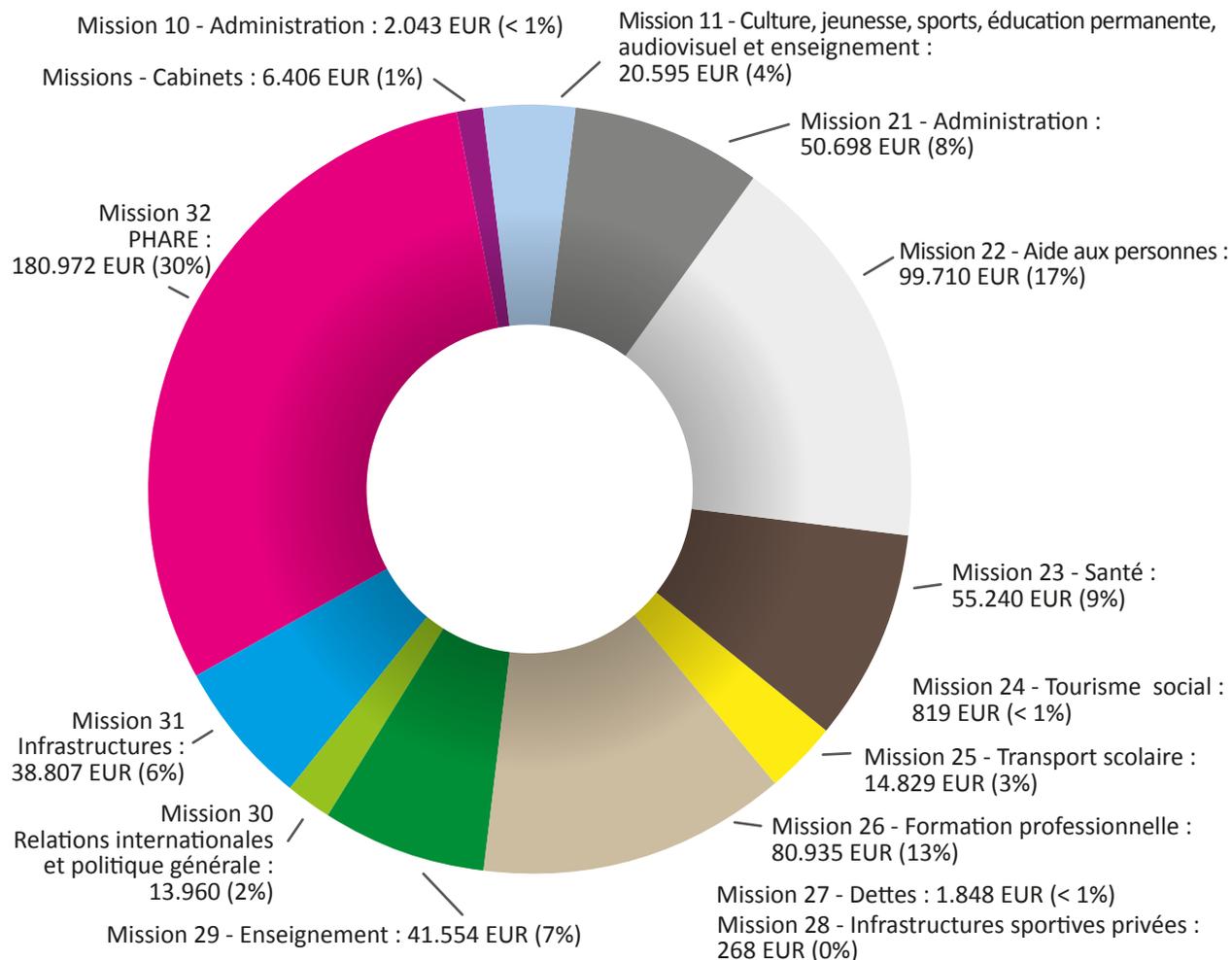
A. Les recettes

(Il s'agit des chiffres de l'ajustement 2022)



B. Les dépenses en milliers d'EUR

(Les budgets décrétoal et règlementaire sont fusionnés.)



SERVICE PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES, GESTION DES BÂTIMENTS

SECTEUR PATRIMOINE

Les missions du secteur Patrimoine concernent les travaux de nouvelles constructions et de rénovations entrepris dans les bâtiments appartenant à la Commission communautaire française (COCOF).

Il s'agit essentiellement de bâtiments occupés par les écoles et l'administration, mais aussi de ceux mis à la disposition d'associations actives dans les domaines de la culture, du tourisme, du sport et des relations internationales.

Le secteur Patrimoine est chargé de maintenir le parc immobilier de la COCOF dans un bon état de fonctionnement. Pour ce faire, il est amené à constituer des dossiers de travaux, de fournitures ou de services comprenant entre autres la réalisation d'avant-projets, l'introduction de permis d'urbanisme et d'environnement, l'élaboration de cahiers spéciaux de charges, l'analyse des offres et bien entendu le suivi des chantiers.

Culture : Théâtre des Martyrs, Maison de la Francité (MDLF), ABCD, Musée du Jouet.

Bâtiments administratifs : Palais et Meiboom.

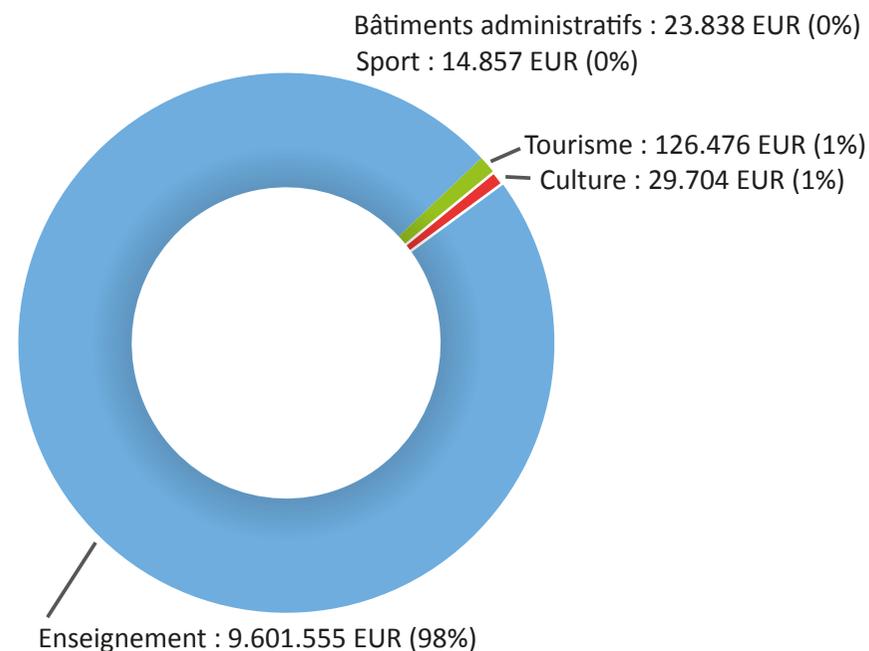
Tourisme : Les auberges de jeunesse Jacques Brel et Génération Europe.

Sport : Centre sportif de la Woluwe.

Enseignement : Campus du CERIA, institut Redouté-Peiffer, institut Charles Gheude, institut Alexandre Herlin, internat Karreveld et Complexe sportif d'Anderlecht.

Le budget du secteur Patrimoine

Engagements réalisés par Centre financier (CF) en milliers d'EUR.



Réalisations et faits marquants 2022

Culture : Théâtre des Martyrs : études pour des travaux de rénovation et de réaménagement.

Sport : Centre sportif de la Woluwe : fin des travaux de renouvellement des toitures H1 et H2.

Tourisme : Auberge de jeunesse J. Brel - mise aux normes de sécurité incendie - partie parachèvement et menuiserie.

Enseignement

- Sur le site du CERIA : Suite de la construction de deux nouvelles écoles du secondaire à savoir Jules Verne et Marie Curie, d'un restaurant scolaire et de la rénovation partielle du hall omnisports – aménagement des abords de ces deux nouvelles écoles - location de constructions modulaires à vocation scolaire pour l'école Jules Verne et travaux d'adaptation des voiries – étude de la rénovation des chaudières du site - au bâtiment 2 – rénovation de la ventilation de l'UBT (Unité de BioTechnologie) - au bâtiment 4 - Labiris : poursuite des travaux de rénovation des laboratoires - travaux de remplacement de chauffage de locaux surchauffés – mise en conformité gaz - remplacement éclairage en façades – étanchéité façades – aménagement d'une microbrasserie - au Bâtiment 6 - remplacement d'une double-porte coupe-feu - fourniture et pose d'une chambre froide positive et d'une chambre froide négative à l'économat – au Bâtiment 8 - remplacement de la chaudière n°2 – travaux de mise en conformité de la cabine haute tension – au Bâtiment 9 - travaux de remise en état des douches - au Bâtiment 10 - remplacement d'une cabine haute tension – création d'un chemin cyclo-piéton – rénovation de la cuisine de la conciergerie – au Bâtiment 18 – étude et travaux d'adaptation des techniques HVAC

(heating, ventilation and air-conditioning (chauffage, ventilation, climatisation)) - installation de climatisation - Sentier de la Drève - pose de 2 bouches incendie - Château d'eau - rénovation de 2 pompes – pose de stores dans différents locaux - étude des travaux de sécurisation du site - mission d'études concernant les travaux d'aménagement des accès aux toitures et protection collective sur les différents sites d'enseignement – étude pour l'implémentation d'un outil de gestion de maintenance et de rénovation des bâtiments de la COCOF - marché à commandes pour travaux de peinture, marché à commandes pour le désamiantage des sites, marché à commandes de missions de coordination sécurité-santé en phases projet et réalisation, étude du Masterplan Canal CERIA, mise à jour des plans architecturaux des différents sites.



Illustrations du chantier en cours concernant la construction des deux écoles du secondaire sur le Campus du CERIA : situation des constructions des deux bâtiments avec une vue prise au sol.

- au Complexe sportif d'Anderlecht : travaux de remise en état de 5 pompes de la piscine - travaux de remplacement du carrelage des escaliers de la conciergerie - travaux de fourniture et placement d'une cuve tampon pédiluve de 1.5m² au niveau de la piscine ;
- à l'institut Redouté-Peiffer : asphaltage de la voirie à l'intérieur du site - adaptation du système de détection incendie dans les locaux floriculture - rénovation d'installation de captage d'eau - réhabilitation complète du réseau d'égouttage aux zones d'affaissements - fourniture et pose d'une cloison grillagée autour des ballons d'eau chaude et d'une main courante - travaux d'étanchéité de la plateforme du local A31 – rénovation des ateliers en sous-sol - Bon Air - travaux de réparation des toitures et corniches des hangars ;
- à l'institut Alexandre Herlin : travaux de peinture ;
- à l'institut Charles Gheude : travaux de fourniture et installation de vannes thermostatiques et de purgeurs automatiques - travaux de remplacement des pompes vide-cave – rénovation de la ventilation des douches en sous-sol ;
- à l'immeuble Meiboom 16/18 : adaptation du système de détection incendie – aménagement des locaux archives en sous-sol et de bureaux – démantèlement d'une cuve à mazout ;
- à l'Internat Karreveld : réaménagement des douches et d'une toilette – installation d'une chambre froide.

Perspectives 2023

- Fin des travaux de construction de 2 nouvelles écoles du secondaire à savoir Jules Verne et Marie Curie, d'un restaurant scolaire et de la rénovation partielle du hall omnisports – aménagement des abords de ces 2 nouvelles écoles.
- Début de construction de l'extension de l'institut Alexandre Herlin.

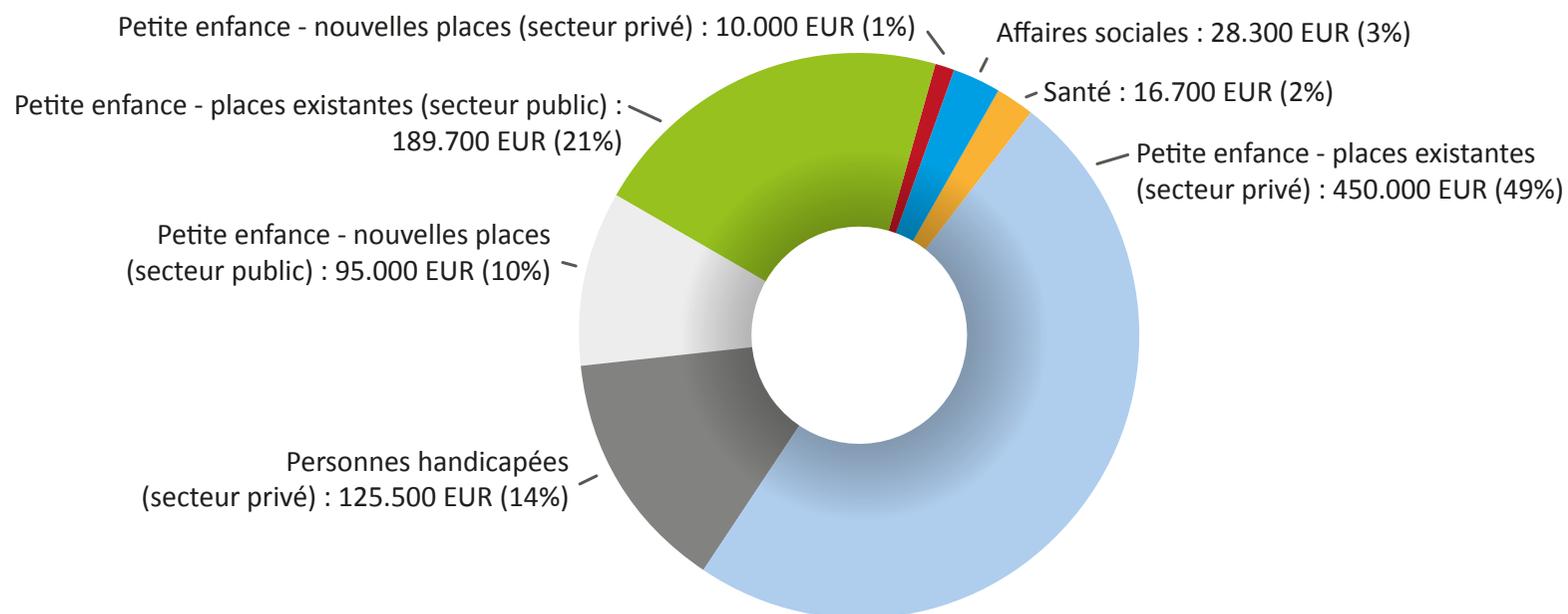
SECTEUR INFRASTRUCTURES

Comme chaque année, les subventions octroyées concernent tant des achats de bâtiments que des travaux d'extension, de transformation et de grosses réparations ou de construction de nouveau bâtiment, ainsi que l'achat d'équipement et de premier ameublement.

Les importants moyens budgétaires mobilisés depuis 2013 pour ouvrir des nouvelles places des crèches à Bruxelles ont permis l'ouverture sur cette période de 1.563 nouvelles places.

Le budget 2022 du secteur Infrastructures

Engagements réalisés en 2022 par C.F. en millier d'EUR



Réalisations et faits marquants 2022

C.F. 31.001.35.02.5112 – Infrastructures subventionnées en social

asbl ŒUVRE DE L'HOSPITALITE

En 2022 ont été subventionnés des travaux de sécurité incendie au « Home Baudouin », maison d'accueil pour hommes sise à Bruxelles-Ville.

C.F. 31.001.35.01.5112 – Infrastructures subventionnées – Petite enfance – Places existantes (secteur privé)

asbl NOTRE ABRI

Un engagement a été pris lors de la décision définitive d'octroi de la subvention pour des travaux d'aménagement de ce service d'Accueil spécialisé de la Petite enfance situé à Uccle.

C.F. 31.001.35.04.5112 – Infrastructures subventionnées pour personnes handicapées (secteur privé)

asbl CREB

Construction à Anderlecht d'un centre de jour pour enfants handicapés non scolarisés.

Le compte final des travaux de construction de ce nouveau centre de jour pour enfants handicapés non scolarisés d'une capacité de 30 places dont 20 nouvelles, a été approuvé. Il est à remarquer que ces travaux se sont déroulés conformément aux délais annoncés et ce, malgré la pandémie Covid-19.

Perspectives 2023

Les crédits d'engagement à l'initial 2023 pour les infrastructures subventionnées s'élèvent à un total de 44.794.000 EUR, ce qui est nettement plus élevé que d'habitude. Cela s'explique par les importants crédits votés pour faire face à l'appel à projets commun ONE – COCOF « Plan cigogne + 5200 » dont l'aboutissement devrait être l'ouverture de nombreuses places en crèches francophones dans les différentes communes bruxelloises dans les années qui viennent.

La COCOF va donc continuer à investir à un rythme soutenu dans les infrastructures subventionnées relevant de ses compétences.

SECTEUR GESTION DES BÂTIMENTS

Le secteur Gestion des bâtiments s'occupe de la gestion technique et administrative des bâtiments (hors sites d'enseignement), dont la COCOF est locataire ou propriétaire.

Un budget est alloué pour les frais de gestion des bâtiments ne dépendant pas de l'enseignement et dont la COCOF est propriétaire, à savoir des bâtiments : sis rue des Palais, Meiboom, Maison de la Francité (MDLF), ainsi que ceux dont elle est locataire, ou qui sont mis à disposition d'asbl en fonction des mesures prévues par les conventions passées avec celles-ci ; ou encore dont la COCOF est emphytéote, comme le théâtre de la place des Martyrs.

Réalisations et faits marquants 2022

Gestion quotidienne

L'équipe technique se rend régulièrement sur les différents sites énumérés ci-dessous pour des petites interventions techniques. Le secteur Gestion des bâtiments fait appel à des sociétés extérieures pour des interventions plus importantes, ainsi que pour la maintenance d'équipements techniques tels que : chaudières, ventilations, ascenseurs, alarmes intrusion, détections incendie, etc.

Les sites concernés sont : Meiboom, Ludothèque et Musée du Jouet, Théâtre Place des Martyrs, ABCD, MDLF, ISPB, SFPME, Etoile Polaire, Auberges de jeunesse.

- Suivi des rapports de visite du SIPP et AIB (contrôles périodiques réglementaires)

L'équipe technique doit relever les différents points inscrits dans les rapports annuels de visites du SIPP sur les différents sites et tout mettre en œuvre pour que les remarques soient levées. Il s'agit principalement de :

- déménagements et/ou réaménagements des agents ;
- placement de pictogrammes correspondant aux consignes de sécurité ;
- relampage des éclairages de secours ;
- remplacement des ampoules, lampes, tubes néon des luminaires des bureaux, patios, wc et couloirs et des lampes sur pied dans les bureaux ;
- évacuation de mobilier encombrant les couloirs et évacuation des encombrants via Bruxelles-Propreté ;
- évacuation des matériaux électriques et électroniques recyclables via Recupel (la COCOF est un point de collecte Recupel) ;
- gestion des boîtes de secours ;
- gestion des stocks de papiers, des consommables et suivi des pannes des photocopieurs-imprimantes ;
- vérification du bon fonctionnement des portes coupe-feu ;
- fixations de câbles et goulottes de sol et/ou murales dans les bureaux (prévention des risques de chute) ;
- réparations sanitaires ;
- mises à jour et affichage des listes de secouristes et des Équipiers de première intervention (ÉPI) ;
- systèmes de ventilation des bureaux : vérification de l'état des bouches de pulsion et de l'ensemble du système de ventilation ;
- vérification des marquages de contrôle des extincteurs ;
- mise à jour de l'identification des locaux ;
- mise en peinture de locaux ;

- aménagements des salles de réunion en fonction des différentes demandes.

- Micro-implantation des agents

À la suite des nombreux déménagements internes, une micro-implantation est tenue à jour reprenant l'implantation de l'ensemble des agents ainsi que leur service. Un tableau reprenant le taux d'occupation des bureaux et la disponibilité de places est également mis à jour.

- Évacuation incendie - Palais/Meiboom

Chaque année un exercice d'évacuation est organisé rue des Palais ainsi que rue du Meiboom. Le secteur Gestion des bâtiments prend contact avec le SIPP afin d'organiser ces exercices. Un débriefing est réalisé avec les ÉPI et un rapport est rédigé.

- Performance énergétique des bâtiments

Chaque année le secteur Gestion des bâtiments s'occupe d'obtenir, via une société spécialisée, un rapport de performance énergétique des bâtiments (Palais et Meiboom). Le certificat de performance énergétique est affiché à l'entrée des bâtiments, comme prévu par la loi.

- Défibrillateur

Des défibrillateurs automatiques sont mis en place avec contrat de maintenance annuel pour les sites Palais, Meiboom, Ludothèques.

Chaque année, le service Technique coopère pour la mise en place du matériel événementiel pour des activités, telles que la foire des ludothèques (Rencontres Jeu t'aime) et la fête de l'IRIS.

Budget secteur Gestion des bâtiments

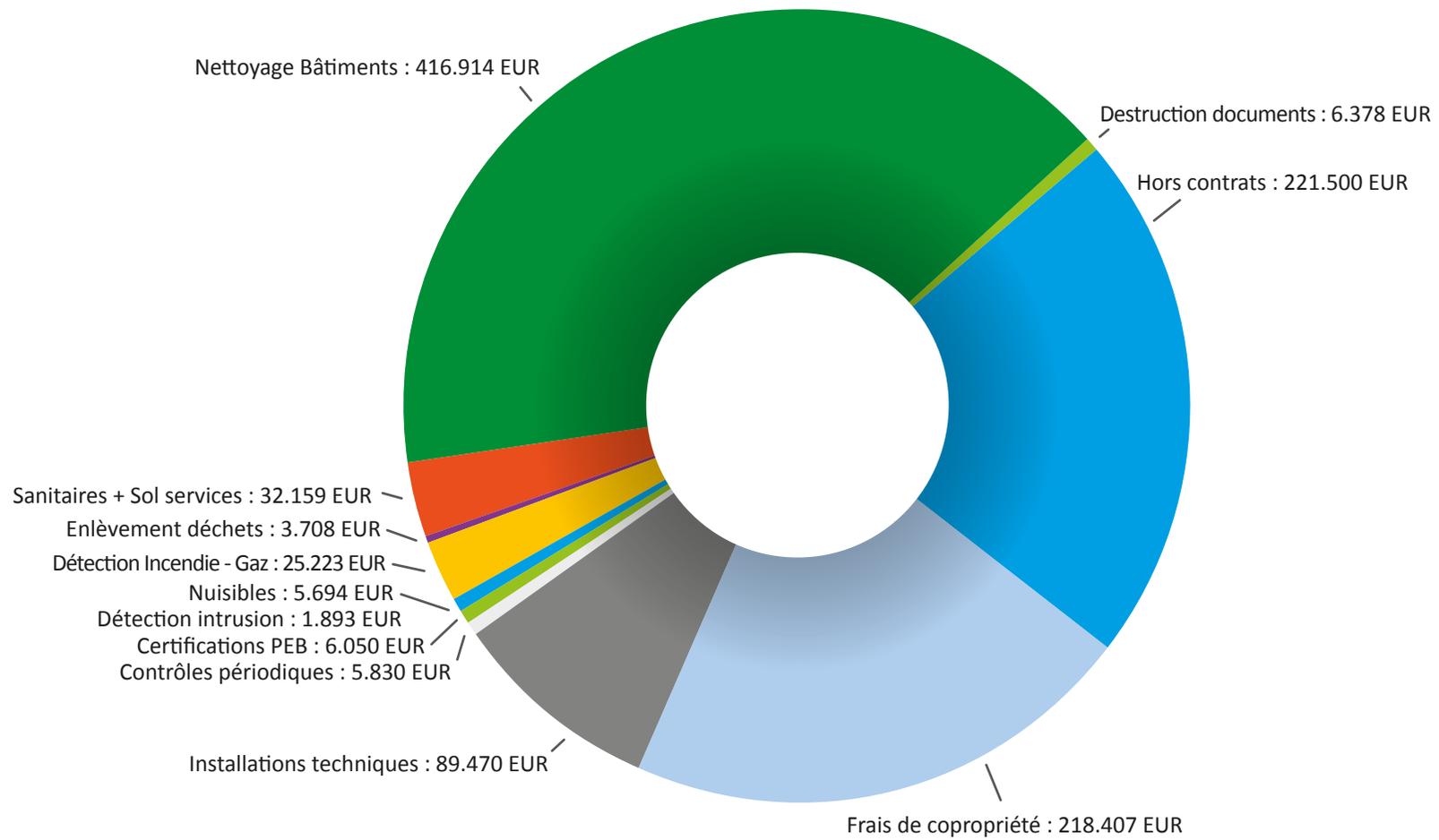
Crédit décret : 1.254.000 EUR + 58.000 EUR (Auberges de jeunesse)
Crédit règlement : 184.000 EUR

Répartition des dépenses des frais de gestion de bâtiments administratifs par poste

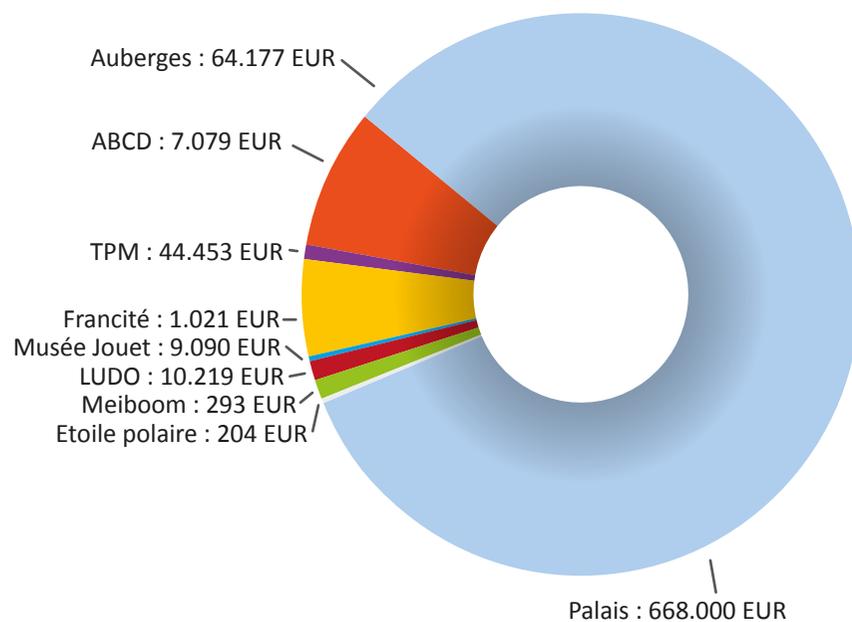
Le tableau à la page suivante reprend la répartition de l'ensemble des dépenses pour l'ensemble des bâtiments.

Les deux catégories les plus importantes sont les frais de copropriété rue des Palais (218.407 EUR) et les prestations de nettoyage des sites Palais-Meiboom-Ludothèques (416.914 EUR)

Les dépenses hors contrat (221.500 EUR) concernent l'ensemble des frais de réparations et entretiens.



Principales dépenses par bâtiment



Marchés publics en cours

- Nettoyage Palais - Meiboom - Ludothèques : prolongation pour une période de 1 an.
- Achat de mobilier de bureau.
- Distributeurs de boissons chaudes (Mise à disposition gratuite de boissons chaudes (café, thé, chocolat chaud, soupe) - distributeurs de snacks et boissons froides (payants)).
- Location et entretien de photocopieurs-imprimantes.
- Contrats de maintenance des installations techniques.
- Vêtements de travail.

Activités et dépenses diverses

- **Palais :**
 - certification PEB ;
 - travaux divers sur monte-charge et ascenseurs ;
 - réparations sur châssis ;
 - extension du système de contrôle des accès ;
 - modernisation des portes automatiques SAS - entrée COCOF.
 - installation d'un nouveau système vidéo-surveillance - entrée COCOF ;
 - remplacement des spots des couloirs par des LED ;
 - rénovation des portes RF ;
 - placement d'un réducteur de pression ;
 - essais de calfeutrage des fenêtres.

- **Meiboom :**

- dossier de sécurité en salle des machines ;
- certification PEB ;
- remplacement du circulateur ;
- installation de caméras vidéo-surveillance.

- **Théâtre Place des Martyrs :**

- remplacement de la centrale incendie
- réparation des marches en pierre bleue.

COCOF - Label «Entreprise Éco-dynamique»

Le service Gestion des bâtiments participe activement au projet de labellisation de la COCOF comme « Entreprise Éco-dynamique ». Il s'agit essentiellement de :

- inciter les agents aux bonnes pratiques environnementales : « action stop gobelets » dans les distributeurs de boissons chaudes et fontaines à eau - remplacement des gobelets par des tasses et des verres ;
- vérifier l'utilisation de produits écologiques avec labels certifiés pour le nettoyage ;
- vérifier la bonne pratique de tri des déchets (papiers / verres / tout venant) ;
- remplacer des robinets pour les toilettes des personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- remplacer les systèmes d'éclairage – détecteurs de présence ;
- rappeler l'existence des coins de recyclage des batteries et piles usagées ainsi que les consommables des photocopieurs et imprimantes ;
- insérer des critères environnementaux dans les cahiers des charges des marchés (ex : remplacer des blocs de secours par des éclairages LED) - obligations de systèmes de mise en veille sur les photocopieurs et les distributeurs de boissons chaudes, etc.).

SERVICE ACHATS

Le service Achats se compose de deux pôles : d'un côté la cellule Marchés publics et de l'autre, la cellule Economat.

Réalisations et faits marquants 2022

L'année 2022 a été l'occasion de poursuivre plusieurs chantiers conséquents entamés en 2021 au sein du service Achats et plus spécifiquement de la cellule **Marchés publics**.

En effet, l'implémentation en situation réelle des procédures définies par le consultant DESIGN ENJEU a été finalisée. Cela a permis d'avoir un regard clair sur ce qui fonctionnait et de pouvoir ajuster les outils par rapport au fonctionnement et aux nécessités du service. De plus, notre service est de plus en plus connu des demandeurs qui s'adressent à nous lorsqu'ils sont face à des questions concernant les marchés publics. Ce dernier point permet de développer un « réflexe marché public » au sein de notre administration.

Le gros travail de mutualisation des marchés se poursuit et la mise en ordre des anciens contrats se poursuit également.

La construction d'une application Achat ALFRESCO en partenariat avec le CIRB s'est poursuivie. Ceci afin d'avoir un workflow de rédaction et de validation des documents de marchés publics, ainsi qu'un cadastre de tous les marchés publics passés au sein de la COCOF, y compris ceux sur simple facture acceptée.

La mise en place de la nouvelle version SAP a débuté cette année 2022 et un module bon de commande en lien direct avec la partie Finances a été testé. Ceci dans l'optique d'une digitalisation des services toujours plus importante.

Conjointement à l'équipement IT du service Achats, les procédures de recrutement ont également continué. Deux agents ont été recrutés au sein de la cellule Marchés publics pour rédiger les marchés publics. Ce qui a permis d'augmenter le nombre de marchés publics traités.

A ce titre, et à côté des plus petits marchés publics, plusieurs gros marchés ont été finalisés comme celui concernant les transports scolaires, la location de bus, l'assurance soins de santé des agents, l'adhésion à la centrale d'achat pour l'énergie, l'entretien de la piscine du CERIA, le contrôle des prestations de nettoyage, les vêtements de travail HORECA, l'entretien des ascenseurs, la fourniture de mobilier scolaire et administratif, la gestion des certificats médicaux, etc. Au total, des marchés publics pour plus de 6.600.000 EUR hTVA ont été attribués.

D'autres marchés conséquents ont été initiés tels que l'aménagement de la nouvelle école Jules Verne, les voyages scolaires, l'achat de voitures électriques, les vêtements de travail, le nettoyage des bâtiments et les circuits de transport scolaire et se poursuivront en 2023.

L'objectif principal est de respecter la législation sur les marchés publics et de mutualiser les achats en vue d'une meilleure gestion des deniers publics. Dans ce cadre, les agents du service se forment continuellement à la législation et aux pratiques des marchés publics.

De son côté, la cellule **Économat** assure les frais de fonctionnement incompressibles tels que la téléphonie, le gaz et l'électricité, les taxes diverses, les frais postaux, les assurances, les frais d'avocats, le leasing des photocopieurs, l'IT, les appareils distributeurs de café, le catering, le matériel d'économat. Le secteur s'occupe également du paiement des loyers d'immeubles sis rue de la Poste, rue de la Croix et place des Martyrs avec lesquels une convention a été établie.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le secteur Économat est passé sur la plateforme régionale SAP. L'économat est en phase test pour la digitalisation des documents de l'administration. Cette phase a commencé par l'établissement des bons de commandes électroniques, la réception marchandise en lien avec les bons de commandes ; ce qui permet au service Finances de pouvoir payer les factures également de manière digitale.

Afin de mieux assurer le suivi des demandes faites à l'économat, celui-ci a mis en place un système de tickets via la plateforme GLPI.

Perspectives 2023

Au cours de l'année 2023, le service Achats poursuivra le développement des supports IT du service avec comme objectif une plus grande fluidité des processus.

L'adhésion aux centrales d'achat fera l'objet d'une attention particulière, ainsi que le recours aux accords-cadres.

Enfin, l'effort concernant la mutualisation des marchés publics entre les différents sites de la COCOF se poursuivra inlassablement. Il s'agit d'un immense défi chronophage mais indispensable au respect des lois sur les marchés publics, ainsi que de la bonne gestion des deniers publics.

CELLULE TRANSITION

La crise énergétique a orienté bon nombre d'actions menées par la cellule Transition, sans pour autant oblitérer la nécessité de poursuivre le travail de fond que constituent la labellisation environnementale des sites administratifs, le Plan local d'action pour la gestion énergétique (PLAGE), la promotion des modes de déplacement non polluants, la sensibilisation à l'alimentation durable. La nécessité d'une communication efficace et l'importance de la sensibilisation des agents et des usagers aux actions de sobriété énergétique se sont avérés primordiales, ayant fait l'objet de deux études approfondies sur les thématiques de l'Utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et la Mobilité partagée.

Le troisième appel à projets « Associations en Transition », à l'initiative de la Ministre-Présidente et coordonné par la cellule Transition, permettra un accompagnement d'associations dans la recherche de fonds privés via un financement participatif (crowdfunding), en plus du financement d'une vingtaine de projets. Le deuxième appel à projets (2021) a été couronné de succès avec une présentation vidéo des projets dans une salle de cinéma du centre-ville bruxellois.

Energie

La sobriété énergétique s'est imposée d'elle-même avec la nécessité économique, politique et géostratégique de réduire nos consommations en gaz et en électricité. Cette année 2022 a donc été l'occasion de s'intéresser de près aux installations de chauffage (fonctionnement, maintenance, entretien) et aux systèmes de régulation qui y sont associés, de réduire autant que possible les consignes de température, d'approfondir la chasse aux consommations

inutiles. Outre les aspects strictement techniques, le volet informations et sensibilisation s'est avéré incontournable tant les changements d'habitude ne s'opèrent pas facilement.

Les études concernant d'importants projets (cogénération pour la piscine, installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de Palais, le toit du Meiboom ainsi que sur différents bâtiments du CERIA) avancent bon train mais leur aboutissement implique de nombreux travaux préalables (stabilité, isolation et rénovation de toitures par exemple).

La connaissance et la maîtrise des consommations – priorité absolue dans le processus PLAGE – sont en passe d'être effectives. Les délais imposés par le PLAGE seront respectés au prix d'un renforcement de personnel affecté à cette mission. Le programme d'actions d'amélioration de la performance énergétique (AAPE) pourra être proposé début 2023.

Mobilité

Les actions identifiées dans le cadre des Plans de déplacement (Palais et CERIA) ont été mises en place. Elles concernent principalement l'incitation à l'usage du vélo.

Les activités vélo (ateliers de réparation, balades, tests de différents types de vélos, formation de rappel du code de la route cycliste, accompagnement à la circulation à vélo en milieu urbain) ont, comme d'habitude, remporté un immense succès.

Le second projet ARES « Le CERIA à vélo », porté par des étudiants et enseignants de la HELdB et la cellule Transition a une nouvelle fois mis en évidence l'engouement des participants à la découverte de ce mode de déplacement. Il s'agissait d'une importante campagne de promotion du vélo et de l'organisation d'un Festival Vélo (conférences et un après-midi en plein air de rencontres autour de stands d'associations cyclistes et environnementales, de démonstrations de vélos, d'une scène de concert et de réalisation en direct d'une œuvre graphique sur le thème du vélo). Le projet a tellement bien fonctionné qu'une Haute école de business et administration bruxelloise se propose de le réitérer sur son campus en 2023.

Le chantier des nouvelles écoles implique toujours une forte limitation d'accès des voitures au campus qui s'en trouve fortement apaisé. Notons que cette année, les 150 emplacements réservés au P+R CERIA ont fait l'objet d'un nombre de demandes divisé par 3 par rapport à l'année précédente.

Un projet de transport scolaire en transports en commun vers certaines écoles traditionnellement desservies par les bus de la COCOF a finalement pu voir le jour, afin de pallier la crise du transport scolaire.

Label Entreprise Eco-Dynamique : 2022 aura été l'année du Meiboom 14. Pour initier le projet, un sondage a été mené avec les différentes équipes rencontrées afin d'identifier plusieurs pistes d'actions. À l'issue des résultats obtenus, des actions ont été menées autour de différentes thématiques. Notamment le partage de trucs et astuces pour économiser l'énergie, une action sur le tri déchets, des midis dédiés à l'utilisation du vélo de service et à la conduite en ville.

L'obtention du label a nécessité des enquêtes internes (services achats, mobilité, consommations d'eau, points de consommations, produits de nettoyage...) qui nous donnent une vue d'ensemble sur le site. La participation active de la conciergerie a été un moteur important pour récolter toutes les informations demandées et mettre en place différentes actions. L'audit programmé début 2023 pourra avoir lieu sereinement dans la perspective d'une première étoile.

Espaces verts

Forts de l'expérience acquise depuis leur lancement en 2019, les Jardins du CERIA ont poursuivi sur leur lancée en 2022, avec en compléments aux différents Jardins (des chefs, de démonstration, des écoles, de ville, le tipi de houblon, la zone biodiversité et son rucher), l'installation de 27 bacs en losanges et le creusement d'une marre de récupération d'eau de pluie. L'installation d'un espace fermé et couvert pour l'accueil de groupes est toujours en projet. Le terrain des Colombophiles a quant à lui été défriché et accueillera prochainement une forêt urbaine nourricière (du laboratoire d'écologie appliquée de la HELdB).

Au printemps, les Jardins ont servi de support aux enseignements dispensés au sein de la HELdB dont une visite des maîtres de stage de la section diététique et l'accueil des étudiants de la section de gestion hôtelière et du stage complémentaire de la section normale primaire. Les mois de juin et septembre, propices aux team buildings, ont mis à profit par les membres du personnel de la HELdB, l'équipe du free-flow ainsi que les agents du service Achats de la COCOF, sans oublier la réception estivale de l'Administratrice générale.

Au plus fort de l'automne, jusqu'à 3 groupes d'élèves et d'étudiants se sont croisés sur les différentes zones au cours de la même journée :

les écoles secondaires du campus pour les projets compost et menu potager, les étudiants de la section gestion de l'environnement urbain de la HELdB et les élèves de l'institut Charles Gheude qui prenaient alors possession de leurs carrés potagers.

Les vacances scolaires ne laissent pas les Jardins inoccupés. Activités créatives "Créer sans consommer", compote de rhubarbe, ratatouille et bouquet garni font partie du menu des activités « Nature » programmées avec l'Adeps pour 3 semaines de stage à destination des enfants.

Enfin, l'accueil du festival « Nourrir » Bruxelles, les balades dans la réserve naturelle du Vogelzang et la découverte du patrimoine du campus nous permettent également une ouverture sur le quartier. Le matériel pédagogique s'est vu renforcé par l'acquisition de fûts de compost (WORMS asbl) et d'un panneau en réalité augmentée qui permettra à tous d'apprendre à connaître les oiseaux et leurs chants de manière ludique.

A peine remis de l'invasion de limaces due aux conditions humides du printemps, la sécheresse de cet été nous a donné du fil à retordre. L'impact tangible du dérèglement climatique nous amène à repenser nos cultures et leur irrigation vers davantage de résilience. Néanmoins de nombreux légumes et herbes aromatiques ont été fournis aux instituts Emile Gryzon et Roger Lambion : oseille, bette, laitue, navet, pourpier, mesclun, roquette, cerfeuil, courge et nombreux condiments. Les surplus de production sont quant à eux mis en vente à l'épicerie solidaire de l'Association pour la Solidarité Etudiante en Belgique (ASEB).

Bilan et perspectives

L'année 2022 aura certes été une année bien pleine en actions concrètes, positives, mais également une année de contraintes parfois plus difficilement acceptables voire d'actions difficilement réalisables en matière d'énergie, tant du côté des usagers que des services techniques, alors même que nous n'en sommes qu'aux prémises des réductions de consommation énergétiques et des mesures à prendre en vue de limiter l'impact des changements climatiques.

Les circonstances actuelles démontrent la nécessité de maintenir des actions transversales, d'impliquer l'ensemble des services et départements, de renforcer la communication et la sensibilisation des agents, d'aller plus loin dans la diversité des actions à mener (pollution numérique, durabilité des achats par exemple).



CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES

SITE CENTRAL

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles

Administration

contact@spfb.brussels - 02/800.80.00

Service social

servicesocial@spfb.brussels - 02/800.81.66

Service PHARE

info-phare@spfb.brussels - 02/800.82.03

SITE MEIBOOM

Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles

SIPP

sipp@spfb.brussels - 02/800.86.42

CBDP (Centre bruxellois de documentation pédagogique)

02/800.86.90

PMS 1, PMS 2, PMS 3, PMS 4, PMS 5

02/800.86.00

PSE

02/800.86.27

Institut Jean-Pierre Lallemand

Rue du Meiboom, 16 - 1000 Bruxelles

sec.lallemand@spfb.edu.brussels - 02/513.60.93

SITE CAMPUS DU CERIA

Avenue Gryzon, 1 - 1070 Bruxelles :

Institut Émile Gryzon

sec.gryzon@spfb.edu.brussels - 02/526.74.00

Institut Roger Lambion

sec.lambion@spfb.edu.brussels - 02/526.74.10

Institut Roger Guilbert

sec.guilbert@spfb.edu.brussels - 02/526.75.40

ÉSAC - École supérieure des Arts du Cirque

sec.esac@spfb.edu.brussels - 02/526.79.00

HELdB - Haute École Lucia De Brouckère

secretariat.helddb@cnldb.be - 02/526.79.00

CETA (Centre de Technologies avancées) - Bâtiment 10

ajonas@spfb.edu.brussels - 02/526.74.64

LABIRIS - Service de Recherche

acounson@spfb.brussels - 02/526.72.92

Auditorium Jacques Brel

02/526.70.32 - Sur le Campus du CERIA

Bibliothèque

02/526.70.90 - Sur le Campus du CERIA

Complexe sportif du CERIA (Piscine et Hall Omnisport)

Rue des Grives, 51 - 1070 Bruxelles
02/523.11.65

Service de Prêt de Matériel audiovisuel Campus du CERIA

Rue des Grives, 45 - 1070 Bruxelles
infospma@ccf.brussels - 02/242.61.22

École Jules Vernes

sec.julesvernes@spfb.edu.brussels - 02/526.77.65

Lab Marie Curie

sec.mariecurie@spfb.edu.brussels - 02/526.76.00

AUTRES SITES

Internat Autonome CERIA

Avenue J. de la Hoese, 80 - 1080 Bruxelles
sec.internat@spfb.edu.brussels - 02/412.58.02

Institut Redouté-Peiffer

Avenue Marius Renard, 1 - 1070 Bruxelles
sec.redoute-peiffer@spfb.edu.brussels - 02/526.75.00

Institut Alexandre Herlin

Rue de Dilbeek, 1 - 1082 Berchem-Ste-Agathe
sec.herlin@spfb.edu.brussels - 02/465.59.60

Institut Charles Gheude

Rue des Tanneurs, 41 - 1000 Bruxelles
sec.gheude@spfb.edu.brussels - 02/512.41.94

Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale (ISPB)

Rue de la Croix, 40 - 1050 Bruxelles
secretariat@ispb-bruxelles.org - 02/644.57.47

CEFA du CERIA

Rue de Stalle, 292B - 1180 Bruxelles - 02/800.82.06

efp-sfpme

Rue de Stalle, 292B - 1180 Bruxelles - 0800/85.210
info@efp.be - 0800/85.210

Étoile polaire

Rue de l'Étoile polaire, 20 - 1082 Bruxelles
cratoilepolaire@spfb.brussels - 02/468.11.00

ABRÉVIATIONS

A

AAPE : Action d'amélioration de la performance énergétique
AB : Allocation de base
ABBET : Association bruxelloise pour le Bien-être au travail
ACCF : Assemblée de la Commission communautaire française
ACS : Agent contractuel subventionné
Actiris : Organisme régional chargé de la politique de l'emploi dont les compétences sont limitées territorialement à la Région de Bruxelles-Capitale
AEF-Europe : Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en charge de la partie éducation et formation du programme Erasmus+
AFSCA : Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AICS : Auteurs d'infractions à caractère sexuel
ALC : Annoncer la Couleur
Alfresco : Système de gestion de contenu Software
ANM : Accord non marchand
ARES : Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur
ARFB : Association royale des Anciens étudiants de l'institut des Industries de fermentation de Bruxelles
ASEB : Association pour la solidarité étudiante en Belgique
ATL : Accueil Temps Libre
AVIQ : Agence wallonne pour une vie de qualité

B

BAPA : Bureau d'accueil pour primo-arrivants
BET : Bien-être au travail
BF : Bruxelles Formation
BIFFF : Brussels International Film Fantastic and Fantasy
Bon : Bureau d'accueil bruxellois pour l'intégration civique
BRIFF : Brussels International Film Festival

C

CA : Conseil d'administration
CAB : Centre d'Appui bruxellois
CADEQ : Cellule accompagnement de la démarche qualitative
CAP : Certificat d'aptitudes pédagogiques
CAP : Contrat d'adaptation professionnelle
CAPAES : Certificat d'aptitudes pédagogiques approprié à l'enseignement supérieur
CASG : Centre d'action sociale globale
CBAI : Centre bruxellois d'action interculturelle
CBDP : Centre bruxellois de documentation pédagogique
CCB-BET : Comités de Concertation de Base – Bien-être au travail
CCP : Certificat de compétence professionnelle
CCPH : Section « Personnes handicapées » du Conseil consultatif francophone bruxellois de la Santé et de l'Aide aux personnes
CCS : Conseiller-chef de service
CE : Crédit d'engagement
CEFA : Centre d'éducation et de formation en alternance

CERIA : Centre d'enseignement de recherches des industries alimentaires et chimiques

CESS : Certificat d'Enseignement secondaire supérieur

CF : Centre financier

CF : Communauté française

CFAF : Centre de formation d'aides familiaux

CFC : Cadre francophone des certifications

CGPD : Cellule Générale Politique Drogues

CH : Centre d'hébergement

CHA : Centre d'hébergement pour adultes

ChaEF : Chambre de l'Enseignement et de la Formation

CHE : Centre d'hébergement pour enfants

CIEP : Centre d'information et d'éducation permanente

CIM : Conférence interministérielle

CIPROC : Centre d'impulsion socio-professionnel et culturel

CIRB : Centre d'informatique de la Région bruxelloise

CJ : Centre de jour

CJA : Centre de jour pour adultes

CJE : Centre de jour pour enfants

CJENS : Centre de jour pour enfants non scolarisés

CJES : Centre de jour pour enfants scolarisés

CL : Crédit de liquidation

CMB : Comité de Monitoring Budgétaire

CMP : Commission mixte permanente

CNS : Comité National de Sécurité

COCOBA : Comité de concertation de base

COCOF : Commission communautaire française

COCOM : Commission communautaire commune

COHEZIO : Service Externe de prévention et de protection au travail

COMSMEA : Comité de Santé mentale pour enfants et adolescents

COOVI : Pendant flamand de CERIA

COPROFOR : Commission de profil de formation

CPAS : Centre public d'action sociale

CPF : Centre de planning familial

CPMS : Centre psycho-médico-social

CPVCF : Centre pour la prévention des violences conjugales et familiales

CRACS : Centre régional d'appui à la cohésion sociale

CRÉDAF : Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes

CREDASC : Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté

Créham : Création et handicap mental

CRIEF : Cellule Relations internationales Enseignement et Formation professionnelle

CRR : Comité de réseau régional

CVDC : Centre de validation des compétences

D

DA : Direction d'administration

DAEFP : Direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle

DAPH : Direction d'administration de l'Aide aux Personnes handicapées, également dénommée Service PHARE

DARH : Direction d'administration des Ressources humaines

DASPA : Dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants

DEQ : Démarche d'évaluation qualitative

DEP : Descente d'eau pluviale

DIMONA : Déclaration immédiate/Onmiddellijke aangifte est un message électronique par lequel l'employeur communique toute entrée et sortie de service d'un travailleur à l'ONSS

DOA : Degré d'observation autonome

E

ECM : Éducation à la citoyenneté mondiale
ÉJV : École Jules Verne
EPI : Équipier de première Intervention
ESAC : École supérieure des arts du cirque
ETA : Entreprise de travail adapté
ETP : Équivalent temps plein
EVRAS : Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

F

FEBRAP : Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté
FIPI : Fonds d'impulsion à la politique des immigrés
FLE : Français Langue étrangère
FPIE : Formation professionnelle individuelle en Entreprise
FSE : Fonds social européen
FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles

G

GFB : Gouvernement francophone bruxellois
GHs : Glycosides hydrolases
GT : Groupe de travail
GT/IKW : Groupe de travail inter-cabinets «Task force on Mental Health care»
GLPI : Application WEB donnant la possibilité de visualiser et gérer le système d'information de manière complète

H

HELdB : Haute École Lucia de Brouckère
HVAC : Heating, ventilation and air-conditioning

I

IBSA : Institut bruxellois de statistique et d'analyse
IEFH : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
IFAPME : Institut de formation en alternance pour les PME
IF-IC : Instituut voor Functieclassificatie – Institut de classification de fonction
IFIC : Nom de la méthode de classification de fonctions développée par l'asbl du même nom IF-IC créée en 2002 par les partenaires sociaux du secteur de la santé CP 330
IHP : Initiative d'habitation protégée
IKW : Interkabinettenwerkgroep (Groupe de travail intercabinets)
INAMI : Institut national d'assurance maladie-invalidité
Iriscare : Organisme d'intérêt public (OIP) bicommunautaire bruxellois ou Administration bruxelloise pour la Santé, l'Aide aux personnes, l'Aide familiale et les Allocations familiales
IRP : Institut Redouté-Peiffer
ISELP : Institut supérieur pour l'Etude du Langage plastique
ISP : Insertion socio-professionnelle
ISPB : Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale
IST : Infection sexuellement transmissible

K

KPI : Key Performance Indicateur (Indicateurs clés de performance)

L

LBSM : Ligue bruxelloise pour la santé mentale
LEED : Label Entreprise Éco-Dynamique

M

MA : Maison d'accueil
MCFC : Maison de la Commission française de la Culture
MDLF : Maison de la Francité
MIOF : Motif impérieux d'ordre familial
MM : Maison médicale

N

NM : Non marchand

O

OIP : Organisme d'intérêt public
OISP : Organisme d'insertion socio-professionnelle
OITS : Organisation internationale du tourisme social
OMS : Organisation mondiale de la Santé
ONE : Office de la naissance et de l'enfance

P

PACT : Service de participation par des activités collectives
PECA : Parcours dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence destiné à chaque élève, depuis son entrée en maternelle jusqu'à la fin du secondaire, diversifié, complémentaire, progressif et reposant sur un cours d'Education culturelle et artistique
PFA : Prime de fin d'année
PFB : Parlement francophone bruxellois, officiellement Assemblée de la Commission communautaire française
PFE : Pôle Formation Emploi
PH-AH : Personnes handicapées - Accueil et hébergement
PH-AI : Personnes handicapées - Aide à l'intégration

PHARE : Personne Handicapée Autonomie Recherchée, officiellement : DAPH

PIPSa : Pédagogie interactive en Promotion de la Santé
PLAGE : Plan local d'action pour la gestion énergétique
PME : Petite et moyenne entreprise
PMR : Personne à mobilité réduite
PO : Pouvoir organisateur
PPL : Psychologue de 1ère ligne
PPS : Plan de Promotion de la Santé
PROM : Fonction de promotion et de sélection
PSE : Promotion de la Santé à l'Ecole
PSSI : Plan social santé intégré
PVIF : Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes

R

RAF : Reconnaissance des acquis de formation
RAT : Réseau d'Aide aux Toxicomanes
RBC : Région de Bruxelles-Capitale
RGPD : Règlement général sur la protection des données
RH : Ressources humaines
RW : Région wallonne

S

SA : Service d'accompagnement
SACIPS : Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes
SAD : Service d'aide à domicile
SAES : Service d'appui aux établissements scolaires
SAF : Service d'accueil familial
SAFP : Service d'appui à la formation professionnelle

SAH : Service d'accueil et d'hébergement

SAI : Service d'aides à l'Intégration

SAP : Système, Anwendungen und Produkte in der Datenverarbeitung.
Il s'agit du logiciel de gestion de la COCOF. Il est qualifié de prologiciel, car il peut englober de multiples aspects de la gestion d'entreprise (comptabilité, budget, achat, RH...)

SAPC : Service Administration du personnel et des carrières

SAPF : Service d'appui à la formation professionnelle

SAT : Service actif en toxicomanie

SCAAT : Service conseils en aménagements et aides techniques

SCI : Service Contrôle interne

SEAI : Service Emploi et Aide à l'Intégration

SEPP : Service Externe de Prévention et de Protection au travail (Cohezio)

SFMQ : Service francophone des métiers et des qualifications

SFPME : Service de formation professionnelle des classes moyennes

SGES : Service de la gestion et de l'entretien des sites

SIID : Service Initiatives, Information et Documentation

SIPP : Service Interne de Prévention et de Protection au travail

SIRH : Système intégré de gestion des ressources humaines

SLCI : Service de Lutte contre l'Incendie

SLI : Service de loisirs inclusifs

SM : Santé mentale

SMR : Société mutuelle régionale

SPFF : Service public fédéral des Finances

SPI : Service Prestations Individuelles

SPIG : Service Patrimoine, Infrastructures, Gestion des bâtiments et Achats

SPOC : Single point of contact (point de contact)

SRH : Service Ressources humaines

SSM : Service de Santé mentale

T

TFE : Travail de fin d'études

TMS : Transport médico-sanitaire

TQ : Technique de qualification

U

UAA : Unité d'acquis d'apprentissage

UBT : Unité de BioTechnologie

ULB : Université Libre de Bruxelles

ULiège : Université de Liège

UNIA : Centre interfédéral pour l'égalité des chances

URE : Utilisation rationnelle de l'énergie

V

VDC : Validation des Compétences

VG : Vlaamse Gemeenschap (Communauté flamande)

W

WSB : WorldSkills Belgium

RÉALISATION DE L'OUVRAGE

« Le rapport d'activités 2022 de la Commission communautaire française : Une institution francophone au service des Bruxelloises et des Bruxellois »

est une publication des services du Collège de la Commission communautaire française.

Comité d'accompagnement :

Maxime De Graef, Nesrine Hammedi Bouzina, Nathalie Lambert, Mylène Laurant, Juan Emilio Martinez, Fabienne Pastur, Pascale Pensis et Aurore Vaes.

Les textes ont été rédigés en collaboration avec les agents des services du Collège de la Commission communautaire française. Chaque auteur est responsable du contenu de son texte.

Coordination : Marlène Christoyannis

Photographie : Adobe Stock

Mise en page, graphisme et impression : www.tango-grafix.be

Dépôt légal : D/2023/2239/1

Éditeur responsable : Bernadette Lambrechts, Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles.

ANNEXE

Administratrice générale

- Service du Secrétariat général
- Service de l'Inspection
- Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (S.I.P.P.T.)
- Service Juridique
- Service du Contrôle interne
- Direction d'administration des Ressources humaines
 - Cellule du développement des compétences professionnelles
 - Cellule de gestion documentaire et informatique
 - Service de l'Administration du personnel et des carrières
 - Service des Ressources humaines
- Direction d'administration des Affaires budgétaires et patrimoniales
 - Service budget, comptabilité et trésorerie
 - Service Patrimoine, infrastructures et gestion des bâtiments
 - Service des achats
- Direction d'administration des Affaires culturelles et du Sport
 - Service des Affaires culturelles générales
 - Service des politiques socioculturelles, de la jeunesse et du sport
- Direction d'administration de l'Aide aux personnes handicapées
 - Cellule prospective
 - Cellule grande dépendance
 - Cellule comptabilité
 - Etoile polaire
 - Service des Prestations individuelles
 - Service de l'Emploi et des Aides à l'intégration
 - Service de l'Accueil et de l'Hébergement
 - Service initiatives, information et documentation

- Direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle
 - Cellule stratégique
 - Service de l'Enseignement
 - Service d'appui aux établissements scolaires
 - Service de recherches (LABIRIS)
 - Service de la Formation professionnelle
 - Service du Transport scolaire
 - Service de gestion et d'entretien des sites
- Direction d'administration des Affaires sociales et de la Santé
 - Service de la Santé
 - Service des Affaires sociales
 - Service de la Cohésion sociale

Organigramme approuvé par le Collège en mai 2018



Commission communautaire française

Rue des Palais, 42

1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

www.ccf.brussels

